

UN QUÉBEC ENGAGÉ

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



UN QUÉBEC ENGAGÉ

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaires
Budget de dépenses 2023-2024

Dépôt légal – Mars 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-94152-1 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-94153-8 (en ligne)

ISSN 2561-6315 (imprimé)
ISSN 2561-6323 (en ligne)



LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

La pandémie et l'inflation, combinées au resserrement synchronisé des politiques monétaires, ont suscité des bouleversements importants. Afin de réagir à ces changements, notre gouvernement a pris la décision de se concentrer sur des actions qui visent à soutenir la population et à maintenir sa qualité de vie. La santé et l'éducation continueront donc d'être au sommet des priorités.

Croissance du Budget de dépenses 2023-2024

Le budget de dépenses présenté cette année est en adéquation avec les préoccupations et les demandes exprimées par la population.

Le Budget de dépenses 2023-2024 s'élève à 115,5 G\$. Il permet d'assurer le financement des services à la population pour les secteurs névralgiques de l'État, soit principalement la santé, l'éducation, l'enseignement supérieur et le soutien aux collectivités. Il contient des solutions pragmatiques et mène à des améliorations tangibles pour ces secteurs.

En parallèle, le gouvernement poursuit ses efforts pour s'assurer que chaque dollar investi par les Québécois et les Québécoises est géré de manière optimale et rigoureuse. L'État doit être plus performant, plus efficace et plus agile. Au bout du compte, cela veut dire plus de services et de bénéfices pour la population, ainsi que davantage de possibilités pour les entreprises québécoises.

À terme, ces initiatives stratégiques permettront notamment au gouvernement du Québec de favoriser le bon fonctionnement du système de santé, d'encourager la réussite scolaire de nos enfants, d'accroître l'accessibilité aux logements sociaux et abordables, d'augmenter le soutien accordé aux familles ainsi qu'aux personnes plus vulnérables, de veiller au succès de nos entreprises et d'assurer la protection de l'environnement.

Une gestion des ressources humaines agile et innovante

Le gouvernement du Québec poursuit son travail de transformation de ses façons de faire pour s'adapter aux réalités du marché du travail, ainsi qu'aux contextes économique et démographique actuels. La priorité est d'assurer une saine gestion des ressources humaines de la fonction publique pour que celles-ci puissent demeurer mobilisées, compétentes et en santé. Pour atteindre ces objectifs, une nouvelle Stratégie de gestion des ressources humaines sera d'ailleurs déployée à l'automne 2023.

De plus, la mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023 a permis au Secrétariat du Conseil du trésor de maintenir ses engagements en matière de diversité et d'inclusion et de poursuivre ses efforts en la matière.

Le gouvernement du Québec doit continuer de se démarquer en tant qu'employeur de choix, tout en favorisant une saine gestion des finances publiques et un accès optimal aux services pour les citoyens et les citoyennes. La Politique-cadre en matière de télétravail, lancée en 2021, a d'ailleurs permis à l'État de s'adapter rapidement aux changements engendrés par la pandémie, tout en instaurant un système de gestion plus flexible. Pour assurer l'efficacité de la politique, des moyens appropriés seront mis en place pour évaluer ses effets et pour vérifier si des modifications sont nécessaires. De plus, le Plan de régionalisation de 5 000 emplois du secteur public progresse de façon positive. Déjà, près de 3 400 emplois ont été régionalisés, ce qui dépasse les attentes et contribue à dynamiser nos régions.

Finalement, en décembre dernier, le gouvernement a déposé ses offres dans le cadre des négociations visant le renouvellement des conventions collectives pour plus de 600 000 employés des secteurs public et parapublic. Le dépôt propose une rémunération globale avantageuse, juste et équitable ayant comme objectif de maintenir et d'attirer la main-d'œuvre.

Le gouvernement du Québec présente sa volonté ferme de répondre aux enjeux d'organisation du travail tout en reconnaissant l'importante contribution et l'expertise des personnes qui œuvrent au sein des secteurs public et parapublic.

Un État performant et transparent

Il est indispensable que les programmes publics soient gérés de façon efficiente pour que chaque dollar investi rapporte les bénéfices attendus par la population.

En ce sens, le Secrétariat du Conseil du trésor poursuit ses travaux pour que l'indice de performance des organismes publics soit un outil fiable qui permet de mesurer les progrès réalisés année après année. Cela permet également le partage des bonnes pratiques à l'échelle gouvernementale. Les résultats sont présentés annuellement dans le Tableau de bord de la performance de l'administration publique, qui est facilement accessible à tous.

La révision des programmes gouvernementaux, quant à elle, contribue à augmenter la capacité des ministères à se consacrer à leur mission, à favoriser le partage des ressources et de l'expertise, à accroître l'utilisation du numérique et à renforcer leur efficacité. Ces démarches permettent non seulement de garantir la rigueur du cadre financier, de contribuer à la transformation et à la performance de l'administration publique, mais surtout de bonifier nos services publics.

Des marchés publics résolument québécois

Les marchés publics sont un moteur de développement économique important et le gouvernement du Québec doit montrer l'exemple dans ses acquisitions puisqu'elles occupent une part importante du budget de dépenses gouvernementales. Ainsi, nous poursuivrons nos efforts pour favoriser l'achat québécois, le développement durable, l'innovation et l'intégrité des marchés publics.

Pour ce faire, l'utilisation des contrats publics comme outil de développement économique du Québec et de ses régions a été inscrite au cœur de la Loi sur les contrats des organismes publics. Cela permettra aux organismes publics de prioriser, dans le respect des accords de libéralisation de marchés publics, l'achat québécois en réservant un appel d'offres public aux petites entreprises du Québec, en leur accordant un avantage en fonction de la valeur ajoutée québécoise ou en exigeant des produits, des services et des travaux de construction québécois.

D'autres mesures, telles que la mise en place d'un répertoire des fournisseurs, permettront aux entreprises d'ici de bénéficier d'une meilleure visibilité lors de l'attribution de contrats publics et de concourir à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de hausse des acquisitions de biens québécois.

Un Québec fier et engagé

Notre gouvernement travaille assidûment pour garantir aux Québécois et aux Québécoises un accès à des services publics adaptés à leurs besoins. Une gestion des fonds publics rigoureuse et axée sur la performance permettra de réaliser les priorités gouvernementales.

À force d'ingéniosité et de résilience, nous trouvons des solutions pour concrétiser une vision qui nous est chère : celle d'un Québec prospère, fier et vert. J'ai la conviction profonde que les décisions prises dans l'élaboration du présent budget de dépenses reflètent cette nature ambitieuse et fière de la population du Québec.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor,

Sonia LeBel

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS	1
LA GESTION DES DÉPENSES	2
Le Budget de dépenses consolidées 2023-2024	2
Le Budget de dépenses de programmes 2023-2024	3
Les résultats 2022-2023	12
UNE SAINTE GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES	16
Exécution et suivi du Budget de dépenses	16
Améliorations au cadre financier	17
LA GESTION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES	19
La croissance prévue des effectifs 2023-2024	19
La gestion des ressources humaines	21
Le renouvellement des conditions de travail	28
Le bilan des travaux de l'Institut de la pertinence des actes médicaux	30
LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE	32
Un État performant qui livre des résultats concrets aux Québécoises et Québécois	32
La révision des programmes et l'amélioration continue pour soutenir la performance et transformer l'administration publique	35
LES MARCHÉS PUBLICS	38
Coup d'oeil sur les marchés publics.....	38
Achat québécois et responsable	38
Une place grandissante à l'innovation dans les marchés publics	39
Un cadre normatif amélioré pour mieux répondre aux besoins du secteur de la construction	40

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	41
---	-----------

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT	43
---	-----------

1. Les dépenses consolidées du gouvernement	43
2. Les dépenses consolidées du gouvernement selon l'organisation financière	44

Annexe 1

Dépenses consolidées par grand portefeuille	47
---	----

LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES.....	49
--	-----------

1. Les mesures de soutien et de relance COVID-19.....	49
2. Les dépenses budgétaires 2022-2023	51
3. Le budget de dépenses 2023-2024	53

Annexe 1

Budget de dépenses excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19.....	61
---	----

Annexe 2

Budget de dépenses	63
--------------------------	----

Annexe 3

Conciliation de la dépense probable 2022-2023	65
---	----

LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE	67
---	-----------

1. Les résultats des entités consolidées en 2023-2024	67
2. Les résultats des fonds spéciaux en 2023-2024	68
3. Les résultats des organismes autres que budgétaires en 2023-2024	69
4. Les résultats des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur en 2023-2024	71
5. Les résultats des comptes à fin déterminée en 2023-2024	71
6. L'évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2022-2023	72

Annexe 1

Résultats probables 2022-2023 des fonds spéciaux	76
--	----

Annexe 2

Résultats probables 2022-2023 des organismes autres que budgétaires	79
---	----

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2023-2024 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE	83
1. La répartition des dépenses de programmes par catégorie.....	83
2. La répartition des dépenses de programmes par bénéficiaire	101
Annexe 1	
Répartition du Budget de dépenses 2023-2024 par portefeuille et par catégorie.....	102
Annexe 2	
Répartition des dépenses de programmes 2023-2024 par portefeuille et par bénéficiaire	103
 LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT	 105
1. Le niveau d'effectifs 2023-2024 et la croissance anticipée	105
2. La consommation prévue en 2022-2023	105
3. La consommation réalisée en 2021-2022	107
Annexe 1	
Consommation 2021-2022 – Loi sur la fonction publique	109
Annexe 2	
Consommation 2021-2022 – Hors fonction publique	112
Annexe 3	
Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics	114
Annexe 4	
Lexique.....	116
 APPENDICE	 117
Appendice A	
Indicateurs économiques et budgétaires	119
A1	
Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires	120
A2	
Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques	121
A3	
Dépenses par portefeuille	122

FAITS SAILLANTS BUDGET DE DÉPENSES 2023-2024

CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES 2023-2024 DE 10 225,6 M\$ DONT

4 821,2 M\$



pour rendre le système de santé plus performant, prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes et soutenir les personnes vulnérables

908,7 M\$



pour encourager la persévérance scolaire, la réussite éducative et augmenter la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique

659,3 M\$



pour favoriser l'accès, la persévérance et accroître la diplomation aux études supérieures

79,5 M\$



pour accroître l'offre de logements sociaux et abordables (650,1 M\$ sur 6 ans)

**Des actions pour
un Québec engagé
visant à soutenir la population
en plus d'assurer une gestion agile
et optimale des dépenses
gouvernementales**

300,5 M\$



pour fournir des services de garde éducatifs à l'enfance adaptés aux besoins des familles

110,7 M\$



pour faire rayonner la culture québécoise sous toutes ses formes et valoriser la langue française

159,1 M\$



pour protéger l'environnement, assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et jouer un rôle clé dans la transition climatique

416,3 M\$



pour accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes et favoriser leur intégration

LA GESTION DES DÉPENSES

LE BUDGET DE DÉPENSES CONSOLIDÉES 2023-2024

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Ainsi, les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités, ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par ses fonctions¹. Les dépenses consolidées représentent quant à elles les dépenses de portefeuilles auxquelles s'ajoute le service de la dette.

Les dépenses consolidées du gouvernement pour l'exercice financier 2023-2024 sont en augmentation de 1 086,6 M\$ par rapport aux dépenses consolidées probables de l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 0,7 % ou de 4,3 % en excluant les mesures de soutien et de relance COVID-19.

En excluant le service de la dette, les dépenses des portefeuilles consolidées sont en augmentation en 2023-2024, de 1,2 % ou de 5,1 % en excluant les mesures de soutien et de relance COVID-19, comparativement aux dépenses des portefeuilles consolidées probables de l'exercice précédent, pour s'établir à 138 392,2 M\$.

Budget de dépenses consolidées¹ (en millions de dollars)

	2023-2024	2022-2023	Variation %
Santé et Services sociaux	59 015,0	58 108,5	7,7 ²
Éducation	20 202,8	19 064,1	6,0
Enseignement supérieur	10 479,6	9 981,0	5,0
Autres portefeuilles	48 694,8	49 562,5	(1,8)
Dépenses de portefeuilles	138 392,2	136 716,1	1,2³
Service de la dette	9 463,7	10 053,1	(5,9) ⁴
Dépenses consolidées	147 855,8	146 769,2	0,7³

Source : ministère des Finances

¹ Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 sont incluses dans le total des dépenses. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² La croissance des dépenses a été redressée pour tenir compte des dépenses non récurrentes prévues en lien avec la pandémie.

³ En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance des dépenses des portefeuilles est de 5,1 % et celle des dépenses consolidées totales est de 4,3 %.

⁴ La non-réurrence des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement explique la diminution du service de dette en 2023-2024.

¹ Une information détaillée est présentée aux Renseignements supplémentaires, p. 43.

Pour l'exercice 2023-2024, le niveau de dépenses de portefeuilles inclut les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19. Cette présentation s'explique par le niveau moins marqué de ces mesures à compter de cet exercice.

LE BUDGET DE DÉPENSES DE PROGRAMMES 2023-2024

Le Budget de dépenses de programmes 2023-2024 s'élève à 115 482,8 M\$, en croissance de 5 165,7 M\$, ou de 4,7 %, par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2022-2023. Toutefois, les mesures mises en œuvre pour lutter contre la pandémie ont eu un effet important sur le niveau de dépenses réalisées au cours de 2022-2023. Sans considérer l'effet de ces mesures, le Budget de dépenses de programmes 2023-2024 présente une croissance de 10 225,6 M\$, ou de 10,3 %, par rapport à la dépense probable 2022-2023.

Le cadre financier du Budget de dépenses 2023-2024 garantit un financement stable et prévisible des missions de l'État en assurant la couverture des coûts de reconduction des différents portefeuilles et en bonifiant les services.

Sommaire de la croissance des dépenses de programmes¹ Avec et sans l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 (en millions de dollars)

	Dépenses de programmes			
	2023-2024	2022-2023	Variation	
	Budget	Dépense probable ²	M\$	%
Budget avec l'effet des mesures – COVID-19	115 482,8	110 317,1	5 165,7	4,7
Budget sans l'effet des mesures – COVID-19	115 482,8	105 257,2	10 225,6	10,3
Impact des mesures³	-	5 059,9	(5 059,9)	
Impact des mesures – en %	-	4,8		

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

³ Une information détaillée est présentée aux Renseignements supplémentaires, p. 49.

PRINCIPALES CROISSANCES 2023-2024

Santé et Services sociaux

Pour l'exercice 2023-2024, le ministère de la Santé et des Services sociaux dispose d'un budget de dépenses totalisant 52 860,1 M\$. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 sur la dépense probable de 2022-2023, la croissance est de 4 821,2 M\$, soit de 10,1 %.

Les dépenses de ce portefeuille sont influencées par l'évolution démographique, par l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments et, de façon plus générale, par les coûts de maintien de services.

La croissance des dépenses en 2023-2024 s'explique principalement par le financement lié aux effets récurrents de la pandémie dans le système de santé et l'effet des mesures visant à rendre le système de santé plus humain et plus performant. La croissance s'explique également par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics.

De plus, les sommes additionnelles investies en 2023-2024 au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que dans son réseau, permettront notamment :

- d'adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémie (503,0 M\$);
- d'intensifier l'offre de services de soutien à domicile (102,7 M\$);
- de maintenir les services offerts aux aînés en résidences privées pour aînés (59,6 M\$);
- d'ouvrir de nouvelles cliniques d'accès à la première ligne et d'ajouter des infirmières praticiennes spécialisées et d'autres professionnels en première ligne (50,0 M\$);
- d'améliorer l'efficacité du réseau et de créer Santé Québec (20,0 M\$).

Éducation

Pour l'exercice 2023-2024, les dépenses du ministère de l'Éducation incluant les mesures du budget totalisent 18 359,7 M\$. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 sur la dépense probable de 2022-2023, la croissance est de 908,7 M\$, soit de 5,7 %.

Les dépenses de ce portefeuille varient principalement en fonction de l'évolution des clientèles et, de façon générale, en fonction des coûts de maintien de services.

La croissance des dépenses en 2023-2024 s'explique par les initiatives annoncées pour encourager la persévérance scolaire et la réussite éducative ainsi que pour augmenter la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique.

Principalement, la croissance du budget de dépenses 2023-2024 permet au ministère de l'Éducation et son réseau :

- de rehausser le niveau de littéracie et de numératie des jeunes, d'accompagner les élèves ayant des besoins particuliers et de soutenir la réussite et le bien-être des élèves (80,7 M\$);

- de soutenir l'accès aux données et la transformation numérique et d'accroître l'efficacité du réseau scolaire (44,6 M\$);
- de favoriser l'accès aux projets pédagogiques particuliers et de valoriser la culture et la citoyenneté québécoise (33,1 M\$);
- de promouvoir la formation professionnelle et d'en diversifier les voies d'accès (24,0 M\$).

Enseignement supérieur

Pour l'exercice financier 2023-2024, un budget de dépenses incluant les mesures du budget totalisant 9 188,2 M\$ est mis à la disposition du ministère de l'Enseignement supérieur. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 sur la dépense probable de 2022-2023, une croissance de 659,3 M\$, ou de 7,8 %, est observée.

L'augmentation des dépenses s'inscrit dans la poursuite des investissements permettant d'améliorer la diplomation et la qualification en enseignement supérieur. Elle vise à assurer le financement des facteurs de croissance des réseaux de l'enseignement supérieur, à favoriser l'accessibilité aux études supérieures et accroître la diplomation.

Par ailleurs, la croissance du budget de dépenses en 2023-2024 permet au ministère de l'Enseignement supérieur :

- de bonifier de manière permanente les frais de subsistance de l'aide financière aux études (48,4 M\$);
- de combler les besoins d'espace des établissements par des locations immobilières (20,0 M\$);
- d'accueillir davantage d'étudiants internationaux dans les programmes d'études en français (10,0 M\$);
- d'améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences (5,3 M\$);
- de soutenir la transition des ressources informationnelles vers l'infonuagique (5,0 M\$).

Autres ministères

Pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses des autres ministères incluant les mesures du budget totalisent 26 076,3 M\$. En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 sur la dépense probable de 2022-2023, la croissance est de 757,2 M\$, soit de 4,7 %.

Le Budget 2023-2024 présente les mesures qui permettront au gouvernement de soutenir les Québécois et de poursuivre ses engagements. Les principales mesures concernent :

- le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour un montant de 200,0 M\$ permettant de soutenir la relance du transport collectif ainsi qu'un montant de 20,0 M\$ pour encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour un montant de 105,0 M\$ permettant de rénover le parc d'habitations à loyer modique;
- le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour un montant de 63,1 M\$ afin de mettre en œuvre le Plan nature 2030;

- le ministère de la Culture et des Communications, pour un montant de 59,5 M\$, permettant de poursuivre et d'adapter le Plan d'action gouvernemental en culture ainsi qu'un montant de 20,3 M\$ pour réaffirmer le rôle de Télé-Québec en programmation jeunesse et culturelle;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour un montant de 35,0 M\$ visant à accroître l'autonomie alimentaire du Québec;
- le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour un montant de 23,6 M\$ afin d'accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes ainsi qu'un montant de 42,7 M\$ pour bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec.

Accroître et entretenir le parc de logements sociaux et abordables

Le marché du logement au Québec est caractérisé par de faibles taux d'inoccupation et une augmentation marquée du coût des loyers. Les besoins en matière de logements sociaux et abordables demeurent encore élevés, et ce, malgré les investissements importants des dernières années.

Afin d'accroître encore davantage l'offre de logements sociaux et abordables, le budget 2023-2024 prévoit une somme de 650,1 M\$ sur six ans. Cet investissement permettra de réaliser plus de 5 250 logements et d'assurer le maintien du parc existant. Plus spécifiquement, cette somme permettra :

- de construire 1 500 nouveaux logements abordables, dont 500 unités en collaboration avec le secteur privé;
- d'appuyer la création de 450 logements financés par l'Initiative pour la création rapide de logements;
- d'accélérer la réalisation d'environ 3 300 logements AccèsLogis déjà annoncés;
- de mettre en place un projet pilote pour l'acquisition et l'installation de logements modulaires pour les besoins du milieu de la santé;
- de rénover le parc d'habitations à loyer modique.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes¹
Excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19
(en millions de dollars)

	2023-2024		2022-2023	Variation	
	Enveloppe	Mesures du Budget ²		Dépense probable ³	M\$ % ⁴
Santé et Services sociaux	52 858,1	2,0	52 860,1	48 038,9	4 821,2 10,1
Éducation	18 110,6	249,1	18 359,7	17 450,9	908,7 5,7
Enseignement supérieur	9 150,2	38,0	9 188,2	8 528,8	659,3 7,8
Autres portefeuilles	25 417,0	659,3	26 076,3	25 319,1	757,2 4,7
Fonds de suppléance	8 998,5	-	8 998,5	5 919,4	3 079,1 -
Dépenses de programmes	114 534,4	948,4	115 482,8	105 257,2	10 225,6 10,3
Mesures de soutien et de relance – COVID-19 ⁵				5 059,9	(5 059,9)
Dépenses nettes de portefeuilles			22 909,4	26 399,0	(3 489,6)
Dépenses de portefeuilles			138 392,2	136 716,1	1 676,1 5,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les mesures du Budget 2023-2024 sont inscrites au Fonds de suppléance.

³ Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

⁴ Taux modifié pour exclure de la dépense probable 2022-2023 les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi que celle du ministère des Finances

⁵ Une information détaillée est présentée aux Renseignements supplémentaires, p. 49.

Mesures de soutien et de relance COVID-19

Plus de deux ans après le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a levé la majorité des mesures sanitaires avec l'adoption, le 1^{er} juin 2022, de la Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire tout en prévoyant le maintien de mesures transitoires nécessaires pour protéger la santé de la population (L.Q. 2022, chapitre 15).

Dans ce contexte, les dépenses liées aux mesures mises en œuvre en raison de la pandémie s'estompent peu à peu. Ainsi, les montants relatifs aux mesures transitoires pour protéger la santé de la population sont inclus dans les bases de calcul du budget de dépenses 2023-2024 et ne sont plus présentés distinctement.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes¹ Incluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 (en millions de dollars)

	2023-2024			2022-2023	Variation	
	Enveloppe	Mesures du Budget ²	Total	Dépense probable ³	M\$	% ⁴
Santé et Services sociaux	52 858,1	2,0	52 860,1	52 096,8	763,3	1,5
Éducation	18 110,6	249,1	18 359,7	17 510,9	848,7	5,3
Enseignement supérieur	9 150,2	38,0	9 188,2	8 674,3	513,9	6,0
Autres portefeuilles	25 417,0	659,3	26 076,3	26 115,7	(39,4)	(0,5)
Fonds de suppléance	8 998,5	-	8 998,5	5 919,4	3 079,1	-
Dépenses de programmes	114 534,4	948,4	115 482,8	110 317,1	5 165,7	4,7

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les mesures du Budget 2023-2024 sont inscrites au Fonds de suppléance.

³ Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

⁴ Taux modifié pour exclure de la dépense probable 2022-2023 les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi que celle du ministère des Finances

ÉCART À RÉSORBER

La cible pluriannuelle des dépenses est mise en perspective avec les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux afin que l'écart annuel existant, le cas échéant, soit contrôlé. Ainsi, sur la base du cadre financier du Budget de dépenses 2023-2024, après intégration des nouvelles mesures annoncées, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et les objectifs de dépenses s'établit à 539,7 M\$ en 2024-2025 et à 677,6 M\$ en 2025-2026.

Écart à résorber

(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Coûts de reconduction des programmes	115 482,8	118 314,7	120 489,6
Objectifs de dépenses de programmes	115 482,8	117 775,0	119 812,0
Écart à résorber	-	539,7	677,6

COÛT PERMETTANT DE MAINTENIR LE NIVEAU DE SERVICES

Le coût de maintien du niveau de services représente l'augmentation budgétaire nécessaire pour assurer une prestation de services équivalente d'une année à l'autre.

Pour l'exercice financier 2023-2024, ces coûts totalisent 4 115,6 M\$ et représentent 4,2 % du budget de dépenses comparatif 2022-2023.

Coût permettant de maintenir le niveau de services – 2023-2024 excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes			
	Santé et Services sociaux	Éducation	Enseignement supérieur	Total
Budget de dépenses comparatif 2022-2023 ¹	48 261,4	17 154,5	8 486,9	98 451,5
Coûts de maintien du niveau de services	2 193,9	590,7	467,2	4 115,6
Proportion	4,5 %	3,4 %	5,5 %	4,2 %
Croissance des dépenses de programmes 2023-2024²	10,1 %	5,7 %	7,8 %	10,3 %

¹ Excluant le Fonds de suppléance et une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

² Les taux de croissance des dépenses de programmes incluent les mesures intégrées au Fonds de suppléance.

MESURES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

La protection de l'environnement est une priorité pour le gouvernement. Ainsi, le Budget de dépenses 2023-2024 traduit l'engagement du gouvernement à poursuivre son action en soutenant des mesures de préservation du climat, de la qualité de l'eau, de la biodiversité et des ressources naturelles.

À cet égard, les initiatives et programmes destinés à la protection de l'environnement couvrent de multiples secteurs d'activités, dont la réhabilitation des milieux naturels et des sites contaminés, l'aménagement durable des forêts, de la faune et des parcs, la contribution à la création d'aires protégées, l'acquisition de véhicules électriques et hybrides, le financement et les investissements en transport collectif et actif, la gestion des matières résiduelles ainsi que le développement de solutions énergétiques pour remplacer les énergies fossiles.

Plusieurs actions menées pour la protection environnementale résultent du Plan pour une économie verte 2030, lequel vise notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % par rapport au niveau de 1990.

Par ailleurs, avec la mise en œuvre du Plan nature 2030 le gouvernement sera notamment en mesure de protéger 30 % du territoire d'ici 2030 à l'aide d'aires protégées et de nouvelles approches de conservation et d'augmenter de 5 % le couvert forestier urbain du Québec. Des investissements de 650 M\$ sont prévus sur sept ans pour la mise en œuvre de mesures.

En 2023-2024, les informations financières consolidées transmises par les ministères et les organismes prévoient des dépenses de l'ordre de 5 812,1 M\$ pour la protection de l'environnement, incluant les nouvelles initiatives présentées au budget.

Principales mesures pour la protection de l'environnement – 2023-2024 (en millions de dollars)

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 083,0
Transports et Mobilité durable	1 927,0
Ressources naturelles et Forêts	566,6
Affaires municipales et Habitation	475,3
Économie, Innovation et Énergie	397,6
Autres portefeuilles	362,6
Total	5 812,1

Source : ministères et organismes

GESTION DES SITES CONTAMINÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Depuis 2006-2007, le gouvernement comptabilise un passif environnemental à l'égard des obligations découlant de la réhabilitation² de sites contaminés sous sa responsabilité réelle ou pouvant, de façon probable, relever de sa responsabilité³.

Annuellement, les ministères et les organismes recensent et évaluent les sites contaminés sous leur responsabilité. En date du 31 mars 2022, les coûts estimés pour la réhabilitation de ces sites sont de 2,8 G\$.

Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État

En 2020, le gouvernement a amorcé la mise en œuvre d'un plan d'action pour assurer une meilleure gestion des sites contaminés. Ce plan vise à mettre en place des mécanismes qui permettront d'assurer une meilleure coordination et cohérence, à l'échelle gouvernementale, des actions des entités responsables de la réhabilitation des sites contaminés.

L'élaboration du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État constitue la pièce maîtresse de ce plan d'action. Ce cadre de référence propose des directives et des balises claires aux ministères et organismes afin d'harmoniser, au niveau gouvernemental, l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que la priorisation des interventions selon ces risques.

Ce cadre de référence est disponible sur la plateforme Québec.ca depuis l'hiver 2022.

Publication d'informations concernant les sites contaminés sous la responsabilité de l'État

Dans un souci de transparence et afin d'informer les citoyens, le gouvernement procédera à une divulgation d'informations relatives aux sites contaminés sous la responsabilité de l'État au printemps 2023.

Ces informations se déclineront sous quatre grandes catégories, soit : les informations générales sur le site concerné, les détails sur la contamination, l'état d'avancement des travaux de réhabilitation et les coûts de réhabilitation encourus.

La divulgation des informations sera effectuée à l'aide d'une plateforme informationnelle et d'une cartographie sur le site Québec.ca.

Enfin, il importe de souligner que les actions des entités à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sont conduites en tout temps avec respect et cohérence de l'objectif adopté par le gouvernement en avril 2020 concernant la gestion de ces sites.

² La réhabilitation pour les sites miniers comprend le réaménagement et la restauration des sites conformément à la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) et en respect des normes comptables s'appliquant à tous les ministères et organismes.

³ La responsabilité est jugée réelle lorsque le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité d'un site contaminé. Cela n'implique pas nécessairement qu'il est reconnu légalement responsable de la contamination. La responsabilité est considérée comme probable lorsque le gouvernement pourrait être tenu responsable des coûts de réhabilitation d'un site contaminé dans l'avenir, advenant la réalisation d'un événement incertain.

Objectif gouvernemental
Le gouvernement s'engage à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés sous sa responsabilité, qu'elle soit réelle ou probable, en accordant une priorité d'intervention aux sites qui présentent un niveau élevé de ces risques, tout en tenant compte de ses obligations légales, des opportunités d'intervention propres à chaque ministère ou organisme et des enjeux de développement durable.

LES RÉSULTATS 2022-2023

Au cours de l'exercice 2022-2023, le gouvernement a continué de poser des gestes pour soutenir les Québécois, renforcer le système de santé et relancer l'économie. Ainsi, des mesures se sont poursuivies pour répondre à l'ensemble des besoins découlant de la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de l'application de certaines normes comptables au 1^{er} avril 2022 est venue influencer les dépenses de programmes, dont celle portant sur la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

ÉVOLUTION DU BUDGET ET DE LA DÉPENSE 2022-2023

Comparativement au Budget de dépenses déposé en mars 2022, la dépense probable 2022-2023 présente une croissance de 1 602,5 M\$, ou de 1,5 %. Cette croissance s'explique principalement par :

- l'ajout de 1 560,3 M\$ pour financer les actions prises afin de vaincre la pandémie;
- une contribution additionnelle du gouvernement de 173,4 M\$ visant à limiter la hausse moyenne de la taxe scolaire;
- une révision à la baisse de 497,3 M\$ pour ajuster le montant de la provision inscrit au Fonds de suppléance concernant la norme comptable sur les paiements de transfert.

Évolution – Budget de dépenses de programmes¹

Exercice financier 2022-2023

(en millions de dollars)

	Mars 2022	Mars 2023	Variation	
	Budget initial ²	Dépense probable ^{2,3}	M\$	%
Santé et Services sociaux	50 212,0	52 096,8	1 884,8	3,8
Éducation	16 856,7	17 510,9	654,2	3,9
Enseignement supérieur	8 728,4	8 674,3	(54,1)	(0,6)
Autres portefeuilles	32 917,5	32 035,1	(882,4)	(2,7)
Total	108 714,6	110 317,1	1 602,5	1,5

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Le budget initial et la dépense probable incluent les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 et sont présentés selon la structure budgétaire 2023-2024.

³ Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Modifications aux normes comptables

Modifications aux normes comptables
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations Une nouvelle norme comptable portant sur la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 pour l'ensemble des provinces et territoires canadiens. Cette norme exige la comptabilisation d'un passif lorsqu'un gouvernement a l'obligation juridique de réaliser des activités particulières lors de la mise hors service d'une immobilisation. Pour le Québec, la principale obligation à cet égard concerne l'amiante inclus dans des bâtiments et des routes. Les lois et règlements applicables l'obligent à instaurer des mesures particulières pour manipuler et disposer les matériaux contenant de l'amiante de façon sécuritaire lors de travaux, par exemple, sur une immobilisation. Instruments financiers De nouvelles normes établissant un cadre pour la comptabilisation et la présentation des instruments financiers sont également entrées en vigueur le 1^{er} avril 2022. Ces normes auront notamment des incidences sur la dette du gouvernement, puisque, par exemple, les instruments financiers dérivés devront dorénavant être évalués à leur juste valeur. Des variations temporaires de la dette sont à prévoir. L'incidence annuelle de ces variations sera présentée dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation. Paielements de transfert Le gouvernement a modifié l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert dans ses états financiers consolidés de l'exercice financier terminé le 31 mars 2021. Ce changement consiste à comptabiliser les dépenses de transfert pour des infrastructures publiques qui appartiennent à des tiers selon la période de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires de ces transferts. Auparavant, le gouvernement les comptabilisait au rythme des versements qui correspondait généralement à l'échéancier de remboursement des emprunts contractés par les bénéficiaires pour réaliser les projets.

Évolution des dépenses – 2021-2022 et 2022-2023

Comparativement aux données réelles de l'exercice financier 2021-2022, une croissance des dépenses de 2 659,2 M\$, ou de 2,5 %, est observée. Cette croissance s'explique principalement par les ajustements requis concernant la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Dépenses de programmes 2022-2023^{1,2} (en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022	Variation	
	Dépense Probable ^{3,4}	Comptes publics ⁵	M\$	%
Santé et Services sociaux	52 096,8	55 781,6	(3 684,8)	(7,1)
Éducation	17 510,9	18 402,4	(891,5)	(4,8)
Enseignement supérieur	8 674,3	8 009,4	664,9	7,7
Autres ministères	32 035,1	25 464,5	6 570,6	25,8
Dépenses de programmes	110 317,1	107 657,9	2 659,2	2,5

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les dépenses sont présentées selon la structure budgétaire 2023-2024.

³ Incluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

⁴ Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

⁵ Excluant la compensation relative au déficit cumulé des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles découlant de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs

UNE SAINE GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES

Les attentes de la population sont élevées à l'égard de la gestion des finances publiques, et ce, à juste titre. En continuité avec les gestes posés au cours des quatre dernières années, le gouvernement poursuit ses efforts en vue d'assurer une allocation optimale et rigoureuse des deniers publics par l'exécution et le suivi des dépenses de même que par l'amélioration du cadre financier.

EXÉCUTION ET SUIVI DU BUDGET DE DÉPENSES

Les efforts pour assurer une allocation optimale des sommes disponibles en cours d'année se poursuivent, notamment en vue de réutiliser annuellement environ 1 % des dépenses des ministères et des organismes.

En effet, depuis l'exercice 2021-2022, l'intégration de la quasi-totalité des mesures du budget est inscrite au Fonds de suppléance, contribuant ainsi à une meilleure agilité budgétaire. Cette nouvelle façon de faire s'est concrétisée simultanément avec la présentation d'une information budgétaire consolidée.

Cette présentation implique par ailleurs une gestion globale du budget, et ce, afin de considérer l'exécution du budget dans son ensemble. Désormais, le suivi de l'exécution du budget tient compte non seulement de l'avancement des dépenses prévues au budget de dépenses des ministères, mais également des besoins requis pour assurer le juste niveau de financement des organismes, des fonds spéciaux et des entités des réseaux.

Ainsi, dans le cas où les sommes requises seraient moindre que celles budgétées, les réaménagements sont priorisés. L'espace budgétaire dégagé permet le financement des initiatives et des priorités gouvernementales, et ce, à l'intérieur des enveloppes de dépenses consenties aux portefeuilles ministériels.

Cette façon de faire permet donc de réutiliser annuellement environ 1 % des dépenses de programmes des ministères et des organismes budgétaires.

Au cours de l'exercice 2021-2022, 1,6 G\$ ont ainsi été réaffectés à de nouvelles priorités survenues après le dépôt du Budget de dépenses, dont 1,1 G\$ versés de façon anticipée pour des projets d'infrastructures.

Toujours sous l'angle d'une gestion saine et efficiente des fonds publics, le suivi rigoureux de l'exécution du budget de dépenses a permis de dégager près d'un milliard de dollars en 2022-2023, affecté au financement de nouvelles priorités ainsi qu'aux versements anticipés de projets d'infrastructures. Ces initiatives permettent notamment :

- d'accélérer la réalisation de 3 300 logements sociaux et abordables;
- de financer des projets d'investissements en transport collectif;
- d'assurer le financement des besoins en éducation préscolaire ainsi qu'en enseignement primaire et secondaire;

- de financer les besoins additionnels des ministères dont l'aide financière de dernier recours pour les demandeurs d'asile et le Programme spécifique d'aide aux Ukrainiens.

AMÉLIORATIONS AU CADRE FINANCIER

Au cours des quatre prochaines années, le gouvernement s'engage à bonifier le financement dédié aux grandes priorités de l'État, notamment pour rendre le réseau de la santé plus efficace et plus humain, soutenir le potentiel des jeunes et de la collectivité et diversifier et consolider les actions pour l'environnement.

Pour ce faire, des améliorations au cadre financier sont mises de l'avant afin de dégager une marge de manœuvre permettant de réaliser les engagements prévus dans les principales missions de l'État. Notamment, le gouvernement poursuivra ses efforts en vue de générer des économies récurrentes de 1,5 G\$ à terme en 2026-2027.

La réalisation de cet objectif se fera avec la participation de l'ensemble des composantes de l'administration gouvernementale, en prenant soin de ne pas affecter les services à la population. Plus spécifiquement, trois chantiers permettront d'atteindre les objectifs, soit :

- l'efficacité des dépenses de l'administration gouvernementale;
- l'expertise gouvernementale;
- la gestion des effectifs de la fonction publique.

Efficiencia des dépenses de l'administration gouvernementale

La gestion optimale et équitable des ressources est au cœur de la mission du Secrétariat du Conseil du trésor. En ce sens, le Secrétariat doit prendre en considération la réalité des ministères et organismes de même que le contexte socio-économique afin d'identifier les opportunités d'optimisation à mettre en œuvre pour répondre à cet enjeu important.

Dans ce contexte, l'analyse rigoureuse des dépenses et l'attention soutenue de leur exécution permettent de déterminer le juste niveau de financement des programmes gouvernementaux et de proposer un budget de dépenses en adéquation avec les besoins de la population.

Par ailleurs, la poursuite de projets et de mesures de révision de programmes initiés par les ministères et organismes permet également de contribuer aux objectifs visés.

Expertise gouvernementale

Au cours des dernières années, des actions significatives ont été posées en vue de renforcer l'expertise gouvernementale dans des domaines d'activité spécialisés, notamment la création du Centre d'acquisitions gouvernementales et du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

La mise en place de ces organisations constitue un levier pour optimiser les dépenses gouvernementales et permettre le réinvestissement des bénéfices attendus vers les missions de l'État. La poursuite de l'optimisation de certaines fonctions administratives centrales fait également partie des mesures, dont le projet de regroupement de la récupération des sommes dues à l'État par Revenu Québec.

Gestion des effectifs de la fonction publique

Dans le contexte économique et démographique actuel, la gestion des effectifs nécessite de revoir les façons de faire et d'assurer une allocation optimale de la main-d'œuvre disponible.

Ainsi, le Secrétariat compte assurer une croissance des effectifs de la fonction publique au cours des prochaines années, en cohérence avec le marché de l'emploi. À cet égard, l'octroi de ces effectifs devra se faire en adéquation avec les priorités gouvernementales et prendre en compte la situation des ministères.

Bilan des mesures d'optimisation 2019-2023 : Un État plus efficace

L'exercice 2022-2023 constitue la dernière année des quatre chantiers d'optimisation des dépenses publiques visant à se doter d'un État plus performant, un engagement pris par le gouvernement à compter de l'exercice financier 2019-2020.

Ces chantiers portaient sur l'amélioration de la gestion des technologies de l'information, l'optimisation des acquisitions gouvernementales, la réduction des effectifs administratifs, ainsi que la révision de programmes. L'engagement initial devait permettre de générer des économies récurrentes de 1 994,0 M\$ au terme de la période.

La prévision de plus de 2,0 G\$ pour 2022-2023 permet d'excéder l'objectif poursuivi.

Mesures d'optimisation consolidées

Résultats réalisés ou en cours

(en millions de dollars)

	2019-2020 (Réel)	2020-2021 (Réel)	2021-2022 (Réel)	2022-2023 (Prévu)
Amélioration de la gestion en informatique	-	75,2	134,6	210,0
Meilleurs approvisionnements	126,0	347,6	486,1	590,0
Attrition dans l'administration publique	81,9	185,0	252,5	381,0
Révision de programmes ¹	189,6	436,4	619,6	834,4
Total	397,5	1 044,2	1 492,8	2 015,4
Objectifs initiaux	397,5	979,3	1 452,8	1 994,0

¹ Les travaux menés dans le cadre de la mesure « Révision de programmes » ont permis de bonifier la cible initiale de 300,0 M\$ à 813,0 M\$, correspondant à 1 % du Budget de dépenses de programmes 2019-2020.

LA GESTION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES

LA CROISSANCE PRÉVUE DES EFFECTIFS 2023-2024

Pour l'exercice 2023-2024, le gouvernement priorise une croissance des effectifs qui sera alignée sur les engagements gouvernementaux et les services à la population.

Considérant l'état précaire du marché du travail, une croissance en cohérence avec les capacités d'embauches et l'évolution de la population active est priorisée pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. Pour les effectifs hors fonction publique, une attention particulière sera apportée aux besoins prioritaires des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur afin qu'ils disposent du niveau de ressources requis pour répondre aux besoins de la population.

Au total, une croissance de la consommation des effectifs pour renforcer les services à la population de 6 800 ETC⁴ est anticipée pour l'exercice 2023-2024. Cette croissance, principalement en santé et en éducation, permettra d'assurer notamment la réalisation des initiatives suivantes :

- Santé et services sociaux : rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population, prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes et soutenir les personnes plus vulnérables;
- Éducation : aider nos jeunes à réussir en encourageant la persévérance et la réussite scolaires;
- Enseignement supérieur : favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures;
- Langue française : valoriser la langue française et la culture québécoise sous toutes ses formes;
- Immigration, Francisation et Intégration : accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes et favoriser l'attraction et la rétention des travailleurs.

⁴ Les Renseignements supplémentaires présentent, de manière plus détaillée, les informations relatives au contrôle des effectifs.

LES RÉSULTATS 2022-2023 PRÉVUS ET LES DONNÉES RÉELLES DE 2021-2022

Comme mentionné précédemment, le gouvernement a levé la majorité des mesures sanitaires avec l'adoption, le 1^{er} juin 2022, de la Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire. Dans ce contexte, les effets des mesures mises en œuvre en raison de la pandémie et de la relance de l'économie sur le Budget 2023-2024 s'estompent progressivement. Ainsi, les effectifs présentés incluent ceux relatifs aux mesures transitoires pour protéger la santé de la population.

Pour l'exercice financier 2022-2023, le gouvernement escomptait une croissance de l'effectif de 10 735 ETC, soit une hausse de 2 % par rapport à l'exercice financier 2021-2022, découlant notamment des engagements gouvernementaux.

Globalement, le niveau d'effectifs prévu au 31 mars 2023 s'établit à 564 400 ETC. Comparativement à la consommation réelle de l'exercice précédent, il s'agit d'une hausse de 6 429 ETC, ou de 1,2 %. Cette hausse, moins importante que l'exercice précédent et que la croissance estimée initialement, tient compte du retrait progressif de certaines mesures associées à la pandémie.

Évolution des effectifs utilisés et prévus¹ (en ETC et en %)

	Fonction publique		Hors fonction publique		TOTAL	
	ETC	%	ETC	%	ETC	%
Effectifs utilisés - 2020-2021	70 980		468 982		539 962	
Variation	1 814	2,6	16 195	3,5	18 009	3,3
Effectifs utilisés - 2021-2022	72 794		485 177		557 971	
Variation prévue	1 047	1,4	5 382	1,1	6 429	1,2
Effectifs prévus - 2022-2023	73 841		490 559		564 400	

¹ Voir les notes à la section Renseignements supplémentaires au chapitre Les effectifs des ministères, des organismes, des réseaux du secteur public et des sociétés d'État

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines joue un rôle clé au sein du gouvernement et vise à cultiver un capital humain motivé et efficace. En adéquation avec la stratégie gouvernementale en cette matière, elle constitue un moteur d'évolution et un levier significatif. À l'ère où d'importants changements sont en cours, initiés par la pandémie, la gestion des ressources humaines doit évoluer et s'adapter.

Ainsi, le contexte du travail en mode hybride a apporté une nouvelle perspective au développement et à la gestion gouvernementale des ressources humaines. Les efforts d'attraction et de sélection de la main-d'œuvre, l'offre de formation, les méthodes de gestion, l'intégration et la mobilisation du personnel doivent tenir compte de cette nouvelle réalité et ainsi permettre d'offrir une expérience employé épanouissante. En ce sens, les pratiques de gestion doivent évoluer afin de soutenir autant les gestionnaires que les employés qui sont au centre de cette transformation.

En vue d'assurer le maintien et le perfectionnement de son expertise, le gouvernement doit réinventer ses façons de faire afin d'attirer les meilleurs talents. De nombreux projets ont été amorcés afin d'améliorer le pouvoir d'attraction de la fonction publique et de s'assurer que cette dernière peut attirer une main-d'œuvre qualifiée et compétente.

Parmi ceux-ci, un projet gouvernemental de transformation du milieu de travail est en cours. Celui-ci vise à offrir au personnel des milieux de travail innovants. Cette importante transformation répond aux objectifs gouvernementaux en matière de santé des personnes, de virage numérique et de développement durable.

STRATÉGIE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2018-2023

La Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023 « Innover. Se renouveler. Se démarquer. » viendra à échéance en 2023.

Les objectifs visés par cette Stratégie étaient :

- de repérer et d'attirer une main-d'œuvre diversifiée et des candidats hautement qualifiés;
- de prendre un virage stratégique en matière d'apprentissage et de développement des compétences;
- de compter sur la richesse de la diversité québécoise;
- d'offrir des milieux de travail stimulants;
- de viser l'excellence en gestion;
- d'encadrer et de soutenir la contribution des personnes et des équipes.

La mise en œuvre de cette Stratégie a permis de déployer plusieurs initiatives porteuses, par exemple :

- une nouvelle marque employeur;
- une offre centrale de développement des compétences pour les gestionnaires et les employés;
- le nouveau Référentiel de compétences du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise.

La réalisation de ces différents projets a permis de jeter les bases d'une fondation solide en matière de gestion renouvelée des ressources humaines au sein de la fonction publique. En effet, plusieurs projets se sont avérés des succès et se poursuivront dans la prochaine Stratégie. Le rapport détaillé des résultats sera présenté au Conseil du trésor au printemps 2023.

STRATÉGIE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2023-2028 : **Une stratégie créée en collaboration avec les partenaires et axée sur les besoins et la performance**

La Loi sur la fonction publique précise que la présidente du Conseil du trésor a la responsabilité d'élaborer une stratégie de gestion des ressources humaines pluriannuelle d'au plus cinq ans de gestion des ressources humaines pour la fonction publique (FP), d'en proposer l'approbation par le Conseil du trésor, d'en coordonner la mise en œuvre et de faire rapport à ce dernier, à mi-parcours et à l'échéance, de l'atteinte des résultats.

Les travaux de renouvellement de la Stratégie de gestion des ressources humaines (SGRH) ont été initiés à l'automne 2021 et la diffusion de cette dernière est prévue à l'automne 2023.

La structure de gouvernance mise en place dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie prévoit plusieurs mécanismes assurant l'implication des différents partenaires internes et externes liés à la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique. À cet effet, voici les étapes franchies en plus de la mise en place des chantiers de travail et de consultation en continu :

- une veille et un étalonnage ont été effectués;
- un exercice de consultation stratégique visant à connaître la vision des sous-ministres et des dirigeants d'organismes quant aux priorités et aux enjeux stratégiques en matière de gestion des ressources humaines devant être abordés au courant des prochaines années a été tenu;
- deux cellules d'innovation ont eu lieu avec des partenaires internes provenant de 25 ministères et organismes et externes dont l'École nationale d'administration publique, l'Université Laval, l'Académie de la transformation numérique, ainsi que des associations et des syndicats;
- des chantiers de travail ont été mis en place afin de définir les projets qui composeront la SGRH 2023-2028;
- des consultations sont menées tout au long des travaux.

Dans un contexte de transformation profonde et accélérée du marché du travail, la SGRH 2023-2028 se veut un levier stratégique essentiel au sein de la FP en réponse, notamment, à la pénurie de main-d'œuvre grandissante et à la nécessité d'agir en attraction et en rétention des talents.

Les objectifs généraux visés par la SGRH 2023-2028 sont :

- d'assurer une gouvernance en ressources humaines proactive au sein de la FP;
- de contribuer à la performance de l'État et à ses enjeux en ressources humaines;
- de s'arrimer avec les stratégies et priorités gouvernementales;

- d'appuyer la réalisation des grandes transformations gouvernementales;
- de relever les défis de la gestion des ressources humaines de concert avec les ministères et organismes;
- de consolider les mesures mises en œuvre dans le cadre de la SGRH 2018-2023.

COMPÉTENCE DU PERSONNEL

Le Secrétariat du Conseil du trésor travaille avec ses partenaires afin de s'assurer de l'adéquation des nouveaux contenus de formation avec les compétences futures à développer. Il a poursuivi le déploiement du modèle gouvernemental de développement de l'expertise pour les employés et les gestionnaires de la fonction publique. Ce modèle met de l'avant une offre d'apprentissage adaptée au développement de chacun, axée sur l'innovation et le numérique et représentant un levier dans les transformations organisationnelles, en vue de l'atteinte d'une meilleure performance gouvernementale.

Un éventail de formations destinées au personnel de la fonction publique est en développement sur des thématiques prioritaires (ex. : relève de gestion, offre de formation pour les conseillers en gestion de ressources humaines, programme de mentorat interministériel, etc.) ou des parcours de formation s'adressant à des clientèles spécifiques. De plus, un programme d'accueil gouvernemental destiné aux nouveaux employés de la fonction publique et deux parcours pour les gestionnaires-leaders seront déployés dans la prochaine année.

Plus spécifiquement, le Secrétariat du Conseil du trésor s'est doté d'une offre de formation en gestion publique à l'ère du numérique. L'offre de formation en lien avec l'Académie de la transformation numérique continue à s'enrichir avec des formations portant sur des thèmes comme l'agilité, l'expérience utilisateur, la cybersécurité et la cyberdéfense, la protection des renseignements personnels et plusieurs autres. De nouvelles formations s'ajouteront également au cours de la prochaine année.

Finalement, un catalogue de formation LinkedIn Learning, regroupant plus de 2 100 formations offertes en français, a été déployé en avril 2022 à l'ensemble de la fonction publique. Il permet de développer des compétences clés dans plusieurs domaines, notamment la bureautique, les communications, la gestion, les relations interpersonnelles et les technologies de l'information.

SANTÉ DES PERSONNES

Le Secrétariat du Conseil du trésor a assuré le déploiement de la Vision globale en santé des personnes renouvelée pour orienter l'ensemble des ministères et organismes à l'égard de la santé et de la sécurité au travail, tant physiques que psychologiques. Cette Vision a fait l'objet de consultations auprès des divers partenaires, dont l'appui est essentiel.

Elle s'articule autour de quatre volets, soit la promotion des saines habitudes de vie, la prévention, la gestion des invalidités et le retour au travail. Elle outille davantage les organisations de la fonction publique afin de leur permettre d'agir sur les caractéristiques organisationnelles représentant un risque pour la santé et la sécurité, en posant des actions favorisant une réintégration au travail durable et adaptée, et en soutenant le rétablissement de l'employé. Cette vision aura un effet bénéfique sur le taux d'absentéisme,

la stabilisation des équipes, le niveau de mobilisation des employés et la performance organisationnelle tout en assurant une qualité de vie au travail.

Le Secrétariat du Conseil du trésor offre également à l'ensemble des ministères et organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique un programme d'aide aux employés uniformisé assurant ainsi une gamme complète de services personnalisés et de qualité, notamment en matière de prévention, d'intervention, de suivi post-intervention et de références à des professionnels externes qualifiés.

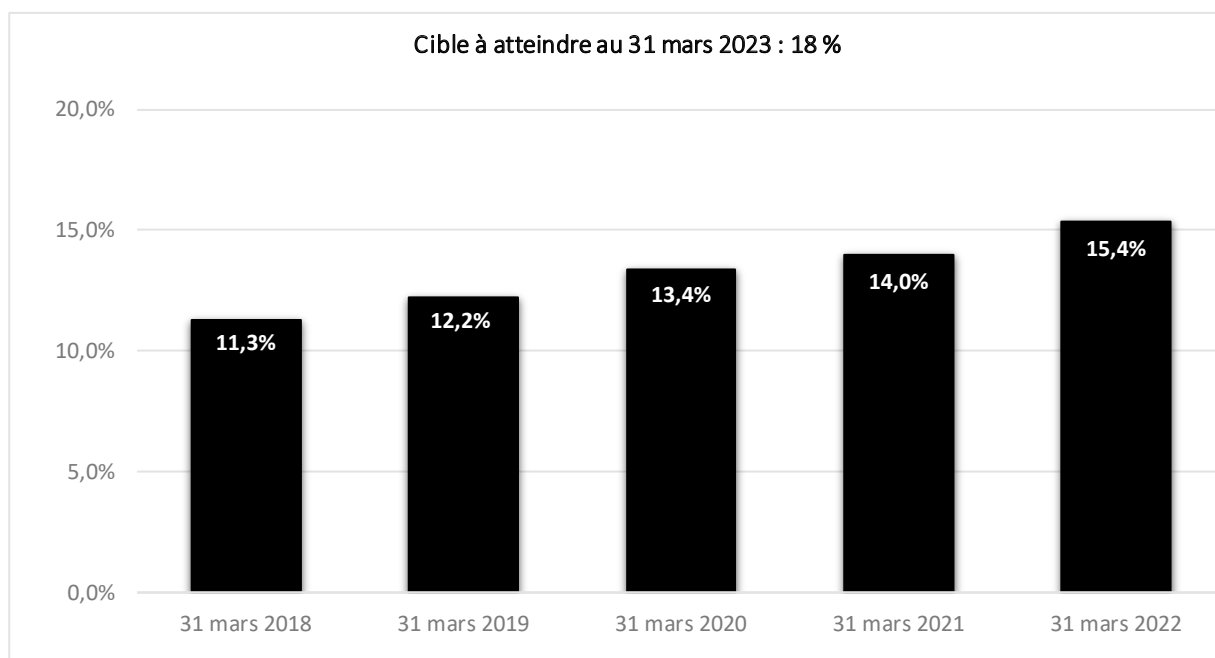
Ce modèle unique, en plus de reposer sur la force d'une équipe spécialisée et expérimentée, permet d'avoir une vision globale du type de services d'aide psychologique offerts à l'ensemble de la fonction publique et de mettre en place les mesures appropriées face à une problématique récurrente.

La fonction publique québécoise se dote ainsi d'un cadre structurant pour agir sur tous les facteurs pouvant avoir un impact sur la santé de son personnel.

Le milieu de travail étant un environnement déterminant à l'égard de la santé des personnes, il importe que l'ensemble des ministères et organismes se mobilisent afin de placer la santé au cœur des actions et des priorités.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Le Secrétariat du Conseil du trésor maintient ses engagements en matière de diversité et d'inclusion. Il poursuit notamment la mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023. Le taux de présence de ce groupe dans l'effectif régulier et occasionnel à atteindre en 2023 est de 18 %. Au 31 mars 2022, ce taux était de 15,4 %.



Le Secrétariat s'est engagé à augmenter le taux de présence des membres des minorités visibles au sein de l'effectif de la fonction publique afin qu'il soit représentatif de celui observé au sein de la population active du Québec. Pour y arriver, les mesures mises en place dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023 permettront d'augmenter notamment le taux de présence des membres des minorités visibles. Par exemple, afin de soutenir les ministères et organismes dans leurs démarches pour l'embauche de membres des minorités visibles et ethniques, le Secrétariat lancera prochainement une campagne de promotion ciblée des emplois de la fonction publique auprès d'eux.

Par ailleurs, les travaux d'élaboration d'un programme d'accès à l'égalité en emploi pour tous les groupes reconnus comme étant victimes de discrimination en emploi (les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les personnes autochtones et les personnes handicapées) sont en cours. Il est prévu que ce programme soit mis en œuvre au printemps 2023.

TRANSFORMATION DU MILIEU DE TRAVAIL

Le déploiement de la vision gouvernementale sur la transformation du milieu de travail s'inscrit en cohérence avec l'évolution de l'organisation du travail. Basée sur une approche axée sur les activités, cette vision consiste à rendre disponibles à l'employé les meilleures circonstances pour réaliser chacune des activités liées à son travail. Il s'agit d'une approche qui implique d'abord une transformation importante de l'organisation du travail soutenue par une utilisation optimale d'outils technologiques.

Cette transformation est essentielle notamment en raison des enjeux de main-d'œuvre, mais aussi de l'implantation pérenne du télétravail dans la fonction publique. Le Secrétariat du Conseil du trésor assume un leadership de la vision gouvernementale en la matière en soutenant les ministères et organismes dans la mise en œuvre de cette transformation. Afin que les projets de transformation des ministères et organismes soient réalisés conformément aux orientations gouvernementales, le Secrétariat du Conseil du trésor travaille à élaborer une directive regroupant les grands principes à respecter dans les futurs aménagements d'espaces. À cet effet, des consultations ont été réalisées dans la dernière année auprès des ministères et organismes ainsi que des associations syndicales. L'objectif ultime de cette transformation est de valoriser l'expérience employé et de se démarquer à titre d'employeur exemplaire, en cohérence avec une saine gestion des finances publiques et dans un souci d'améliorer la prestation de services aux citoyens.

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE-CADRE EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL POUR LE PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement a adopté la Politique-cadre en matière de télétravail en janvier 2021 et celle-ci est en vigueur depuis le 4 avril 2022, et ce, dans l'ensemble des ministères et organismes dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique. La Politique-cadre prévoit un tout nouveau mode d'organisation du travail hybride, offrant la possibilité d'exercer du télétravail pour une période maximale de trois jours par semaine, pour les emplois qui s'y prêtent, et ce, sur une base volontaire.

L'implantation du télétravail en mode hybride est tout indiquée pour maximiser les avantages reliés à la prestation de travail en personne et à ceux du télétravail. La revue de la littérature démontre d'ailleurs qu'au-delà de trois jours par semaine en télétravail, les bénéfices s'estompent. Certains effets indésirables

sur la motivation, la mobilisation, l'innovation et la synergie d'équipe peuvent même prendre le dessus sur les avantages associés à ce mode de travail.

Afin de pouvoir mesurer de manière objective les impacts de la Politique-cadre, le Secrétariat s'est engagé à faire le suivi de son application dans les ministères et les organismes et à déposer un bilan deux ans après son entrée en vigueur, soit au printemps 2024. Il pourra alors déterminer si des ajustements sont requis.

La performance du personnel dans la fonction publique dans un contexte de travail hybride fait partie des volets qui seront analysés en vue d'évaluer l'impact du télétravail sur la performance individuelle et organisationnelle. Les travaux que mènera le Secrétariat visent notamment à établir un cadre de suivi de la performance individuelle pour l'ensemble des ministères et organismes.

PROCESSUS DE DOTATION DES EMPLOIS AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 21 février 2022, des modifications substantielles à la Loi sur la fonction publique en matière de dotation des emplois sont entrées en vigueur. Celles-ci ont fait en sorte de transformer considérablement le processus de dotation des emplois, au recrutement et à la promotion, au sein de la fonction publique. En date du 1^{er} janvier 2023, près de 4 800 processus de sélection au recrutement et à la promotion ont été tenus par les ministères et organismes et ont généré plus de 260 000 candidatures, ce qui a permis la nomination d'environ 4 600 candidats. Le délai moyen pour la tenue du nouveau processus de dotation est d'environ deux mois et demi. À titre de comparaison avec le précédent processus, le délai variait entre trois et six mois uniquement pour la qualification des candidats dans une banque de personnes qualifiées.

La dotation des emplois au sein de la fonction publique est au cœur des priorités du Secrétariat du Conseil du trésor. En ce sens, le Secrétariat du Conseil du trésor multiplie les efforts relatifs à l'accompagnement des ministères et des organismes. Ainsi, au cours de la prochaine année, les offres de formation pour le personnel professionnel et technique œuvrant en dotation seront bonifiées. De plus, diverses rencontres d'échange sur les meilleures pratiques et les différentes stratégies mises en place au sein des organisations seront organisées avec les directions de ressources humaines.

Par ailleurs, afin de mieux soutenir les activités de dotation, des ajustements et améliorations continuent d'être apportés aux solutions informatiques de dotation et d'évaluation des talents. Parallèlement, les travaux visant l'acquisition de nouvelles solutions informatiques, davantage en adéquation avec les nouvelles façons de faire, se poursuivent.

RÉGIONALISATION DE 5 000 EMPLOIS DU SECTEUR PUBLIC

Le gouvernement du Québec a fait du développement économique régional l'une de ses priorités. Il s'est engagé, notamment, à régionaliser 5 000 emplois du secteur public sur un horizon de 10 ans.

Les cibles de régionalisation à atteindre au 30 septembre 2028 ont été communiquées aux organisations de l'administration publique (OAP) visées par le Plan gouvernemental de régionalisation (PGR). Les cibles globales étaient de 2 000 emplois au 30 septembre 2022 et sont de 5 000 au 30 septembre 2028. L'atteinte de ces cibles repose sur la mobilisation de 55 OAP qui sont davantage interpellées, en raison d'une masse critique de personnel avec un potentiel de régionalisation, d'une présence en région ou d'une

mission axée sur le développement territorial. Parmi ces organisations figurent 40 ministères et organismes de la fonction publique et 15 organismes de l'administration publique hors fonction publique.

La régionalisation des emplois de l'administration publique peut être réalisée par :

- la dotation, en région, d'emplois devenus vacants dans les zones urbaines;
- la création de nouveaux emplois en région;
- le déplacement autorisé d'un emploi en zone urbaine vers une région à la suite du déménagement volontaire d'un membre du personnel.

Les OAP doivent régionaliser leurs emplois en priorisant les municipalités régionales de comté « plus dévitalisées », comme présenté au PGR⁵.

Afin d'assurer le déploiement optimal de son plan, des espaces de travail collectifs pouvant accueillir les employés de diverses OAP seront déployés. Quinze bureaux gouvernementaux partagés (BGP) seront ainsi mis en place à travers le territoire. Un plan de déploiement est en cours avec la Société québécoise des infrastructures (SQI). D'ailleurs, un premier BGP est attendu d'ici l'été 2023 à New Richmond.

La responsabilité d'opérer les BGP a été confiée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique collabore également aux travaux pour le volet technologique.

Jusqu'à maintenant, les efforts investis ont été considérables. La reddition de comptes au 31 janvier 2023 indiquait que 3 396 emplois ont été régionalisés représentant 67,9 % de la cible au 30 septembre 2028. Par ailleurs, la cible intermédiaire de 2 000 emplois fixée au 30 septembre 2022 a été dépassée avec 2 773 emplois régionalisés à cette date.

⁵ Plan gouvernemental de régionalisation disponible à l'adresse Internet : Québec.ca

Nombre d'emplois régionalisés¹(entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 janvier 2023)

Région administrative	Emplois régionalisés
01 – Bas-Saint-Laurent	322
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	490
03 – Capitale-Nationale ²	130
04 – Mauricie	560
05 – Estrie	459
07 – Outaouais	379
08 – Abitibi-Témiscamingue	91
09 – Côte-Nord	31
10 – Nord-du-Québec	(16)
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	124
12 – Chaudière-Appalaches ²	229
14 – Lanaudière ³	142
15 – Laurentides ³	210
16 – Montérégie ³	92
17 – Centre-du-Québec	153
Total	3 396

¹ Les données présentées proviennent des organisations de l'administration publique.

La reddition de compte est basée sur le nombre de personnes en poste. Les données entre parenthèses représentent une diminution de ce nombre depuis la dernière période de référence. Ces emplois peuvent être vacants ou en processus d'embauche et être pourvus dans une autre région selon les besoins des organisations visées.

² Excluant les municipalités se situant en totalité ou en grande majorité à l'intérieur d'un périmètre de 75 km de distance de route du centre-ville de Québec (colline Parlementaire)

³ Excluant les municipalités se situant en totalité ou en grande majorité à l'intérieur d'un périmètre de 75 km de distance de route du centre-ville de Montréal (Complexe Desjardins)

LE RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

En décembre dernier, le gouvernement a déposé ses offres dans le cadre des négociations visant le renouvellement des conventions collectives venant à échéance le 31 mars 2023 pour plus de 600 000 employés des secteurs public et parapublic (fonction publique, centres de services scolaires, commissions scolaires, collèges ainsi que réseau de la santé et des services sociaux).

Dans l'objectif de maintenir et d'attirer la main-d'œuvre, le gouvernement propose des augmentations de 11,5 % sur cinq ans correspondant à un coût récurrent à terme de 4,6 G\$. De plus, le gouvernement offre une mesure de reconnaissance, soit une somme forfaitaire de 1 000 \$ en fonction des heures rémunérées entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Dans le cadre des négociations, trois priorités ont été identifiées pour lesquelles des propositions ont été déposées le 22 février 2023 représentant un investissement de 700 M\$. Ces priorités visent notamment à éliminer les réels freins et enjeux touchant les améliorations souhaitées dans les réseaux concernés et portent respectivement sur :

- Équipe classe : objectif de recentrer la fonction enseignante sur les tâches pédagogiques, notamment pour les classes présentant des défis particuliers;
- Équipe soins : objectif d'éliminer le temps supplémentaire obligatoire;
- Équipe santé mentale : objectif d'avoir une meilleure prise en charge en santé mentale.

Les offres déposées aux différentes tables de négociation contiennent aussi des propositions visant des mesures propres à chacun des secteurs respectifs. En plus de chercher à améliorer la qualité des services et de reconnaître l'expertise et la compétence du personnel de l'État, ces propositions abordent les enjeux d'organisation du travail.

Cadre financier de négociation

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total 5 ans
Paramètres salariaux	3,0 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	9,0 %
Priorités gouvernementales	Mesures à valeur monétaire à déterminer					2,5 %
Mesures sectorielles						
Autres bonifications						
Total	3,5 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	11,5 %
Montant forfaitaire non récurrent ¹	1 000 \$	-	-	-	-	1 000 \$

¹ En fonction des heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

En ce qui concerne le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic, les ajustements de leurs conditions de travail pour la période 2020-2023 ont été conclus à une hauteur équivalente à celles du personnel syndiqué. Les travaux sont en cours afin que les textes de conditions de travail prévus par règlement reflètent ces ajustements.

AUTRES GROUPES

Le renouvellement des ententes collectives de certains groupes de prestataires de services pour l'État s'est également poursuivi au cours de l'exercice 2022-2023. Des ententes ont été conclues avec les pharmaciens propriétaires, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et la majorité des ambulanciers. Par ailleurs, les négociations se poursuivent pour certains groupes, notamment les policiers de la Sûreté du Québec.

Comme dans les secteurs public et parapublic, la plupart des ententes convenues avec les groupes de prestataires de services pour l'État viennent à échéance au 31 mars 2023. Cette échéance amènera le gouvernement à commencer, au cours des prochains mois, les négociations avec plusieurs d'entre eux pour renouveler les ententes.

LE BILAN DES TRAVAUX DE L'INSTITUT DE LA PERTINENCE DES ACTES MÉDICAUX

L'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) a été mis en place suivant l'entente conclue, en décembre 2019, entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec. Il s'est vu confier le mandat d'identifier et d'adopter des mesures visant à favoriser la pertinence des actes médicaux, et de réinvestir les économies dégagées pour améliorer l'accessibilité aux services de médecine spécialisée au Québec.

Voici quelques exemples de mesures identifiées par l'IPAM en 2022-2023 :

- projet de pertinence des consultations en médecine spécialisée aux urgences et en radiologie;
- suivi à distance des cardiostimulateurs;
- réduction de certains tarifs et abrogation de codes d'actes afin d'assurer la pertinence de soins spécialisés.

Au terme de l'entente, le 31 mars 2023, des économies récurrentes de 240,0 M\$ et des économies sur la durée de l'entente de 450,0 M\$ doivent être réalisées.

Les modifications dans le mode de facturation des médecins spécialistes favorisent une offre de soins adéquate au moment indiqué et provenant des bonnes ressources professionnelles. Les décisions de l'IPAM ont permis de restreindre et d'éliminer la facturation d'actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.

À terme, l'ensemble des sommes récupérées par l'entente de décembre 2019 doivent être réinvesties dans le réseau de la santé afin de favoriser l'accès aux soins médicaux spécialisés, soit 1,6 G\$ sur la période de 2018-2019 à 2022-2023. À cet effet, le mandat de l'IPAM a été prolongé jusqu'au 31 mars 2024 afin de permettre la mise en œuvre des projets acceptés en 2022-2023. En voici quelques exemples :

- suivi à domicile en télésanté pour les grossesses à risque élevé;
- déploiement de la phase 2 du projet pilote du prescripteur électronique en imagerie médicale;
- clinique médicale spécialisée en pédiatrie – Sainte-Foy et Saint-Eustache;
- alternatives à l'hospitalisation (trois volets).

En outre, un montant d'environ 350 M\$ financera une partie du plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie sur quelques années. Ces projets portent à 1,3 G\$ les réinvestissements identifiés jusqu'à maintenant par l'IPAM dans l'accès aux services spécialisés.

Économies dégagées de l'enveloppe des médecins spécialistes
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Mesures de pertinence de l'Institut ¹	-	-	70,0	140,0	240,0	450,0
Autres mesures d'économie	69,2	208,9	243,0	288,4	345,2	1 154,7
Total	69,2	208,9	313,0	428,4	585,2	1 604,7

¹ L'Institut est chargé d'identifier et d'adopter des mesures de pertinence des actes médicaux visant à restreindre ou éliminer la facturation d'actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.

LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

UN ÉTAT PERFORMANT QUI LIVRE DES RÉSULTATS CONCRETS AUX QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS

La qualité des services à la population est un des principes fondamentaux de la Loi sur l'administration publique. Pour répondre aux attentes de la population, le gouvernement place dans ses priorités le développement de la performance des ministères et des organismes afin que ceux-ci réalisent pleinement leur mission et atteignent les résultats visés.

Un outil de transformation des façons de faire

L'indice de performance est un outil de transformation de l'État visant notamment à permettre la comparaison des résultats des organisations publiques en disposant d'indicateurs communs et à favoriser l'émulation des meilleures pratiques en identifiant celles qui sont les plus performantes.

Pour l'édition 2021-2022, l'indice a connu une première évolution majeure visant notamment à refléter la progression de la performance constatée depuis les dernières années :

- une note globale est présentée pour les ministères et l'indice est dorénavant structuré en trois volets qui couvrent l'ensemble des indicateurs qui faisaient auparavant l'objet d'un suivi;
- l'indice met davantage l'accent sur les réalisations concrètes pour la population et une gestion rigoureuse des ressources de l'État.

Le Secrétariat compte poursuivre ses travaux relativement à cet outil afin d'identifier des indicateurs de performance applicables aux grands organismes de l'État. L'objectif est que ces indicateurs soient similaires à ceux utilisés par les ministères.

Par ailleurs, les résultats relatifs à la performance ainsi que ceux relatifs au soutien à la performance de l'indice sont intégrés dans le Tableau de bord de la performance de l'administration publique. Ce dernier permet à la population de juger en toute transparence de la performance des ministères et des grands organismes dans l'atteinte de leurs cibles stratégiques.

Le Tableau de bord de la performance est bonifié annuellement afin d'en conserver la pertinence dans le temps. Ainsi, les améliorations suivantes ont été intégrées lors de sa plus récente mise à jour en février 2023 :

- la section sur les faits saillants a été revue afin de mettre en valeur les ministères les plus performants pour chacun des indicateurs de l'indice de performance révisé;
- les classements et les pages individuelles des ministères ont été réaménagés pour tenir compte de l'évolution de l'indice de performance qui présente maintenant une note globale basée sur l'ensemble des indicateurs suivis et qui est composée de trois volets distincts.

Un accompagnement visant l'intégration de pratiques exemplaires

Le Secrétariat coordonne l'action gouvernementale dans plusieurs domaines d'expertise en offrant du soutien et de l'accompagnement aux ministères et aux organismes. Ainsi, à l'instar de l'opération réalisée en 2019, le Secrétariat coordonne actuellement les travaux de renouvellement des plans stratégiques des ministères en concertation avec ces derniers. Leur dépôt à l'Assemblée nationale est prévu au printemps 2023. De plus, des outils et de l'accompagnement personnalisé sont offerts aux ministères et aux organismes afin d'assurer le maintien des plus hautes normes de qualité en la matière. Ainsi, les nouveaux plans stratégiques intégreront une majorité d'indicateurs de résultats axés sur les retombées concrètes pour la population, ainsi qu'une majorité de cibles annuelles qui permettront d'évaluer chaque année l'atteinte des résultats.

Parallèlement, dans le but d'optimiser ses façons de faire, le Secrétariat a élaboré un plan d'action visant à revoir le volume des redditions de comptes exigées auprès des ministères et des organismes. Cette révision privilégiera la pertinence et l'utilité des informations demandées. Elle se traduira, entre autres, par une diminution de la fréquence de certaines redditions de comptes et de leur contenu. Ces améliorations, qui s'échelonneront sur quelques années, amèneront un allègement des efforts consacrés par les ministres et les organismes aux suivis exigés par le Secrétariat.

Par ailleurs, un plan d'action visant à revoir l'encadrement et l'accompagnement du Secrétariat en matière d'évaluation de programme sera mis en œuvre. Ce plan vise notamment à alléger les exigences demandées aux ministères et aux organismes en la matière et à bonifier l'offre de service du Secrétariat. En effet, certains ministères et organismes n'ont pas les ressources ou l'expertise nécessaires pour mener des évaluations d'envergure.

Au cours de la dernière année, le Secrétariat a d'ailleurs tenu des séances d'information sur les principaux guides et outils en évaluation de programme et l'équipe volante a permis la réalisation de travaux d'évaluation pour quatre organismes de petites tailles.

Ainsi, la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes sera actualisée et les outils et les guides seront revus.

L'appui aux ministères et aux organismes dans la mise en œuvre de la directive en audit interne sera aussi renforcé par l'élaboration de nouveaux outils, notamment une méthodologie pour la réalisation de travaux d'audit ainsi qu'un guide pour l'élaboration d'un plan pluriannuel d'audit interne.

Plusieurs autres guides et outils ont été élaborés par le Secrétariat en ce sens. Ceux-ci visent, par exemple, à faciliter la mise en place d'une équipe compétente et à s'assurer que les activités d'audit sont effectuées dans le respect des normes internationales. Une collecte de données a aussi été réalisée afin de suivre la mise en œuvre de la directive dans les ministères et les organismes. Enfin, le Secrétariat a accompagné plusieurs ministères et organismes dans le recrutement des membres externes pour leur comité d'audit.

Le Secrétariat poursuivra également le développement d'outils qui soutiendront les ministères et les organismes dans la mise en œuvre des Orientations en matière de gestion intégrée des risques dans l'Administration gouvernementale, adoptées en mars 2022 par le Conseil du trésor.

Au cours de la dernière année, le Secrétariat a produit un guide pour l'élaboration d'une politique en la matière, un gabarit pour préparer un plan de gestion intégrée des risques et des modules de formation. Des séances d'information ont également été organisées et une communauté de pratique a été instaurée afin de favoriser le partage des expériences entre les ministères et les organismes.

Un programme de formation novateur en matière de gestion de la performance publique

Enfin, grâce à une entente de partenariat entre le Secrétariat et l'École nationale de l'administration publique, de nouveaux parcours de formation en matière de gestion de la performance publique seront offerts. Le premier parcours est une formation continue spécialisée qui s'adressera aux gestionnaires de l'administration publique québécoise et mènera à une certification. Ce programme, d'une durée de 12 jours et s'échelonnant sur un peu plus d'une année, vise à préparer les participants à exercer un rôle de leader en matière de gestion et d'amélioration de la performance dans leur organisation. La toute première cohorte débutera dès l'automne 2023. La seconde activité sera une formation en gestion de la performance publique qui conduira, à terme, à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de 30 crédits.

LA RÉVISION DES PROGRAMMES ET L'AMÉLIORATION CONTINUE POUR SOUTENIR LA PERFORMANCE ET TRANSFORMER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La révision des programmes est une démarche qui consiste à examiner les portefeuilles ministériels, à s'assurer que les dépenses de programmes sont pertinentes et que les programmes sont administrés de façon efficace et efficiente.

Elle se concrétise par des mesures de révision des programmes dont la réalisation est sous la responsabilité des ministères et par des projets de révision à portée gouvernementale. Ces réalisations permettent :

- de transformer les façons de faire de l'administration publique pour qu'elle soit plus performante;
- de dégager une marge de manœuvre pour réaffecter les ressources en fonction des priorités gouvernementales et continuer à investir dans les services publics;
- d'améliorer la qualité des services aux citoyens et la réponse à leurs besoins, grâce à la mise en œuvre de mesures permettant aux organisations de se concentrer sur leur mission première.

Stratégie 2023-2027 en révision des programmes

L'efficacité de l'État et la performance de l'administration publique demeurent des priorités du gouvernement. Ainsi, les efforts en révision des programmes se poursuivront afin de réaliser les améliorations au cadre financier prévues par le gouvernement. Notamment, les projets de révision à portée gouvernementale et les mesures de révision réalisées par les ministères contribueront à l'atteinte des cibles en vue de générer des économies récurrentes de 1,5 G\$ à terme en 2026-2027.

Mesures de révision réalisées par les ministères et projets de révision à portée gouvernementale

Chaque ministère devra poursuivre l'identification et la réalisation de mesures de révision des programmes. En cohérence avec les priorités gouvernementales, ces mesures devront s'inscrire dans les orientations suivantes :

- améliorer les processus et l'organisation du travail pour accroître la capacité des organisations à se consacrer à des actions à valeur ajoutée;
- favoriser le partage, entre les organisations, des ressources, de l'expertise et des actifs pour maximiser les bénéfices à l'échelle gouvernementale;
- actualiser les modèles d'affaires, la gouvernance et les structures des organisations pour renforcer leur efficacité;
- s'assurer que les programmes d'aide financière sont complémentaires et répondent aux besoins de la clientèle;
- favoriser l'utilisation du numérique afin d'accroître l'efficacité de l'administration publique.

Ces mesures devront générer des bénéfices pour l'État, soit des économies ou des gains d'efficience, sans augmenter le fardeau financier des citoyens. Le Secrétariat du Conseil du trésor s'assurera également que les ministères privilégient des mesures contribuant à améliorer la qualité des services offerts aux citoyens, notamment par la réduction des délais dans la prestation de services.

L'amélioration continue

Afin de revoir leurs façons de faire, les ministères sont encouragés à utiliser l'amélioration continue comme un levier permettant de relever les défis qui se présentent, et ce, en vue d'offrir aux citoyennes et citoyens des services publics de qualité et accessibles.

L'amélioration continue est un engagement collectif qui implique l'ensemble des acteurs d'une organisation pour remettre progressivement en question les façons de faire au moyen d'une démarche structurée de résolution de problèmes. Cette démarche permet à l'organisation de réaliser la bonne action, au moment adéquat, afin d'enrichir l'expérience des citoyens.

Le soutien offert par le Secrétariat du Conseil du trésor vise à ce que les ministères :

- pilotent leur performance au quotidien au moyen d'indicateurs;
- prennent des décisions et posent des actions basées sur la valeur ajoutée pour les citoyennes et citoyens;
- rendent les problèmes visibles et les données accessibles aux membres de l'organisation, en toute transparence;
- impliquent le personnel dans la résolution de problème pour améliorer les processus;
- soutiennent le développement des compétences de leur personnel pour l'amélioration des processus en continu.

Projets de révision à portée gouvernementale prioritaires

Le Secrétariat du Conseil du trésor poursuivra, en collaboration avec les ministères et les organismes, l'identification et la réalisation de projets de révision à portée gouvernementale.

Au cours de la dernière année, le projet de modernisation du Curateur public s'est terminé avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2022, de la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité. Ce projet, impliquant plusieurs ministères et organismes, a notamment permis l'amélioration de la protection et de l'accompagnement, de même qu'une valorisation de l'autonomie des personnes vulnérables et inaptes.

Nouveau projet de révision à portée gouvernementale prioritaire

Regroupement des activités de récupération des sommes dues à l'État au sein de Revenu Québec

Ce projet vise, par le regroupement des fonctions de recouvrement à Revenu Québec, à améliorer l'efficacité, à renforcer l'accompagnement aux clientèles en situation de vulnérabilité et à assurer l'équité.

En raison des autres priorités découlant de la gestion de la pandémie, le projet de loi n° 30, Loi visant la récupération de sommes dues à l'État, déposé à l'Assemblée nationale en juin 2019, n'a pu être adopté sous la législature précédente.

Le Secrétariat du Conseil du trésor et Revenu Québec procèdent actuellement à la mise à jour des données concernant les activités gouvernementales de recouvrement en vue du dépôt d'une version actualisée du projet de loi.

Projets de révision à portée gouvernementale prioritaires en cours

Optimisation de la gestion du parc de véhicules gouvernemental

S'échelonnant jusqu'en 2025-2026, l'intégration d'environ 11 500 véhicules et équipement roulant en provenance de neuf ministères et organismes au sein du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) du ministère des Transports et de la Mobilité durable est amorcée. À terme, le CGER sera responsable de plus de 85 % du parc de véhicules gouvernemental, comparativement à 31 % au 31 mars 2021, permettant ainsi de générer des gains d'efficacité significatifs pour l'État. Trois ministères sont en cours d'intégration au CGER et il est prévu d'en intégrer trois supplémentaires en 2023-2024.

Mise en place d'un pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale

Le gouvernement a confié au ministère des Ressources naturelles et des Forêts le mandat de préparer un plan de création d'un pôle d'expertise gouvernementale en information géospatiale afin, notamment, de renforcer la gouvernance et d'optimiser la performance de cette activité.

Les travaux ont permis de faire ressortir trois activités mutualisables : l'acquisition de données en information géospatiale, les contrats de licences et de support aux solutions informatiques ainsi que la création d'une architecture de stockage gouvernementale pour l'information géospatiale.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation poursuivent leur collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin de proposer un plan de mise en œuvre sur les activités ciblées.

Simplification des démarches administratives et meilleur accompagnement des personnes handicapées et de leur famille dans l'accès aux programmes, mesures et services

L'Office des personnes handicapées du Québec coordonne des travaux interministériels visant la création d'un guichet d'accès numérique centralisé aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et leur famille, incluant un formulaire unique d'évaluation. À terme, le nombre de démarches administratives à réaliser et de formulaires à remplir par les professionnels de la santé sera significativement réduit, permettant ainsi à ces derniers de se consacrer à des activités à valeur ajoutée.

LES MARCHÉS PUBLICS

COUP D'ŒIL SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics ont connu un essor important au cours des dernières années. En effet, la valeur des contrats conclus par les organismes publics a augmenté de 36 % au cours des trois dernières années, passant de 16 à 22 G\$ de dollars annuellement. Le secteur des marchés publics se positionne ainsi comme un aspect essentiel du fonctionnement de l'État et constitue un élément important du budget de dépenses gouvernementales.

Au cours des dernières années, le gouvernement a choisi d'utiliser les marchés publics comme un levier pouvant exercer une influence significative pour l'avenir de la société québécoise. Il entend ainsi profiter de cette croissance pour poursuivre ses efforts afin que ses acquisitions favorisent l'achat québécois, le développement durable et l'innovation.

Nombre et valeur des contrats accordés, par réseau Exercice financier 2021-2022

	Valeur (M\$)	Nombre
Administration gouvernementale	13 452	8 572
Réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur	4 604	10 980
Réseau de la santé et des services sociaux	4 036	9 173
Total	22 092	28 725

ACHAT QUÉBÉCOIS ET RESPONSABLE

Le gouvernement préconise une nouvelle approche visant à mieux tirer profit du levier économique que représentent les marchés publics pour favoriser l'achat québécois. Cela se traduit par le déploiement des différentes mesures de la Stratégie gouvernementale des marchés publics « Pour des marchés publics innovants » ainsi que par les nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, instituées par la Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2022, chapitre 18).

En matière d'achat québécois, l'utilisation des contrats publics comme outil de développement économique du Québec et de ses régions est maintenant inscrite au cœur de la Loi sur les contrats des organismes publics. Ainsi, afin de tirer profit des marges de manœuvre offertes par les accords de libéralisation des marchés publics, les organismes publics pourront, en dessous des seuils prévus par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, favoriser l'achat québécois, notamment en réservant un appel d'offres public aux petites entreprises du Québec, en accordant un avantage en fonction de la valeur ajoutée québécoise ou en exigeant des produits, des services et des travaux de construction québécois ou autrement canadiens.

Un projet de règlement, visant notamment à définir l'expression « valeur ajoutée québécoise ou autrement canadienne » dans le cas des biens, a récemment été publié à la Gazette officielle du Québec. Il vise à accorder une préférence, sous la forme d'une marge préférentielle, aux entreprises qui offrent des biens qui satisfont à la définition de biens québécois ou autrement canadiens, soit :

- les biens à l'état naturel entièrement obtenus au Québec ou ailleurs au Canada;
- les biens entièrement produits au Québec ou ailleurs au Canada à partir de biens à l'état naturel entièrement obtenus au Québec ou ailleurs au Canada uniquement;
- les biens dont la dernière transformation substantielle a été effectuée au Québec ou ailleurs au Canada.

D'autres mesures, telles que la mise en place d'un répertoire des fournisseurs et d'un tremplin aux marchés publics pour les petites et moyennes entreprises, permettent aux entreprises d'ici de bénéficier de meilleures opportunités pour accéder aux contrats publics et concourent à l'atteinte de l'objectif de 1,5 G\$ de hausse des acquisitions de biens québécois au terme de la Stratégie gouvernementale des marchés publics en 2025-2026.

Par ailleurs, les efforts se poursuivront afin de soutenir les organismes publics dans le déploiement de leur nouvelle obligation de privilégier l'inclusion, dans les documents d'appel d'offres ou les contrats, d'au moins une condition relative au caractère responsable de l'acquisition, sur le plan environnemental, social ou économique.

UNE PLACE GRANDISSANTE À L'INNOVATION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Une façon de contribuer à accroître la part des achats québécois ainsi que les acquisitions responsables consiste à outiller les organismes publics afin de les encourager à utiliser des stratégies d'acquisition plus innovantes.

C'est dans cet esprit que le gouvernement a créé l'Espace d'innovation des marchés publics. Ce nouveau mécanisme d'expérimentation permet de favoriser l'évolution des règles contractuelles, et ce, afin que les organismes publics puissent mieux contribuer aux objectifs gouvernementaux précisés dans la Loi sur les contrats des organismes publics. Concrètement, en se basant sur des principes d'agilité, de souplesse, de collaboration et sur une participation active des organismes publics partenaires, l'Espace d'innovation des marchés publics réalise des projets d'expérimentation. Parmi les premiers projets identifiés figurent notamment l'approvisionnement basé sur la valeur, l'utilisation d'une marge préférentielle pour des normes environnementales plus contraignantes dans les appels d'offres, l'utilisation de grilles d'analyse relatives au développement durable ou fondées sur une approche de cycle de vie, ou l'utilisation d'une marge préférentielle pour des entreprises d'économie sociale. L'Espace d'innovation des marchés publics est un élément central permettant de favoriser l'innovation dans les marchés publics, mais ce n'est pas le seul.

En effet, par les parcours de l'innovation, les organismes publics peuvent bénéficier de l'accompagnement du Secrétariat du Conseil du trésor pour développer de nouveaux chemins d'accès aux contrats publics pour les entreprises innovantes et pour procéder à l'acquisition de produits ou de services innovants, pour lesquels une dérogation au cadre normatif en matière de marchés publics pourrait être nécessaire. À titre d'exemple, comme présenté dans la Stratégie gouvernementale des marchés publics, la nature innovante de l'intelligence artificielle peut être un défi en termes d'acquisition pour les organismes publics.

L'accompagnement offert dans le cadre des parcours de l'innovation pourrait faciliter cette acquisition. De plus, les marchés publics représentent un levier stratégique pour stimuler la recherche et le développement, la production ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle. L'acquisition de solutions innovantes, telles que l'intelligence artificielle, peut d'ailleurs avoir un impact considérable sur le développement et la santé de l'écosystème québécois.

UN CADRE NORMATIF AMÉLIORÉ POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Outre les mesures évoquées précédemment, le Secrétariat du Conseil du trésor réalise des travaux visant à améliorer son cadre normatif afin que celui-ci réponde mieux aux besoins et aux enjeux actuels du secteur de la construction.

À cet égard, le gouvernement souhaite éliminer un irritant important pour les entreprises en proposant un règlement sur les délais de paiement et le règlement des différends dans l'industrie de la construction. La conception de ce dernier est réalisée en étroite collaboration avec des organismes publics, des représentants de l'industrie de la construction et le ministère de la Justice du Québec.

Des travaux sont aussi en cours afin de diversifier les modes de sollicitation et d'adjudication pour les contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie et ainsi actualiser la façon de faire. Cette refonte complète des règles applicables implique des travaux soutenus avec les associations qui représentent les professionnels concernés ainsi qu'avec les organismes publics.

Enfin, le Secrétariat du Conseil du trésor souhaite inciter les organismes publics à conclure des contrats qui reflètent les nouvelles façons de faire pour la réalisation de travaux de construction. L'introduction de ces nouveaux modes de réalisation, dits alternatifs, dans la réglementation sur les contrats de travaux de construction permettra de favoriser la performance, l'innovation et la collaboration dans ce secteur d'activité. Cela permettra aux organismes publics d'opter pour le mode de réalisation le plus adapté à chacun de leur projet et d'en assurer la mise en œuvre efficace et efficiente. Plus d'innovation et une meilleure collaboration entre les parties prenantes impliquées dans les projets de construction sont un gage de réussite pour offrir aux citoyens des infrastructures publiques de qualité plus rapidement. Des outils seront également déployés pour soutenir les organismes assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics dans l'application de la réglementation à venir.

**RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES**

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, d'une part, les dépenses des portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette, qui est notamment guidé par le niveau de la dette et les taux d'intérêt.

Pour l'exercice financier 2023-2024, ces dépenses s'élèvent à 147 855,8 M\$ et sont réparties ainsi :

- 138 392,2 M\$ en dépenses des portefeuilles;
- 9 463,7 M\$ en dépenses du service de la dette.

Les dépenses consolidées du gouvernement pour l'exercice financier 2023-2024 sont en augmentation de 1 086,6 M\$ par rapport aux dépenses consolidées probables de l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 0,7 % ou de 4,3 % en excluant les mesures de soutien et de relance COVID-19.

En excluant le service de la dette, les dépenses des portefeuilles consolidées sont en augmentation en 2023-2024 de 1,2 % ou de 5,1 % en excluant les mesures de soutien et de relance COVID-19, comparativement aux dépenses des portefeuilles consolidées probables de l'exercice précédent, pour s'établir à 138 392,2 M\$.

L'annexe 1 présente le détail des dépenses consolidées par grand portefeuille pour les exercices financiers 2023-2024 et 2022-2023.

Dépenses consolidées¹

(en millions de dollars)

	2023-2024	2022-2023	Variation	
			M\$	%
Dépenses des portefeuilles	138 392,2	136 716,1	1 676,1	1,2 ²
Service de la dette	9 463,7	10 053,1	(589,4)	(5,9) ³
Dépenses consolidées	147 855,8	146 769,2	1 086,6	0,7 ²

Source : ministère des Finances

¹ Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 sont incluses dans le total des dépenses. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance des dépenses des portefeuilles est de 5,1 % et celle des dépenses consolidées totales est de 4,3 %.

³ La non-récurrence des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

2. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT SELON L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Les dépenses du gouvernement, s'élevant à 147 855,8 M\$, sont établies sur une base consolidée qui consiste à additionner, ligne par ligne, les dépenses de programmes, soit les dépenses des ministères et des organismes budgétaires, ainsi que celles des entités consolidées qui sont constituées des dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des organismes des réseaux et des comptes à fin déterminée.

À ces dépenses s'ajoutent les dépenses financées par le régime fiscal, les mesures du Budget et les éliminations des opérations réciproques entre entités du périmètre comptable afin d'éviter de comptabiliser des dépenses en double, constituant ainsi les ajustements de consolidation.

Ainsi, les activités de plus de 150 entités et de celles des réseaux sont regroupées pour représenter l'organisation financière du gouvernement, qui comprend les composantes suivantes :

- le fonds général, qui regroupe les revenus, principalement les impôts et les taxes levés par le gouvernement, et les dépenses de programmes des ministères et organismes budgétaires;
- les fonds spéciaux, qui permettent d'assurer un lien entre le financement d'un service en particulier et les revenus prélevés à cette fin;
- les organismes autres que budgétaires, qui offrent des services particuliers à la population;
- les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- les comptes à fin déterminée, qui permettent d'isoler les sommes versées au gouvernement par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin déterminée;
- les dépenses financées par le régime fiscal, qui regroupent les crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés, ainsi que les créances fiscales douteuses.

L'information budgétaire consolidée des ministères et des organismes budgétaires, des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des réseaux et des comptes à fin déterminée se retrouve principalement au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles** tandis que celle de l'Assemblée nationale et de ses six personnes désignées se retrouve au volume **Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

Dépenses consolidées selon l'organisation financière¹

(en millions de dollars)

	2023-2024	2022-2023	Variation	
			M\$	%
Dépenses des ministères et des organismes budgétaires (fonds général)	115 482,8	117 867,1	(2 384,3)	(2,0)
Dépenses des entités consolidées				
Fonds spéciaux	19 223,5	19 215,7		
Organismes autres que budgétaires	30 719,4	27 137,3		
Organismes des réseaux	60 944,8	60 159,7		
Comptes à fin déterminée	1 373,4	1 655,3		
Sous-total	112 261,1	108 168,0		
Dépenses financées par le régime fiscal	10 629,9	13 369,0		
Mesures du Budget ²	12,2	-		
Ajustements de la consolidation et autres	(99 993,9)	(102 688,0)		
Dépenses des portefeuilles	138 392,2	136 716,1	1 676,1	1,2 ³
Service de la dette provenant des ministères et organismes budgétaires (fonds général)	6 356,8	7 307,9		
Service de la dette provenant des entités consolidées	5 806,7	5 130,2		
Ajustements de la consolidation au service de la dette	(2 699,8)	(2 385,0)		
Service de la dette	9 463,7	10 053,1	(589,4)	(5,9) ⁴
Dépenses consolidées	147 855,8	146 769,2	1 086,6	0,7 ³

Source : ministère des Finances

¹ Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 sont incluses dans le total des dépenses. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les mesures du Budget 2023-2024 s'ajoutant aux prévisions de dépenses se constituent de 112,2 M\$ pour les fonds spéciaux, de 177,9 M\$ pour les organismes autres que budgétaires, de 0,5 M\$ en dépenses financées par le régime fiscal et de 278,4 M\$ en éliminations négatives pour des ajustements de consolidation.

³ En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance des dépenses des portefeuilles est de 5,1 % et celle des dépenses consolidées totales est de 4,3 %.

⁴ La non-réurrence des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

Le schéma suivant illustre le regroupement des composantes de l'organisation financière du gouvernement pour établir les dépenses consolidées totalisant 147 855,8 M\$.

Dépenses consolidées regroupées selon les composantes de l'organisation financière¹

(en millions de dollars)

Budget des ministères et des organismes budgétaires

Dépenses financées par le fonds général

Dépenses de programmes	115 482,8
Service de la dette	6 356,8
Incluant des affectations à des fonds spéciaux et des subventions à des organismes autres que budgétaires	
Dépenses budgétaires	121 839,6

Dépenses des entités consolidées

Dépenses financées par des transferts provenant des dépenses de programmes des ministères, des revenus autonomes et des transferts fédéraux

Budget des fonds spéciaux	19 223,5
Budget des organismes autres que budgétaires	30 719,4
Budget des organismes des réseaux	60 944,8
Budget des comptes à fin déterminée	1 373,4
Service de la dette des entités consolidées	5 806,7
Total	118 067,8

Dépenses de consolidation

Ajustements de la consolidation et autres (éliminations intrasectorielles et intersectorielles)	(99 993,9)
Mesures du Budget	12,2
Ajustements de la consolidation concernant le service de la dette	(2 699,8)
Total	(102 681,5)

Autres dépenses

Provient des revenus consolidés

Dépenses financées par le régime fiscal	10 629,9
---	-----------------

Dépenses consolidées

Dépenses des portefeuilles	138 392,2
Service de la dette	9 463,7
Dépenses consolidées	147 855,8

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE 1

Dépenses consolidées par grand portefeuille¹

(en millions de dollars)

	2023-2024	2022-2023	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux	59 015,0	58 108,5	906,5	7,7 ²
Éducation	20 202,8	19 064,1	1 138,7	6,0
Enseignement supérieur	10 479,6	9 981,0	498,6	5,0
Autres portefeuilles	48 694,8	49 562,5	(867,7)	(1,8)
Dépenses des portefeuilles	138 392,2	136 716,1	1 676,1	1,2 ³
Service de la dette	9 463,7	10 053,1	(589,4)	(5,9) ⁴
Dépenses consolidées	147 855,8	146 769,2	1 086,6	0,7 ³

Source : ministère des Finances

¹ Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 sont incluses dans le total des dépenses. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² La croissance des dépenses a été redressée pour tenir compte des dépenses non récurrentes prévues en lien avec la pandémie.

³ En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance des dépenses des portefeuilles est de 5,1 % et celle des dépenses consolidées totales est de 4,3 %.

⁴ La non-réurrence des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

1. LES MESURES DE SOUTIEN ET DE RELANCE COVID-19

Dans le contexte de la pandémie et de la relance de l'économie, le gouvernement a continué de poser, au cours de l'exercice financier 2022-2023, des gestes pour soutenir les Québécois, renforcer le système de santé et relancer l'économie. Ainsi, en 2022-2023, des mesures se sont poursuivies pour répondre à l'ensemble des besoins découlant des impacts de la pandémie de COVID-19.

Pour l'exercice financier 2022-2023, les mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent un montant de 5 059,9 M\$. Ces mesures comprennent notamment :

- au **ministère de la Santé et des Services sociaux**, 4 057,9 M\$ pour compenser des dépenses additionnelles des établissements du réseau de la santé et des services sociaux incluant l'achat d'équipement de protection individuelle et de médicaments, la campagne de vaccination et la distribution de tests de dépistage rapide;
- au **ministère des Transports et de la Mobilité durable**, 326,8 M\$, dont 296,5 M\$ pour soutenir le transport collectif des personnes et 21,0 M\$ pour soutenir les aéroports et les transporteurs aériens régionaux;
- au **ministère de l'Enseignement supérieur**, 145,4 M\$ pour financer l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants;
- au **ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie**, 138,5 M\$ principalement pour l'appui au développement de certains secteurs stratégiques, pour la mise en œuvre de mesures de développement économique local et régional, ainsi que pour le soutien à l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié de certaines régions nordiques et à l'extension du réseau de distribution de cette forme d'énergie;
- au **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**, 131,1 M\$ pour mieux reconnaître les compétences des personnes immigrantes, pour bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français, pour favoriser l'immigration en région et en fonction des besoins du marché du travail, et pour poursuivre les efforts d'intégration;
- au **ministère de la Culture et des Communications**, 99,0 M\$ principalement pour soutenir le fonctionnement des organismes culturels affectés par la crise sanitaire et pour bonifier les programmes d'aide financière de la Société de développement des entreprises culturelles et du Conseil des arts et des lettres du Québec venant en aide aux artistes et aux entreprises culturelles du Québec.

Mesures de soutien et de relance COVID-19¹

(en millions de dollars)

	Dépense probable 2022-2023
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	17,2
Culture et Communications	99,0
Économie, Innovation et Énergie	138,5
Éducation	60,0
Emploi et Solidarité sociale	43,3
Enseignement supérieur	145,4
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	6,8
Immigration, Francisation et Intégration	131,1
Ressources naturelles et Forêts	29,0
Santé et Services sociaux	4 057,9
Tourisme	4,9
Transports et Mobilité durable	326,8
Total	5 059,9

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Par ailleurs, plus de deux ans après le début de la pandémie, le gouvernement a levé la majorité des mesures sanitaires avec l'adoption, le 1^{er} juin 2022, de la Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence tout en prévoyant le maintien de mesures transitoires nécessaires pour protéger la santé de la population (L.Q. 2022, chapitre 15).

Dans ce contexte, les effets sur le budget des mesures mises en œuvre en raison de la pandémie s'estompent peu à peu. Ainsi, les montants relatifs aux mesures transitoires pour protéger la santé de la population sont inclus dans les bases de calcul du budget de dépenses 2023-2024 et ne sont plus présentés distinctement.

2. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2022-2023

Pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses budgétaires probables du gouvernement s'établissent à 125 175,1 M\$, soit une hausse de 10 019,5 M\$ par rapport à l'objectif initial de 115 155,6 M\$. Les dépenses de programmes s'élèvent à 117 867,1 M\$ et le service de la dette, à 7 307,9 M\$.

Les dépenses de programmes de 117 867,1 M\$ sont en hausse de 9 152,5 M\$ par rapport à l'objectif initial de 108 714,6 M\$. Cette hausse s'explique principalement par :

- l'ajout de 7 781,0 M\$ pour la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), dont 7 550,0 M\$ pour la valeur des obligations avant le 1^{er} avril 2022;
- l'ajout de 1 560,3 M\$ pour financer les actions prises afin de vaincre la pandémie;
- une contribution additionnelle du gouvernement de 173,4 M\$ visant à limiter la hausse moyenne de la taxe scolaire;
- une révision à la baisse de 497,3 M\$ pour ajuster le montant de la provision inscrit au Fonds de suppléance concernant la norme sur les paiements de transfert.

Considérant l'application de la norme comptable sur les OMHS au 1^{er} avril 2022, une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ a été comptabilisée pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur de ces obligations avant le 1^{er} avril 2022.

En excluant l'effet de cette dépense exceptionnelle afin de faciliter la comparaison de la variation, les dépenses de programmes s'élèvent à 110 317,1 M\$, en hausse de 1 602,5 M\$ par rapport à l'objectif initial de 108 714,6 M\$.

Quant au service de la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu, il est révisé à la hausse de 867,0 M\$ en 2022-2023, en raison principalement de l'augmentation des taux d'intérêt.

Évolution des dépenses budgétaires 2022-2023¹

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
Budget de dépenses 2022-2023	108 714,6	6 440,9	115 155,6
Variation :			
Impact de l'application de la norme comptable sur les OMHS	7 781,0		7 781,0
Financement des actions pour vaincre la pandémie	1 560,3		1 560,3
Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – août 2022	173,4		173,4
Provision concernant la norme sur les paiements de transfert	(497,3)		(497,3)
Autres éléments	135,1		135,1
Service de la dette	-	867,0	867,0
	9 152,5	867,0	10 019,5
Dépense probable 2022-2023	117 867,1	7 307,9	125 175,1
Moins : impact de l'application de la norme comptable sur les OMHS pour la valeur de l'obligation avant le 1 ^{er} avril 2022	(7 550,0)		(7 550,0)
Dépense probable 2022-2023 excluant la norme comptable sur les OMHS²	110 317,1	7 307,9	117 625,1
Moins : mesures de soutien et de relance COVID-19	(5 059,9)	-	(5 059,9)
Dépense probable 2022-2023 excluant la norme comptable sur les OMHS et l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19	105 257,2	7 307,9	112 565,2

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

En excluant en 2022-2023 l'effet de l'application de la norme comptable sur les OMHS et en 2021-2022 la compensation visant à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux, les dépenses de programmes sont en hausse de 2 659,2 M\$, ou de 2,5 %, s'élevant à 110 317,1 M\$ en 2022-2023 comparativement à 107 657,9 M\$ en 2021-2022.

Le service de la dette s'établit à 7 307,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 905,5 M\$, ou de 14,1 % par rapport à 2021-2022.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement pour l'exercice financier 2022-2023 s'établissent à 117 625,1 M\$, en hausse de 3 564,8 M\$, ou de 3,1 %, par rapport à l'exercice financier précédent.

Variation des dépenses budgétaires 2022-2023 excluant l'effet de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations¹

(en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022 ²	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	117 867,1	113 578,3	4 288,8	3,8
Impact de l'application de la norme comptable sur les OMHS	(7 550,0)	-	(7 550,0)	
Compensation du déficit cumulé des fonds spéciaux ³	-	(5 920,4)	5 920,4	
Dépenses de programmes excluant la norme comptable sur les OMHS et la compensation des fonds spéciaux⁴	110 317,1	107 657,9	2 659,2	2,5
Service de la dette	7 307,9	6 402,4	905,5	14,1
Dépenses budgétaires	117 625,1	114 060,3	3 564,8	3,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comptes publics 2021-2022

³ La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices financiers 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

⁴ Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

3. LE BUDGET DE DÉPENSES 2023-2024

Les dépenses de programmes s'élèvent à 115 482,8 M\$ en 2023-2024. En excluant, de la dépense probable 2022-2023, l'effet de l'application de la norme comptable sur les OMHS pour la valeur des obligations avant le 1^{er} avril 2022 de 7 550,0 M\$, la hausse est de 5 165,7 M\$, ou de 4,7 %, par rapport à 2022-2023.

Le service de la dette s'établit à 6 356,8 M\$, soit une baisse de 951,1 M\$ par rapport à 2022-2023, ce qui s'explique notamment par l'évolution prévue des taux d'intérêt.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement pour l'exercice financier 2023-2024 présentent une augmentation de 3,6 % par rapport à 2022-2023, pour s'établir à 121 839,6 M\$.

Variation des dépenses budgétaires 2023-2024¹

(en millions de dollars)

	2023-2024	2022-2023	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	115 482,8	117 867,1	(2 384,3)	(2,0)
Moins : norme comptable sur les OMHS		(7 550,0)	7 550,0	
Dépenses de programmes excluant l'effet de la norme comptable sur les OMHS²	115 482,8	110 317,1	5 165,7	4,7
Service de la dette	6 356,8	7 307,9	(951,1)	(13,0)
Dépenses budgétaires	121 839,6	117 625,1	4 214,5	3,6

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 5 059,9 M\$ en 2022-2023 afin de faciliter la comparaison de la variation, les dépenses de programmes affichent une hausse de 10 225,6 M\$, ou de 10,3 %, par rapport à 2022-2023.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement pour l'exercice financier 2023-2024 présentent une hausse de 8,7 % par rapport à 2022-2023, pour s'établir à 121 839,6 M\$.

Variation des dépenses budgétaires 2023-2024 excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19¹
(en millions de dollars)

	2023-2024	2022-2023 ²	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	115 482,8	110 317,1	5 165,7	4,7
Moins : mesures de soutien et de relance COVID-19		(5 059,9)	5 059,9	
Dépenses de programmes excluant l'effet des mesures	115 482,8	105 257,2	10 225,6	10,3³
Service de la dette	6 356,8	7 307,9	(951,1)	(13,0)
Dépenses budgétaires	121 839,6	112 565,2	9 274,4	8,7⁴

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

³ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, les mesures du Budget 2023-2024 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 271,5 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 239,5 M\$, la variation est de 10 736,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,3 %.

⁴ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, les mesures du Budget 2023-2024 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 271,5 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 239,5 M\$, la variation est de 9 785,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,7 %.

En excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 ainsi qu'en considérant les mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance, la variation des dépenses de programmes de 10 225,6 M\$ en 2023-2024 est attribuable aux variations suivantes :

- une hausse de 4 821,2 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », soit 10,1 %;
- une hausse de 908,7 M\$ au portefeuille « Éducation », soit 5,7 %;
- une hausse de 659,3 M\$ au portefeuille « Enseignement supérieur », soit 7,8 %;
- une hausse de 757,2 M\$ aux autres portefeuilles, soit 4,7 %;
- une hausse de 3 079,1 M\$ au Fonds de suppléance, qui comprend notamment des sommes pour couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2023-2024 excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 et en considérant les mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024	Dépense probable 2022-2023	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux ³	52 860,1	48 038,9	4 821,2	10,1
Éducation ⁴	18 359,7	17 450,9	908,7	5,7
Enseignement supérieur ⁵	9 188,2	8 528,8	659,3	7,8
Autres portefeuilles ⁶	26 076,3	25 319,1	757,2	4,7
Fonds de suppléance ⁷	8 998,5	5 919,4	3 079,1	
Total⁸	115 482,8	105 257,2	10 225,6	10,3

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

³ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 0,2 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la variation est de 4 833,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,1 %.

⁴ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 984,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 5,7 %.

⁵ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 5,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 665,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 7,8 %.

⁶ En incluant, à la dépense probable 2022-2023, les transferts de 93,9 M\$ au ministère de l'Éducation, au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de la Santé et des Services sociaux de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi que le transfert au ministère de la Santé et des Services sociaux de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances et en excluant, de la dépense probable 2022-2023, les mesures du Budget 2023-2024 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 271,5 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 239,5 M\$, la variation est de 1 174,3 M\$ et le pourcentage de variation est de 4,7 %.

⁷ Inclut des sommes pour pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier, pour l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 6 012,3 M\$ en 2023-2024 et de 5 444,8 M\$ en 2022-2023 et pour l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisation de 238,0 M\$ en 2023-2024 et de 231,0 M\$ en 2022-2023.

⁸ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, les mesures du Budget 2023-2024 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 271,5 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 239,5 M\$, la variation est de 10 736,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,3 %.

L'annexe 1 présente la croissance des dépenses de programmes 2023-2024 par portefeuille, excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19. Quant à la croissance totale des dépenses de programmes 2023-2024, elle est présentée à l'annexe 2.

Pour faciliter la compréhension des ajustements apportés à la dépense probable 2022-2023 servant au calcul de la croissance des dépenses de programmes 2023-2024, un tableau de conciliation est présenté à l'annexe 3.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Hausse de 4 821,2 M\$ du budget de dépenses en 2023-2024

La croissance allouée au ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 4 821,2 M\$ en 2023-2024.

En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 0,2 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la croissance des dépenses du Ministère totalise 4 833,6 M\$, soit 10,1 %. Cette croissance permet notamment :

- de couvrir les principaux facteurs de croissance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment les ajustements salariaux et l'indexation des dépenses autres que salariales au 1^{er} avril 2023;
- de renforcer les soins et services pour les personnes âgées et proches aidantes;
- de renforcer l'accès aux médecins de famille, aux infirmières praticiennes spécialisées et aux services de proximité et la poursuite des développements de soins et services aux jeunes en difficulté, en santé publique, en santé mentale et en itinérance ainsi qu'en déficience physique et intellectuelle;
- de soutenir la transformation numérique en santé et services sociaux;
- de couvrir la croissance des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques.

Les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024 sont incluses au budget du Ministère, à l'exception d'une mesure de 2,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance pour soutenir les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.

ÉDUCATION

Hausse de 908,7 M\$ du budget de dépenses en 2023-2024

La croissance allouée au ministère de l'Éducation s'élève à 908,7 M\$ en 2023-2024.

En excluant, de la dépense probable 2022-2023, un montant de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la croissance des dépenses 2023-2024 du Ministère est de 984,5 M\$, soit de 5,7 %. Cette croissance permet notamment d'assurer le financement :

- des principaux facteurs de croissance des réseaux de l'éducation, notamment les coûts liés à la rémunération et aux effets de clientèle;
- de l'indexation de paramètres de calcul déterminant la subvention d'équilibre fiscal;
- des mesures prévues au Budget 2022-2023, notamment celles favorisant la réussite de tous les élèves et la bonification du programme de tutorat.

Le budget de dépenses 2023-2024 permet également de financer les programmes liés au secteur du loisir et du sport et de soutenir le fonctionnement des organismes relevant du Ministère et des divers organismes œuvrant en éducation.

Des sommes sont prévues au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Hausse de 659,3 M\$ du budget de dépenses en 2023-2024

En excluant, de la dépense probable 2022-2023, un montant de 5,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la croissance des dépenses du Ministère totalise 665,0 M\$, soit 7,8 %. Cette variation est principalement attribuable à :

- l'indexation des principaux facteurs de croissance des réseaux de l'enseignement supérieur;
- l'accroissement des montants d'aide financière à la suite de l'indexation des différents paramètres;
- la hausse des taux d'intérêt.

Des sommes sont prévues au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024.

AUTRES MINISTÈRES

Croissance globale de 4,7 %

Les principales variations des autres ministères sont les suivantes :

- le budget de l'**Assemblée nationale** augmente de 6,2 M\$. Cette variation résulte principalement d'une augmentation du budget de rémunération et d'une majoration des budgets des régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale;
- le budget des **Personnes désignées par l'Assemblée nationale** diminue de 93,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par les dépenses non récurrentes du Directeur général des élections pour les élections générales provinciales tenues en octobre 2022;
- le budget du **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** augmente de 79,5 M\$. Cette augmentation tient compte de sommes investies en 2022-2023 pour accélérer la réalisation de logements et pour moderniser le réseau 9-1-1. En effet, en excluant de la dépense probable 2022-2023 le montant de 124,5 M\$ de mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente, le budget du Ministère est en hausse de 204,0 M\$. Cette variation est principalement attribuable à la bonification du partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec, ainsi qu'à une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures du Budget 2023-2024;

- le budget du **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** augmente de 69,8 M\$. Cette hausse s'explique notamment par les mesures annoncées dans le Budget 2023-2024 pour la poursuite des programmes d'aide financière, notamment ceux visant à accroître l'autonomie alimentaire;
- en excluant le Fonds de suppléance, le budget du **Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale** diminue de 37,9 M\$. Cette diminution tient compte des sommes investies en 2022-2023 pour encourager la mobilité active dans la Ville de Québec. En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le montant de 15,0 M\$ de mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente, le budget est en baisse de 22,9 M\$. Cette variation est principalement attribuable à la diminution de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique et à une révision des coûts des régimes de retraite;
- le budget du **ministère du Conseil exécutif** augmente de 61,1 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, notamment celles liées aux activités du Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité;
- le budget du **ministère de la Culture et des Communications** augmente de 102,6 M\$. Cette hausse s'explique principalement par une bonification du budget de dépenses du Ministère pour la mise en œuvre d'initiatives annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024, notamment la poursuite du Plan d'action gouvernemental en culture et du soutien au financement des besoins prioritaires des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre de la Culture et des Communications;
- le budget du **ministère de la Cybersécurité et du Numérique** augmente de 62,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2022-2023, soit le lancement d'un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité;
- le budget du **ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie** augmente de 69,5 M\$. Cette variation s'explique notamment par la fin de mesures non récurrentes annoncées dans le cadre de budgets précédents, qui est compensée par les mesures annoncées au Budget 2023-2024, de même que par la hausse prévue des interventions financières réalisées dans le cadre du Fonds du développement économique;
- le budget du **ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale** diminue de 202,1 M\$. En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le transfert de 2,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et un montant de 100,0 M\$ de mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente, le budget de dépenses 2023-2024 représente une diminution de 25,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette diminution s'explique notamment par la mise en place en 2022-2023 du Programme spécifique d'aide pour les Ukrainiens ainsi que par l'impact de la forte hausse, en 2022-2023, des demandeurs d'asile ayant droit à l'aide financière de dernier recours;
- le budget du **ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs** augmente de 159,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par la hausse du financement du transport collectif prévue au Plan pour une économie verte 2030, ainsi que par les mesures annoncées au Budget 2023-2024, notamment la mise en œuvre du Plan nature 2030;

- le budget du **ministère de la Famille** augmente de 300,5 M\$. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné de la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de l'actualisation des paramètres 2022-2023 de financement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- en excluant le service de la dette, le budget du **ministère des Finances** augmente de 46,4 M\$. En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 37,5 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision de 0,2 M\$ pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé, la variation est de 8,7 M\$. Cette variation s'explique principalement par une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées au Budget 2023-2024;
- le budget du **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** augmente de 416,3 M\$. En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 168,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la variation est de 247,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique par l'ajout de sommes au portefeuille en lien avec des mesures annoncées au Budget 2022-2023 et dans Le Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021 afin de combler les besoins de main-d'œuvre dans le secteur de la santé et des services sociaux, ainsi que par l'ajout de sommes en lien avec des mesures du Budget 2023-2024;
- le budget du **ministère de la Justice** diminue de 46,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par des dépenses additionnelles réalisées en 2022-2023 liées à certains coûts informatiques, notamment l'infonuagique et le rehaussement de la sécurité, et aux créances douteuses relatives aux infractions et amendes, compensées partiellement par l'ajout de sommes au portefeuille en lien avec des mesures du Budget 2023-2024;
- le budget du **ministère de la Langue française** augmente de 8,1 M\$. Cette variation s'explique par l'ajout de sommes en lien avec des mesures annoncées au Budget 2022-2023 afin de renforcer le statut du français, ainsi que par l'ajout de sommes en lien avec des mesures du Budget 2023-2024;
- le budget du **ministère des Relations internationales et de la Francophonie** augmente de 2,7 M\$ et prend en considération une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées au Budget 2023-2024;
- le budget du **ministère des Ressources naturelles et des Forêts** augmente de 39,3 M\$. Cette hausse s'explique par les mesures annoncées dans le Budget 2023-2024, notamment le soutien des secteurs de l'industrie forestière et des minéraux critiques et stratégiques;
- le budget du **ministère de la Sécurité publique** augmente de 29,7 M\$. En excluant, de la dépense probable 2022-2023, un montant de 22,4 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, le budget du Ministère est plutôt en hausse de 52,1 M\$, ce qui s'explique notamment par les ajustements salariaux, par les mesures prévues au Budget 2022-2023 et dans Le point sur la situation économique et financière-Automne 2022, de même que par une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures du Budget 2023-2024;
- le budget du **ministère du Tourisme** augmente de 5,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par les mesures annoncées au Budget 2023-2024 et par l'ajustement à la baisse en 2023-2024 des mesures du Budget 2020-2021 liées au Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain., et de la mesure du Budget 2022-2023 Offrir un accompagnement adapté aux régions touristiques et à leurs entreprises;

- le budget du **ministère des Transports et de la Mobilité durable** diminue de 312,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'accélération en 2022-2023 de projets d'investissements prévus à la Société de transport de Laval, à l'Autorité régionale de transport métropolitain et au Réseau de transport de la Capitale (271,5 M\$), et par la fin des initiatives annoncées à l'automne 2021 dans la cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec pour l'amélioration du réseau routier local (120,0 M\$), et a été compensée partiellement par l'ajout de sommes au portefeuille en lien avec des mesures du Budget 2023-2024;
- le budget du **ministère du Travail** diminue de 9,7 M\$. En excluant, de la dépense probable 2022-2023, un montant de 9,0 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, le budget de dépenses 2023-2024 est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2022-2023.

ANNEXE 1

Budget de dépenses excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024	Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2023-2024 (incluant les mesures)	Dépense probable 2022-2023 (excluant la mise hors service ²)	Variation	
					M\$	%
Assemblée nationale ³	176,6	-	176,6	170,4	6,2	3,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	143,0	-	143,0	236,0	(93,0)	(39,4)
Affaires municipales et Habitation ⁴	3 105,4	148,8	3 254,2	3 174,7	79,5	6,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 190,4	22,1	1 212,5	1 142,7	69,8	6,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁵	10 925,2	(944,9)	9 980,3	6 939,0	3 041,2	(2,3)
Conseil exécutif	823,2	50,4	873,6	812,5	61,1	7,5
Culture et Communications	1 079,6	3,9	1 083,5	980,9	102,6	10,5
Cybersécurité et Numérique	177,2	2,0	179,2	116,4	62,8	54,0
Économie, Innovation et Énergie	1 570,1	101,5	1 671,6	1 602,1	69,5	4,3
Éducation ⁶	18 110,6	249,1	18 359,7	17 450,9	908,7	5,7
Emploi et Solidarité sociale ⁷	4 719,4	53,5	4 772,9	4 975,0	(202,1)	(0,5)
Enseignement supérieur ⁸	9 150,2	38,0	9 188,2	8 528,8	659,3	7,8
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	614,6	14,5	629,1	470,1	159,1	33,8
Famille	3 623,6	39,3	3 662,9	3 362,5	300,5	8,9
Finances ⁹	190,0	13,9	203,9	157,5	46,4	4,5
Immigration, Francisation et Intégration ¹⁰	725,9	29,5	755,4	339,1	416,3	48,8
Justice ¹¹	1 308,6	16,6	1 325,2	1 371,7	(46,5)	(3,1)
Langue française	60,9	5,6	66,5	58,4	8,1	13,9
Relations internationales et Francophonie	157,7	10,7	168,4	165,7	2,7	1,6
Ressources naturelles et Forêts	463,0	45,0	508,0	468,6	39,3	8,4
Santé et Services sociaux ¹²	52 858,1	2,0	52 860,1	48 038,9	4 821,2	10,1
Sécurité publique ¹³	1 965,6	29,4	1 995,0	1 965,3	29,7	2,7
Tourisme	282,8	20,1	302,9	297,7	5,2	1,7
Transports et Mobilité durable ¹⁴	2 027,5	49,0	2 076,5	2 388,9	(312,4)	(1,9)
Travail ¹⁵	33,7	-	33,7	43,4	(9,7)	(2,2)
Dépenses de programmes¹⁶	115 482,8	-	115 482,8	105 257,2	10 225,6	10,3
Service de la dette	6 356,8	-	6 356,8	7 307,9	(951,1)	(13,0)
Dépenses budgétaires¹⁷	121 839,6	-	121 839,6	112 565,2	9 274,4	8,7

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- ³ L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ⁴ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, un montant de 124,5 M\$ de mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente, la variation est de 204,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 6,7 %.
- ⁵ En excluant, du budget de dépenses 2023-2024 et de la dépense probable 2022-2023, le programme 5 – Fonds de suppléance et, de la dépense probable 2022-2023, un montant de 15,0 M\$ de mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente, la variation est de (22,9 M\$) et le pourcentage de variation est de (2,3 %).
- ⁶ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 984,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 5,7 %.
- ⁷ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le transfert de 2,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et un montant de 100,0 M\$ de mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente, la variation est de (25,0 M\$) et le pourcentage de variation est de (0,5 %).
- ⁸ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 5,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 665,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 7,8 %.
- ⁹ En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 37,5 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision de 0,2 M\$ pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé, la variation est de 8,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 4,5 %.
- ¹⁰ En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 168,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la variation est de 247,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 48,8 %.
- ¹¹ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 3,5 M\$ provenant de la provision des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (43,0 M\$) et le pourcentage de variation est de (3,1 %).
- ¹² En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 0,2 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la variation est de 4 833,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,1 %.
- ¹³ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 22,4 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 52,1 M\$ et le pourcentage de variation est de 2,7 %.
- ¹⁴ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, un montant de 271,5 M\$ se rapportant à des paiements anticipés pour des projets d'infrastructures, la variation est de (40,9 M\$) et le pourcentage de variation est de (1,9 %).
- ¹⁵ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 9,0 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (0,7 M\$) et le pourcentage de variation est de (2,2 %).
- ¹⁶ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, les mesures du Budget 2023-2024 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 271,5 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 239,5 M\$, la variation est de 10 736,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,3 %.
- ¹⁷ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, les mesures du Budget 2023-2024 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 271,5 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 239,5 M\$, la variation est de 9 785,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,7 %.

ANNEXE 2

Budget de dépenses¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024	Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2023-2024 (incluant les mesures)	Dépense probable 2022-2023	Dépense probable 2022-2023 (excluant la mise hors service ²)	Variation	
						M\$	%
Assemblée nationale ³	176,6	-	176,6	170,4	170,4	6,2	3,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	143,0	-	143,0	236,0	236,0	(93,0)	(39,4)
Affaires municipales et Habitation	3 105,4	148,8	3 254,2	3 174,7	3 174,7	79,5	2,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 190,4	22,1	1 212,5	1 159,9	1 159,9	52,6	4,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁴	10 925,2	(944,9)	9 980,3	14 489,0	6 939,0	3 041,2	(3,7)
Conseil exécutif	823,2	50,4	873,6	812,5	812,5	61,1	7,5
Culture et Communications	1 079,6	3,9	1 083,5	1 079,9	1 079,9	3,6	0,3
Cybersécurité et Numérique	177,2	2,0	179,2	116,4	116,4	62,8	54,0
Économie, Innovation et Énergie	1 570,1	101,5	1 671,6	1 740,6	1 740,6	(69,0)	(4,0)
Éducation ⁵	18 110,6	249,1	18 359,7	17 510,9	17 510,9	848,7	5,3
Emploi et Solidarité sociale ⁶	4 719,4	53,5	4 772,9	5 018,3	5 018,3	(245,4)	(3,4)
Enseignement supérieur ⁷	9 150,2	38,0	9 188,2	8 674,3	8 674,3	513,9	6,0
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	614,6	14,5	629,1	476,9	476,9	152,3	31,9
Famille	3 623,6	39,3	3 662,9	3 362,5	3 362,5	300,5	8,9
Finances ⁸	190,0	13,9	203,9	157,5	157,5	46,4	4,5
Immigration, Francisation et Intégration ⁹	725,9	29,5	755,4	470,2	470,2	285,2	18,2
Justice ¹⁰	1 308,6	16,6	1 325,2	1 371,7	1 371,7	(46,5)	(3,1)
Langue française	60,9	5,6	66,5	58,4	58,4	8,1	13,9
Relations internationales et Francophonie	157,7	10,7	168,4	165,7	165,7	2,7	1,6
Ressources naturelles et Forêts	463,0	45,0	508,0	497,6	497,6	10,3	2,1
Santé et Services sociaux ¹¹	52 858,1	2,0	52 860,1	52 096,8	52 096,8	763,3	1,5
Sécurité publique ¹²	1 965,6	29,4	1 995,0	1 965,3	1 965,3	29,7	2,7
Tourisme	282,8	20,1	302,9	302,6	302,6	0,3	0,1
Transports et Mobilité durable	2 027,5	49,0	2 076,5	2 715,7	2 715,7	(639,2)	(23,5)
Travail ¹³	33,7	-	33,7	43,4	43,4	(9,7)	(2,2)
Dépenses de programmes	115 482,8	-	115 482,8	117 867,1	110 317,1	5 165,7	4,7
Service de la dette	6 356,8	-	6 356,8	7 307,9	7 307,9	(951,1)	(13,0)
Dépenses budgétaires	121 839,6	-	121 839,6	125 175,1	117 625,1	4 214,5	3,6

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- ³ L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ⁴ En excluant, du budget de dépenses 2023-2024 et de la dépense probable 2022-2023, le programme 5 – Fonds de suppléance, la variation est de (37,9 M\$) et le pourcentage de variation est de (3,7 %).
- ⁵ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 924,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 5,3 %.
- ⁶ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 2,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (168,3 M\$) et le pourcentage de variation est de (3,4 %).
- ⁷ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 5,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 519,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 6,0 %.
- ⁸ En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 37,5 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision de 0,2 M\$ pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé, la variation est de 8,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 4,5 %.
- ⁹ En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 168,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la variation est de 116,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 18,2 %.
- ¹⁰ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 3,5 M\$ provenant de la provision des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (43,0 M\$) et le pourcentage de variation est de (3,1 %).
- ¹¹ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 0,2 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la variation est de 775,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,5 %.
- ¹² En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 22,4 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 52,1 M\$ et le pourcentage de variation est de 2,7 %.
- ¹³ En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 9,0 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (0,7 M\$) et le pourcentage de variation est de (2,2 %).

ANNEXE 3

Conciliation de la dépense probable 2022-2023¹ (en millions de dollars)

	Dépense probable	Mise hors service d'immobilisations ²	Dépense probable (excluant la mise hors service)	Mesures de soutien et de relance COVID-19	Dépense probable (excluant la mise hors service et les mesures COVID-19)	Transferts de provisions	Mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente ³	Dépense probable comparative 2022-2023 ⁴
Assemblée nationale	170,4		170,4		170,4			170,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	236,0		236,0		236,0			236,0
Affaires municipales et Habitation	3 174,7		3 174,7		3 174,7		(124,5)	3 050,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 159,9		1 159,9	(17,2)	1 142,7			1 142,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	14 489,0	(7 550,0)	6 939,0		6 939,0	(0,5)	(15,0)	6 923,5
Conseil exécutif	812,5		812,5		812,5			812,5
Culture et Communications	1 079,9		1 079,9	(99,0)	980,9			980,9
Cybersécurité et Numérique	116,4		116,4		116,4			116,4
Économie, Innovation et Énergie	1 740,6		1 740,6	(138,5)	1 602,1			1 602,1
Éducation	17 510,9		17 510,9	(60,0)	17 450,9	(75,8)		17 375,1
Emploi et Solidarité sociale	5 018,3		5 018,3	(43,3)	4 975,0	(77,1)	(100,0)	4 797,9
Enseignement supérieur	8 674,3		8 674,3	(145,4)	8 528,8	(5,7)		8 523,1
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	476,9		476,9	(6,8)	470,1			470,1
Famille	3 362,5		3 362,5		3 362,5			3 362,5
Finances	157,5		157,5		157,5	37,7		195,2
Immigration, Francisation et Intégration	470,2		470,2	(131,1)	339,1	168,7		507,8
Justice	1 371,7		1 371,7		1 371,7	(3,5)		1 368,2
Langue française	58,4		58,4		58,4			58,4
Relations internationales et Francophonie	165,7		165,7		165,7			165,7
Ressources naturelles et Forêts	497,6		497,6	(29,0)	468,6			468,6
Santé et Services sociaux	52 096,8		52 096,8	(4 057,9)	48 038,9	(12,4)		48 026,5
Sécurité publique	1 965,3		1 965,3		1 965,3	(22,4)		1 942,9
Tourisme	302,6		302,6	(4,9)	297,7			297,7
Transports et Mobilité durable	2 715,7		2 715,7	(326,8)	2 388,9		(271,5)	2 117,4
Travail	43,4		43,4		43,4	(9,0)		34,4
Dépenses de programmes	117 867,1	(7 550,0)	110 317,1	(5 059,9)	105 257,2	-	(511,0)	104 746,2

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
- ³ Dont un montant de 271,5 M\$ qui se rapporte à des paiements anticipés pour des projets d'infrastructures
- ⁴ Servant au calcul du pourcentage de variation par rapport au Budget de dépenses excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19

LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

1. LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2023-2024

Les revenus et les dépenses prévus des entités consolidées s'élèvent respectivement à 119 853,6 M\$ et 118 067,8 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, avant les ajustements de la consolidation, pour un impact favorable de 1 785,7 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement. Par rapport à 2022-2023, ces résultats représentent une diminution de 1 515,0 M\$ qui se répartit ainsi :

- une diminution de 1 234,5 M\$ des résultats prévus des fonds spéciaux;
- une diminution de 202,6 M\$ des résultats prévus des organismes autres que budgétaires;
- une augmentation de 23,7 M\$ des résultats prévus des entités du réseau de l'éducation;
- une diminution de 54,4 M\$ des résultats prévus des réseaux de l'enseignement supérieur;
- aucune variation des résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux;
- une diminution de 47,2 M\$ des résultats prévus des comptes à fin déterminée.

Résultats des entités consolidées en 2023-2024^{1,2,3}

(en millions de dollars)

	2023-2024			2022-2023 ⁴			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux ⁵	24 933,8	22 998,7	1 935,2	25 689,5	22 519,8	3 169,7	(1 234,5)
Organismes autres que budgétaires ⁵	31 345,2	31 403,9	(58,8)	27 819,8	27 676,0	143,8	(202,6)
Réseau de l'éducation	18 240,9	18 297,5	(56,6)	17 072,6	17 152,9	(80,3)	23,7
Réseaux de l'enseignement supérieur	5 658,3	5 658,3	-	5 308,0	5 253,6	54,4	(54,4)
Réseau de la santé et des services sociaux	38 336,0	38 336,0	-	39 040,3	39 040,3	-	-
Comptes à fin déterminée ⁵	1 339,3	1 373,4	(34,1)	1 668,4	1 655,3	13,1	(47,2)
Résultat des entités consolidées	119 853,6	118 067,8	1 785,7	116 598,6	113 297,9	3 300,7	(1 515,0)

Source : ministère des Finances

¹ Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation. Ces ajustements ont pour effet d'éliminer les opérations conclues entre les entités du périmètre comptable du gouvernement et pour le fonds général du fonds consolidé du revenu, d'harmoniser les conventions comptables en usage dans les entités consolidées avec celles utilisées par le gouvernement et d'effectuer les reclassifications adéquates.

² À ces prévisions s'ajoutent des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2023-2024 et des dépenses additionnelles à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

³ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

⁴ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2023-2024.

⁵ Les changements apportés à la liste des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des comptes à fin déterminée par portefeuille sont présentés au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

2. LES RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX EN 2023-2024

Les fonds spéciaux présentent un surplus prévu de 1 935,2 M\$ avant les ajustements de la consolidation pour l'exercice financier 2023-2024, soit une variation à la baisse de 1 234,5 M\$ par rapport à 2022-2023. En excluant la baisse des résultats de 978,0 M\$ au Fonds des générations, les résultats des fonds spéciaux sont en baisse de 256,5 M\$. Cette diminution s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- un déficit prévu de 175,7 M\$ du Fonds des réseaux de transport terrestre en 2023-2024, comparativement à un surplus anticipé de 17,7 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la baisse des résultats de 193,4 M\$ s'explique principalement par une baisse des revenus en provenance du Fonds d'électrification et de changements climatiques et des taxes sur les carburants;
- un déficit prévu de 13,7 M\$ du Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques en 2023-2024 comparativement à un surplus de 48,7 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la baisse des résultats de 62,5 M\$ s'explique principalement par le décalage entre la constatation des revenus et la réalisation des dépenses pour les programmes ÉcoPerformance et Technoclimat ainsi que pour le programme du gouvernement fédéral Subvention canadienne pour des maisons plus vertes;
- un déficit prévu de 127,1 M\$ du Fonds de développement du marché du travail en 2023-2024 comparativement à un déficit de 185,5 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la hausse des résultats de 58,4 M\$ s'explique principalement par la diminution des dépenses liées au Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications, ainsi que celles liées aux subventions salariales et mesures destinées aux entreprises;
- un surplus prévu de 5,6 M\$ du Fonds d'information sur le territoire en 2023-2024 comparativement à un surplus de 50,7 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la baisse des résultats de 45,1 M\$ est attribuable à une baisse des revenus associés à la diminution des transactions sur le marché immobilier et à l'augmentation des dépenses associées aux ressources informationnelles de même qu'à la mise en œuvre du Plan de protection du territoire face aux inondations et du Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026;
- un déficit prévu de 41,5 M\$ du Fonds régions et ruralité en 2023-2024 comparativement à un déficit de 85,8 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la hausse des résultats de 44,3 M\$ est attribuable à des dépenses plus élevées en 2022-2023, à la suite de dépenses non réalisées en 2021-2022 en raison du contexte pandémique;
- un surplus prévu de 50,7 M\$ du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État en 2023-2024 comparativement à un surplus de 8,8 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la hausse des résultats de 42,0 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et à un ralentissement du rythme de réalisation pour le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage;
- un déficit prévu de 5,8 M\$ du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2023-2024 comparativement à un surplus de 33,9 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la baisse des résultats de 39,7 M\$ est principalement attribuable au rythme de réalisation des projets financés par le Fonds;
- un déficit prévu de 17,2 M\$ du Fonds de la sécurité routière en 2023-2024 comparativement à un surplus de 19,8 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la baisse des résultats de 37,0 M\$ est principalement attribuable à un versement exceptionnel prévu en 2023-2024 aux municipalités participantes à la mesure de contrôle automatisé.

Résultats 2023-2024 des fonds spéciaux^{1,2}

(en millions de dollars)

	2023-2024			2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds des réseaux de transport terrestre	5 476,8	5 652,5	(175,7)	6 680,8	6 663,0	17,7	(193,4)
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	274,7	288,5	(13,7)	207,2	158,5	48,7	(62,5)
Fonds de développement du marché du travail	1 356,0	1 483,1	(127,1)	1 444,6	1 630,1	(185,5)	58,4
Fonds d'information sur le territoire	186,6	181,0	5,6	198,9	148,2	50,7	(45,1)
Fonds régions et ruralité	271,1	312,6	(41,5)	271,1	356,9	(85,8)	44,3
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	294,8	244,0	50,7	271,2	262,4	8,8	42,0
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	185,5	191,3	(5,8)	131,8	97,9	33,9	(39,7)
Fonds de la sécurité routière	62,2	79,4	(17,2)	61,5	41,7	19,8	(37,0)
Autres fonds spéciaux	14 453,2	14 566,3	(113,1)	13 071,4	13 161,1	(89,7)	(23,4)
	22 560,8	22 998,7	(437,8)	22 338,5	22 519,8	(181,3)	(256,5)
Fonds des générations	2 373,0	-	2 373,0	3 351,0	-	3 351,0	(978,0)
Résultat avant les ajustements de la consolidation	24 933,8	22 998,7	1 935,2	25 689,5	22 519,8	3 169,7	(1 234,5)

¹ Les résultats des fonds spéciaux sont présentés à la section Sommaire du budget des fonds spéciaux au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

² Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

3. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES EN 2023-2024

Les résultats prévus des organismes autres que budgétaires affichent un déficit de 58,8 M\$ en 2023-2024 avant les ajustements de la consolidation comparativement à un surplus prévu de 143,8 M\$ en 2022-2023. Cette détérioration des résultats prévus de 202,6 M\$ s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- un déficit prévu de 67,3 M\$ de la Société d'habitation du Québec en 2023-2024 comparativement à un surplus anticipé de 15,4 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la baisse des résultats de 82,7 M\$ est principalement attribuable à la hausse de dépenses dans les programmes de construction de logements abordables et le Programme de logement sans but lucratif;
- un déficit prévu de 113,4 M\$ de La Financière agricole du Québec en 2023-2024 comparativement à un déficit anticipé de 28,6 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la baisse des résultats de 84,8 M\$ est attribuable principalement à l'augmentation prévue des dépenses de transfert pour les programmes de financement et d'assurances;

- un surplus prévu de 53,2 M\$ de la Société des Traversiers du Québec en 2023-2024 comparativement à un déficit anticipé de 0,7 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la hausse de 53,9 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation des revenus de 77,8 M\$ provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable compensée en partie par la hausse des dépenses de 10,0 M\$ occasionnée par le plus grand nombre de mises en cales sèches prévues en 2023-2024 par rapport à l'année précédente;
- un déficit prévu de 70,9 M\$ de la Société de l'assurance automobile du Québec en 2023-2024 comparativement à un déficit anticipé de 37,2 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la baisse des résultats de 33,7 M\$ est principalement attribuable à la hausse des dépenses pour des besoins temporaires en effectifs et autres dépenses nécessaires pour assurer la transformation des services en accès sécuritaire au réseau routier à l'aide du numérique et des dépenses d'amortissement à la suite de la mise en service de développements dans le cadre du projet de transformation numérique;
- un surplus prévu de 53,3 M\$ de la Société de financement des infrastructures locales du Québec en 2023-2024 comparativement à un surplus anticipé de 27,1 M\$ en 2022-2023. Cette variation à la hausse des résultats de 26,3 M\$ est attribuable à une diminution des revenus moindre que celle des transferts octroyés pour des projets d'infrastructures prévus par les municipalités et les organismes municipaux. Ces diminutions sont causées par le ralentissement et le report de certains travaux.

Résultats 2023-2024 des organismes autres que budgétaires^{1,2}

(en millions de dollars)

	2023-2024			2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Société d'habitation du Québec	1 629,8	1 697,1	(67,3)	1 660,3	1 644,9	15,4	(82,7)
La Financière agricole du Québec	530,8	644,2	(113,4)	524,5	553,2	(28,6)	(84,8)
Société des Traversiers du Québec	323,5	270,3	53,2	250,9	251,5	(0,7)	53,9
Société de l'assurance automobile du Québec	318,7	389,6	(70,9)	294,3	331,5	(37,2)	(33,7)
Société de financement des infrastructures locales du Québec	719,9	666,5	53,3	1 122,3	1 095,2	27,1	26,3
Autres organismes ³	27 822,4	27 736,2	86,2	23 967,5	23 799,7	167,9	(81,6)
Résultat avant les ajustements de la consolidation	31 345,2	31 403,9	(58,8)	27 819,8	27 676,0	143,8	(202,6)

¹ Les résultats des organismes autres que budgétaires sont présentés à la section Sommaire du budget des organismes autres que budgétaires au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

² Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

³ Incluant, entre autres, la Régie de l'assurance maladie du Québec dont les revenus et les dépenses s'établissent à 14 181,5 M\$ en 2023-2024 et le Fonds de l'assurance médicaments dont les revenus et les dépenses s'établissent à 4 377,5 M\$ pour ce même exercice.

4. LES RÉSULTATS DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2023-2024

Les résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur présentent un déficit de 56,6 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, comparativement à un déficit de 25,9 M\$ en 2022-2023, soit une détérioration de 30,7 M\$.

Résultats 2023-2024 des entités des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	2023-2024			2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Réseau de l'éducation	18 240,9	18 297,5	(56,6)	17 072,6	17 152,9	(80,3)	23,7
Réseaux de l'enseignement supérieur	5 658,3	5 658,3	-	5 308,0	5 253,6	54,4	(54,4)
Réseau de la santé et des services sociaux	38 336,0	38 336,0	-	39 040,3	39 040,3	-	-
Résultat avant les ajustements de la consolidation	62 235,2	62 291,8	(56,6)	61 420,9	61 446,8	(25,9)	(30,7)

Source : ministère des Finances

5. LES RÉSULTATS DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE EN 2023-2024

Les résultats prévus des comptes à fin déterminée présentent un déficit de 34,1 M\$ pour l'exercice financier 2023-2024, comparativement à un surplus de 13,1 M\$ en 2022-2023, soit une détérioration de 47,2 M\$.

Résultats 2023-2024 des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2023-2024			2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Résultat avant les ajustements de la consolidation	1 339,3	1 373,4	(34,1)	1 668,4	1 655,3	13,1	(47,2)

¹ Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés à la section Sommaire du budget des comptes à fin déterminée au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

6. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2022-2023

Les résultats prévus des entités consolidées avant les ajustements de la consolidation sont supérieurs de 302,3 M\$ à ceux présentés au Budget de dépenses 2022-2023 :

- les résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires se sont améliorés de 241,8 M\$;
- les résultats prévus du réseau de l'éducation sont en baisse de 48,3 M\$;
- les résultats prévus des réseaux de l'enseignement supérieur se sont améliorés de 69,4 M\$;
- les résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux demeurent à l'équilibre;
- les résultats prévus des comptes à fin déterminée sont en hausse de 39,4 M\$.

Évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2022-2023¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2022-2023 ²			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux	25 689,5	22 519,8	3 169,7	24 750,5	21 743,2	3 007,3	162,4
Organismes autres que budgétaires	27 819,8	27 676,0	143,8	28 236,5	28 172,0	64,4	79,4
	53 509,3	50 195,8	3 313,5	52 987,0	49 915,2	3 071,7	241,8
Réseau de l'éducation	17 072,6	17 152,9	(80,3)	16 726,9	16 758,9	(32,0)	(48,3)
Réseaux de l'enseignement supérieur	5 308,0	5 253,6	54,4	5 343,0	5 358,0	(15,0)	69,4
Réseau de la santé et des services sociaux	39 040,3	39 040,3	-	37 208,9	37 208,9	-	-
Comptes à fin déterminée	1 668,4	1 655,3	13,1	1 560,5	1 586,8	(26,3)	39,4
Résultat avant les ajustements de la consolidation	116 598,6	113 297,9	3 300,7	113 826,3	110 827,8	2 998,4	302,3

Source : ministère des Finances

¹ Les résultats probables des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires sont présentés respectivement aux annexes 1 et 2.

² Les mesures du budget 2022-2023 ont été intégrées aux prévisions.

Plus précisément, les principales variations des résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires avant les ajustements de la consolidation s'expliquent par les facteurs suivants :

- Pour les fonds spéciaux :
 - un déficit prévu de 185,5 M\$ du Fonds de développement du marché du travail en 2022-2023 comparativement à un déficit anticipé de 59,4 M\$ au Budget de dépenses 2022-2023. Cette détérioration des résultats de 126,1 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des dépenses associées aux mesures d'aide à l'emploi et par la révision de la politique de soutien du revenu;
 - des résultats à l'équilibre du Fonds d'électrification et de changements climatiques en 2022-2023 comparativement à un déficit prévu de 99,9 M\$ au Budget de dépenses 2022-2023. Cette amélioration des résultats de 99,9 M\$ s'explique essentiellement par des ventes aux enchères décollant du marché du carbone plus élevées que prévues au cours de l'exercice financier 2022-2023;
 - un surplus de 17,7 M\$ du Fonds des réseaux de transport terrestre en 2022-2023 comparativement à un déficit de 80,9 M\$ au Budget de dépenses 2022-2023. Cette amélioration des résultats de 98,6 M\$ s'explique notamment par des revenus additionnels en provenance du Fonds d'électrification et de changements climatiques pour soutenir le transport collectif des personnes;
 - un déficit prévu de 85,8 M\$ du Fonds régions et ruralité en 2022-2023 comparativement à un déficit anticipé de 24,1 M\$ au Budget de dépenses 2022-2023. Cette détérioration des résultats de 61,7 M\$ résulte notamment de dépenses plus élevées que prévues en lien avec la reprise d'activités suivant la pandémie;
 - un surplus de 48,7 M\$ du Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques en 2022-2023 comparativement à un déficit prévu de 9,7 M\$ au Budget de dépenses 2022-2023. Cette amélioration des résultats de 58,4 M\$ s'explique essentiellement par le décalage entre la constatation des revenus et la réalisation des dépenses pour les programmes ÉcoPerformance et Technoclimat ainsi que pour le programme du gouvernement fédéral Subvention canadienne pour des maisons plus vertes;
 - un surplus de 8,8 M\$ du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État en 2022-2023 comparativement à un déficit prévu de 29,1 M\$ au Budget de dépenses 2022-2023. Cette amélioration des résultats de 37,9 M\$ s'explique essentiellement par un ralentissement du rythme de réalisation pour le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.
- Pour les organismes autres que budgétaires :
 - un surplus prévu de 15,4 M\$ de la Société d'habitation du Québec comparativement à un surplus anticipé de 88,1 M\$ au Budget de dépenses 2022-2023. Cette baisse des résultats de 72,6 M\$ est notamment attribuable à une diminution de la contribution du gouvernement du Québec, en contrepartie de sommes additionnelles affectées directement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour accélérer la réalisation de logements annoncés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
 - un déficit prévu de 28,6 M\$ de La Financière agricole du Québec comparativement à un déficit anticipé de 66,9 M\$ au Budget de dépenses 2022-2023. Cette amélioration des résultats de 38,3 M\$ s'explique notamment par des revenus de transfert plus élevés qu'anticipés relativement aux programmes de financement et d'assurances;

- un surplus prévu de 9,3 M\$ de la Société du Palais des congrès de Montréal comparativement à un déficit anticipé de 15,5 M\$ au Budget de dépenses 2022-2023. Cette amélioration des résultats de 24,8 M\$ s'explique principalement par la tenue d'un événement extraordinaire et par la reprise progressive des activités commerciales de la Société après la pandémie;
- un surplus prévu de 20,8 M\$ d'Héma-Québec comparativement à des résultats à l'équilibre au Budget de dépenses 2022-2023. Cette hausse des résultats de 20,8 M\$ s'explique principalement par une augmentation des revenus constatés en 2022-2023 en lien avec certains produits stables;
- un surplus prévu de 39,2 M\$ de la Commission de la capitale nationale du Québec comparativement à un surplus prévu de 56,9 M\$ au Budget de dépenses 2022-2023. Cette baisse des résultats de 17,7 M\$ s'explique principalement par une contribution ministérielle inférieure à celle initialement prévue, considérant le report de certains travaux du projet Phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain à l'exercice 2023-2024.

Évolution de la prévision des résultats des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires en 2022-2023¹
(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux							
Fonds de développement du marché du travail	1 444,6	1 630,1	(185,5)	1 443,0	1 502,4	(59,4)	(126,1)
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 416,3	1 416,3	-	1 215,2	1 315,0	(99,9)	99,9
Fonds des réseaux de transport terrestre	6 680,8	6 663,0	17,7	6 335,2	6 416,1	(80,9)	98,6
Fonds régions et ruralité	271,1	356,9	(85,8)	269,8	293,9	(24,1)	(61,7)
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	207,2	158,5	48,7	156,3	166,0	(9,7)	58,4
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	271,2	262,4	8,8	210,1	239,3	(29,1)	37,9
Autres fonds spéciaux	15 398,3	12 032,5	3 365,8	15 120,9	11 810,5	3 310,4	55,3
	25 689,5	22 519,8	3 169,7	24 750,5	21 743,2	3 007,3	162,4
Organismes autres que budgétaires							
Société d'habitation du Québec	1 660,3	1 644,9	15,4	1 713,8	1 625,7	88,1	(72,6)
La Financière agricole du Québec	524,5	553,2	(28,6)	492,1	559,0	(66,9)	38,3
Société du Palais des congrès de Montréal	88,1	78,8	9,3	47,9	63,4	(15,5)	24,8
Héma-Québec	511,2	490,4	20,8	527,2	527,2	-	20,8
Commission de la capitale nationale du Québec	64,8	25,6	39,2	83,6	26,8	56,9	(17,7)
Autres organismes autres que budgétaires	24 970,9	24 883,1	87,8	25 371,9	25 370,0	1,9	85,9
	27 819,8	27 676,0	143,8	28 236,5	28 172,0	64,4	79,4
Résultats avant les ajustements de la consolidation	53 509,3	50 195,8	3 313,5	52 987,0	49 915,3	3 071,7	241,8

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE 1

Résultats probables 2022-2023 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Fonds régions et ruralité	271,1	356,9	(85,8)	269,8	293,9	(24,1)	(61,7)
	271,1	356,9	(85,8)	269,8	293,9	(24,1)	(61,7)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
Culture et Communications							
Fonds Avenir Mécénat Culture	5,0	5,3	(0,3)	5,0	5,0	-	(0,3)
Fonds du patrimoine culturel québécois	30,2	29,1	1,1	25,0	47,4	(22,4)	23,5
	35,2	34,3	0,8	30,0	52,4	(22,4)	23,3
Cybersécurité et Numérique							
Fonds de la cybersécurité et du numérique	527,1	555,8	(28,7)	511,4	544,6	(33,2)	4,5
	527,1	555,8	(28,7)	511,4	544,6	(33,2)	4,5
Économie, Innovation et Énergie							
Capital ressources naturelles et énergie	9,0	0,3	8,7	0,2	0,2	-	8,7
Fonds des ressources naturelles	78,3	79,5	(1,2)	4,1	6,4	(2,3)	1,1
Fonds du développement économique	734,5	734,5	-	767,7	767,7	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	0,5	1,2	(0,7)	1,0	0,1	0,9	(1,6)
	822,2	815,5	6,7	772,9	774,4	(1,4)	8,2
Éducation							
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	131,8	97,9	33,9	137,0	114,1	22,9	11,0
	131,8	97,9	33,9	137,0	114,1	22,9	11,0
Emploi et Solidarité sociale							
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	52,1	54,2	(2,0)	40,2	41,9	(1,8)	(0,3)
Fonds de développement du marché du travail	1 444,6	1 630,1	(185,5)	1 443,0	1 502,4	(59,4)	(126,1)
Fonds des biens et des services	143,2	147,0	(3,8)	118,7	123,7	(5,0)	1,2
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	17,2	17,2	-	19,9	19,9	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	23,3	22,8	0,5	17,1	17,9	(0,8)	1,4
	1 680,5	1 871,3	(190,8)	1 638,9	1 705,9	(67,0)	(123,8)

ANNEXE 1 (suite)

Résultats probables 2022-2023 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Enseignement supérieur							
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs							
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 416,3	1 416,3	-	1 215,2	1 315,0	(99,9)	99,9
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	271,2	262,4	8,8	210,1	239,3	(29,1)	37,9
Fonds des ressources naturelles	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	207,2	158,5	48,7	156,3	166,0	(9,7)	58,4
	1 894,8	1 837,2	57,5	1 581,7	1 720,3	(138,6)	196,2
Famille							
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3 058,0	3 058,0	-	3 222,6	3 222,6	-	-
	3 058,0	3 058,0	-	3 222,6	3 222,6	-	-
Finances							
Fonds de financement	2 417,5	2 369,5	48,0	2 108,5	2 075,0	33,6	14,4
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux	221,0	221,0	-	232,0	232,0	-	-
Fonds de lutte contre les dépendances	208,3	208,2	0,1	193,7	193,6	0,1	-
Fonds des générations	3 351,0	-	3 351,0	3 445,0	-	3 445,0	(94,0)
Fonds du centre financier de Montréal	2,0	1,4	0,5	1,7	1,4	0,3	0,2
Fonds du Plan Nord	107,9	114,5	(6,6)	101,8	158,4	(56,6)	50,0
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	3,8	3,3	0,5	5,5	5,5	-	0,5
Fonds relatif à l'administration fiscale	1 110,9	1 110,9	-	1 122,6	1 122,6	-	-
	7 422,4	4 028,8	3 393,6	7 210,8	3 788,4	3 422,4	(28,9)
Justice							
Fonds Accès Justice	26,5	27,0	(0,5)	23,9	26,9	(3,0)	2,5
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles	28,5	49,8	(21,3)	29,5	47,1	(17,5)	(3,7)
Fonds des registres du ministère de la Justice	41,0	43,4	(2,4)	40,2	48,4	(8,2)	5,8
Fonds du Tribunal administratif du Québec	55,9	56,3	(0,4)	55,9	56,3	(0,4)	-
Fonds relatif aux contrats publics	-	-	-	-	-	-	-
	152,0	176,5	(24,5)	149,6	178,7	(29,1)	4,7

ANNEXE 1 (suite)

Résultats probables 2022-2023 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Ressources naturelles et Forêts							
Fonds des ressources naturelles	690,9	721,3	(30,4)	676,2	701,2	(25,0)	(5,4)
Fonds d'information sur le territoire	198,9	148,2	50,7	190,6	163,3	27,2	23,5
	889,8	869,5	20,3	866,8	864,5	2,3	18,0
Santé et Services sociaux							
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	90,7	147,4	(56,7)	91,9	142,0	(50,1)	(6,7)
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	489,6	487,3	2,3	393,0	393,6	(0,6)	2,9
	580,3	634,7	(54,4)	484,9	535,6	(50,7)	(3,8)
Sécurité publique							
Fonds des services de police	733,5	733,5	-	731,7	731,7	-	-
	733,5	733,5	-	731,7	731,7	-	-
Tourisme							
Fonds de partenariat touristique	372,5	372,2	0,3	372,9	372,8	0,1	0,2
	372,5	372,2	0,3	372,9	372,8	0,1	0,2
Transports et Mobilité durable							
Fonds aérien	91,2	89,4	1,9	86,3	85,9	0,4	1,4
Fonds de gestion de l'équipement roulant	147,6	146,3	1,4	138,0	136,7	1,4	-
Fonds de la sécurité routière	61,5	41,7	19,8	71,4	66,1	5,3	14,6
Fonds des réseaux de transport terrestre	6 680,8	6 663,0	17,7	6 335,2	6 416,1	(80,9)	98,6
	6 981,1	6 940,4	40,8	6 631,0	6 704,8	(73,8)	114,6
Travail							
Fonds du Tribunal administratif du travail	87,2	87,2	-	88,5	88,5	-	-
	87,2	87,2	-	88,5	88,5	-	-
Total avant les ajustements de la consolidation	25 689,5	22 519,8	3 169,7	24 750,5	21 743,2	3 007,3	162,4

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

ANNEXE 2

Résultats probables 2022-2023 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Société d'habitation du Québec	1 660,3	1 644,9	15,4	1 713,8	1 625,7	88,1	(72,6)
	1 660,3	1 644,9	15,4	1 713,8	1 625,7	88,1	(72,6)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	36,4	39,5	(3,1)	36,1	39,6	(3,6)	0,4
La Financière agricole du Québec	524,5	553,2	(28,6)	492,1	559,0	(66,9)	38,3
	560,9	592,7	(31,8)	528,2	598,6	(70,5)	38,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Autorité des marchés publics	22,0	30,2	(8,2)	20,6	25,3	(4,7)	(3,5)
Centre d'acquisitions gouvernementales	103,0	99,6	3,4	146,9	141,0	5,9	(2,5)
Commission de la capitale nationale du Québec	64,8	25,6	39,2	83,6	26,8	56,9	(17,7)
Office des professions du Québec	12,4	12,6	(0,1)	12,0	12,8	(0,8)	0,6
Société québécoise des infrastructures	1 021,4	1 004,7	16,7	1 028,0	1 028,0	-	16,7
	1 223,7	1 172,7	51,0	1 291,1	1 233,9	57,3	(6,3)
Conseil exécutif							
Centre de la francophonie des Amériques	2,8	3,1	(0,3)	2,4	2,7	(0,3)	-
	2,8	3,1	(0,3)	2,4	2,7	(0,3)	-
Culture et Communications							
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	99,8	100,3	(0,5)	96,7	102,4	(5,8)	5,3
Conseil des arts et des lettres du Québec	201,7	201,6	-	188,6	189,2	(0,7)	0,7
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	33,0	34,9	(1,9)	33,6	34,3	(0,6)	(1,3)
Musée d'Art contemporain de Montréal	14,4	14,4	-	12,3	12,3	-	-
Musée de la Civilisation	38,6	40,1	(1,5)	30,6	34,8	(4,2)	2,8
Musée national des beaux-arts du Québec	28,4	31,5	(3,1)	29,9	33,7	(3,9)	0,8
Société de développement des entreprises culturelles	237,4	228,5	9,0	224,1	225,1	(0,9)	9,9
Société de la Place des Arts de Montréal	39,0	42,5	(3,4)	36,6	41,1	(4,5)	1,0
Société de télédiffusion du Québec	93,4	93,6	(0,2)	87,5	97,6	(10,1)	9,9
Société du Grand Théâtre de Québec	13,7	15,3	(1,6)	11,9	13,7	(1,8)	0,2
	799,4	802,6	(3,2)	751,8	784,3	(32,5)	29,3

ANNEXE 2 (suite)

Résultats probables 2022-2023 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Économie, Innovation et Énergie							
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	81,7	84,3	(2,6)	59,1	59,1	-	(2,6)
Fonds de recherche du Québec - Santé	130,9	135,0	(4,1)	112,7	112,7	-	(4,1)
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	78,1	81,1	(3,0)	56,5	56,5	-	(3,0)
Régie de l'énergie	17,2	17,5	(0,3)	17,4	18,9	(1,5)	1,2
	307,8	317,9	(10,0)	245,6	247,1	(1,5)	(8,5)
Éducation							
Institut national des mines	1,0	1,1	(0,2)	1,0	1,1	(0,2)	-
Société des établissements de plein air du Québec	235,9	235,9	-	189,9	189,9	-	-
	236,8	237,0	(0,2)	190,9	191,0	(0,2)	-
Emploi et Solidarité sociale							
Office de la sécurité économique des chasseurs cris	32,0	32,0	-	32,0	32,0	-	-
	32,0	32,0	-	32,0	32,0	-	-
Enseignement supérieur							
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	52,7	48,7	4,0	49,2	49,2	-	4,0
	52,7	48,7	4,0	49,2	49,2	-	4,0
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs							
Fondation de la faune du Québec	15,1	15,0	0,1	13,2	13,2	-	-
Société québécoise de récupération et de recyclage	78,1	79,8	(1,8)	98,8	102,7	(3,9)	2,2
	93,2	94,9	(1,7)	112,0	115,9	(3,9)	2,2
Finances							
Agence du revenu du Québec	1 410,3	1 410,3	-	1 420,5	1 424,2	(3,7)	3,7
Autorité des marchés financiers	253,8	165,7	88,1	250,8	175,0	75,9	12,3
Financement-Québec	276,0	263,3	12,8	267,3	255,7	11,6	1,2
Institut de la statistique du Québec	51,0	51,0	-	48,0	48,0	-	-
Société de financement des infrastructures locales du Québec	1 122,3	1 095,2	27,1	1 136,8	1 124,9	12,0	15,1
	3 113,5	2 985,6	127,9	3 123,5	3 027,8	95,7	32,2
Justice							
Commission des services juridiques	181,6	206,1	(24,6)	179,3	203,1	(23,8)	(0,8)
Fonds d'aide aux actions collectives	11,5	4,3	7,2	3,3	4,4	(1,1)	8,3
Société québécoise d'information juridique	20,9	20,9	-	21,1	21,1	-	-
	213,9	231,3	(17,4)	203,7	228,6	(24,8)	7,4

ANNEXE 2 (suite)

Résultats probables 2022-2023 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2022-2023			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Relations internationales et Francophonie							
Office Québec-Monde pour la jeunesse	11,2	11,5	(0,2)	10,1	10,9	(0,8)	0,6
	11,2	11,5	(0,2)	10,1	10,9	(0,8)	0,6
Ressources naturelles et Forêts							
Société de développement de la Baie-James	75,9	62,5	13,4	63,4	61,2	2,2	11,2
Société du Plan Nord	126,7	124,0	2,7	167,7	165,6	2,1	0,6
	202,7	186,5	16,1	231,1	226,8	4,3	11,8
Santé et Services sociaux							
Corporation d'urgences-santé	187,2	187,2	-	174,5	174,6	(0,1)	0,1
Fonds de l'assurance médicaments	4 142,8	4 142,8	-	4 298,8	4 298,8	-	-
Héma-Québec	511,2	490,4	20,8	527,2	527,2	-	20,8
Institut national de santé publique du Québec	99,6	101,7	(2,1)	89,3	91,8	(2,5)	0,4
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	32,3	32,1	0,1	30,5	31,6	(1,1)	1,2
Régie de l'assurance maladie du Québec	13 457,7	13 457,7	-	13 838,6	13 838,6	-	-
	18 430,8	18 411,9	18,8	18 959,0	18 962,7	(3,7)	22,5
Sécurité publique							
École nationale de police du Québec	52,6	54,2	(1,6)	47,1	47,2	(0,1)	(1,6)
École nationale des pompiers du Québec	2,6	2,7	(0,1)	2,6	3,0	(0,4)	0,3
	55,2	57,0	(1,7)	49,6	50,1	(0,5)	(1,2)
Tourisme							
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	69,5	77,2	(7,7)	63,6	75,2	(11,6)	3,9
Société du Centre des congrès de Québec	26,7	29,4	(2,8)	24,3	28,5	(4,2)	1,5
Société du Palais des congrès de Montréal	88,1	78,8	9,3	47,9	63,3	(15,5)	24,8
	184,3	185,4	(1,2)	135,8	167,1	(31,3)	30,1
Transports et Mobilité durable							
Société de l'assurance automobile du Québec	294,3	331,5	(37,2)	301,8	327,7	(25,9)	(11,3)
Société des Traversiers du Québec	250,9	251,5	(0,7)	221,4	208,3	13,0	(13,7)
	545,2	583,1	(37,9)	523,1	536,0	(12,9)	(25,0)
Travail							
Régie du bâtiment du Québec	93,5	77,2	16,2	83,6	81,6	2,0	14,2
	93,5	77,2	16,2	83,6	81,6	2,0	14,2
Total avant les ajustements de la consolidation	27 819,8	27 676,0	143,8	28 236,5	28 172,0	64,4	79,4

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2023-2024 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE

1. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR CATÉGORIE

Pour l'exercice financier 2023-2024, le budget de dépenses du gouvernement s'établit à 121 839,6 M\$, dont 115 482,8 M\$, ou 94,8 %, sont consacrés aux dépenses de programmes et 6 356,8 M\$, ou 5,2 %, au service de la dette.

Les dépenses de programmes 2023-2024 se ventilent principalement entre les catégories suivantes :

- 60 472,1 M\$ ou 52,4 %, en dépenses de rémunération;
- 26 826,1 M\$ ou 23,2 %, en dépenses de fonctionnement;
- 22 064,0 M\$ ou 19,1 %, en dépenses relatives au support.

La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée par portefeuille à l'annexe 1.

Budget de dépenses 2023-2024 par supercatégorie et catégorie¹

(en millions de dollars)

	Catégories						Total	
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	M\$	%
Supercatégories								
Rémunération	4 134,8	-	-	-	-	-	4 134,8	3,4
Fonctionnement	-	13 064,9	-	-	-	-	13 064,9	10,7
Transfert	55 780,2	13 124,9	4 334,4	1 379,5	15 568,4	-	90 187,4	74,0
Affectation à un fonds spécial	557,2	636,4	166,1	26,7	6 495,6	-	7 881,8	6,5
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	213,9	213,9	0,2
Dépenses de programmes	60 472,1	26 826,1	4 500,4	1 406,2	22 064,0	213,9	115 482,8	94,8
%	52,4	23,2	3,9	1,2	19,1	0,2	100,0	
Service de la dette	-	-	-	6 356,8	-	-	6 356,8	5,2
Dépenses budgétaires	60 472,1	26 826,1	4 500,4	7 763,0	22 064,0	213,9	121 839,6	100,0
Dépenses comparatives 2022-2023 ²	58 460,5	24 588,9	4 024,6	8 622,5	21 553,5	375,0	117 625,1	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Par ailleurs, plus de deux ans après le début de la pandémie, le gouvernement a levé la majorité des mesures sanitaires avec l'adoption, le 1^{er} juin 2022, de la Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence tout en prévoyant le maintien de mesures transitoires nécessaires pour protéger la santé de la population (L.Q. 2022, chapitre 15).

Dans ce contexte, les effets sur le budget des mesures mises en œuvre en raison de la crise sanitaire et de la relance de l'économie s'estompent peu à peu. Ainsi, les montants relatifs aux mesures transitoires pour protéger la santé de la population sont inclus dans les bases de calcul du budget de dépenses 2023-2024 et ne sont plus présentés distinctement

Toutefois, pour une meilleure comparaison entre le budget de dépenses de l'exercice 2023-2024 et celui de 2022-2023, les dépenses comparatives 2022-2023 de la présente section excluent l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 5 059,9 M\$. Ainsi, les dépenses comparatives 2022-2023 s'établissent à 112 565,2 M\$.

Budget de dépenses 2023-2024 par supercatégorie et catégorie excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023¹
(en millions de dollars)

	Catégories						Total	
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	M\$	%
Supercatégories								
Rémunération	4 134,8	-	-	-	-	-	4 134,8	3,4
Fonctionnement	-	13 064,9	-	-	-	-	13 064,9	10,7
Transfert	55 780,2	13 124,9	4 334,4	1 379,5	15 568,4	-	90 187,4	74,0
Affectation à un fonds spécial	557,2	636,4	166,1	26,7	6 495,6	-	7 881,8	6,5
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	213,9	213,9	0,2
Dépenses de programmes	60 472,1	26 826,1	4 500,4	1 406,2	22 064,0	213,9	115 482,8	94,8
%	52,4	23,2	3,9	1,2	19,1	0,2	100,0	
Service de la dette	-	-	-	6 356,8	-	-	6 356,8	5,2
Dépenses budgétaires	60 472,1	26 826,1	4 500,4	7 763,0	22 064,0	213,9	121 839,6	100,0
Dépenses comparatives 2022-2023 ²	56 266,1	22 386,6 ³	4 024,6	8 622,5	20 899,9	365,4	112 565,2	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant une dépense exceptionnelle de 7 550,0 M\$ pour inscrire aux états financiers du gouvernement la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avant le 1^{er} avril 2022, et ce, à la suite de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

³ Tient compte d'un montant négatif de 1 287,7 M\$ pour des crédits non dépensés

LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

La rémunération englobe les honoraires des professionnels de la santé et les salaires des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que de la fonction publique. Elle comprend également les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une charge publique et le personnel qu'elle dirige, les juges, ainsi que les membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux fournis aux employés ainsi que les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses de rémunération s'établissent à 60 472,1 M\$, et se répartissent comme suit :

- 26 410,4 M\$, soit 43,7 %, consacrés aux établissements de santé et de services sociaux;
- 19 610,6 M\$, soit 32,4 %, destinés aux institutions d'enseignement;
- 9 017,1 M\$, soit 14,9 %, alloués aux professionnels de la santé;
- 5 434,0 M\$, soit 9,0 %, associés au personnel des ministères et aux autres bénéficiaires.

Globalement, la hausse de 4 206,0 M\$ prévue aux dépenses de rémunération par rapport aux dépenses comparatives 2022-2023 est partagée notamment entre ces principaux secteurs :

- une croissance de 3 289,6 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux, la progression dans les échelles salariales ainsi que l'ajout de sommes additionnelles pour augmenter les services à la population, notamment le renforcement des soins et services aux personnes âgées et aux personnes proches aidantes ainsi qu'en santé publique;
- une augmentation de 571,4 M\$ au portefeuille « Éducation », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux, la progression dans les échelles salariales et l'effet des clientèles sur les réseaux de l'éducation. Elle s'explique également par le transfert en 2023-2024 du financement de la francisation des adultes au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- une croissance de 205,8 M\$ au portefeuille « Enseignement supérieur », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux, la progression dans les échelles salariales et l'effet des clientèles sur les réseaux de l'enseignement supérieur. Elle s'explique également par les engagements des exercices précédents, dont l'ajout de ressources liées au soutien à la persévérance et à la réussite des étudiants ainsi que les mesures visant à agir contre la rareté de la main-d'œuvre en enseignement supérieur;
- une augmentation de 44,3 M\$ au portefeuille « Justice », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux ainsi que par la conclusion d'ententes avec les procureurs aux poursuites criminelles et pénales et avec les juges;
- une augmentation de 33,1 M\$ au portefeuille « Sécurité publique », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux ainsi que par les mesures sectorielles découlant du règlement de la convention collective des agents de la paix en services correctionnels.

Dépenses de rémunération prévues en 2023-2024 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024					Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	22 196,3	1 456,7	2 756,0	26 409,1	43,7	23 766,1	2 643,0
Professionnels de la santé	9 017,1	-	-	9 017,1	14,9	8 443,5	573,5
Autres bénéficiaires	411,3	-	54,3	465,6	0,8	392,5	73,1
	31 624,7	1 456,7	2 810,2	35 891,7	59,4	32 602,1	3 289,6
Éducation							
Institutions d'enseignement	11 260,7	1 283,9	1 148,4	13 692,9	22,6	13 124,7	568,3
Autres bénéficiaires	82,6	-	21,7	104,3	0,2	101,2	3,1
	11 343,2	1 283,9	1 170,2	13 797,3	22,8	13 225,9	571,4
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	5 091,3	205,8	597,9	5 895,0	9,7	5 691,7	203,3
Autres bénéficiaires	65,9	-	8,9	74,8	0,1	72,4	2,5
	5 157,2	205,8	606,8	5 969,8	9,9	5 764,0	205,8
Sécurité publique							
Ministère	1 065,9	-	89,9	1 155,8	1,9	1 122,7	33,1
	1 065,9	-	89,9	1 155,8	1,9	1 122,7	33,1
Justice							
Ministère	514,7	-	48,5	563,2	0,9	522,3	40,9
Entreprises et organismes d'État	75,4	-	15,4	90,8	0,2	87,4	3,4
	590,1	-	63,9	654,0	1,1	609,7	44,3
Autres portefeuilles							
Ministères	1 926,8	509,7	242,6	2 679,2	4,4	2 644,7	34,5
Institutions d'enseignement	0,2	21,3	1,1	22,6	-	22,4	0,2
Établissements de santé et de services sociaux	-	-	1,3	1,3	-	1,3	-
Autres bénéficiaires	265,6	-	34,8	300,4	0,5	273,3	27,1
	2 192,6	531,0	279,9	3 003,5	5,0	2 941,7	61,8
Total	51 973,8	3 477,3	5 021,0	60 472,1	100,0	56 266,1	4 206,0
Dépenses comparatives 2022-2023	47 962,4	3 611,2	4 692,4	56 266,1			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

Dépenses de rémunération prévues en 2023-2024 par portefeuille excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024					Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	109,8	8,5	13,0	131,2	0,2	125,9	5,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	85,3	0,4	8,8	94,6	0,2	142,0	(47,4)
Affaires municipales et Habitation	101,9	-	15,8	117,7	0,2	110,2	7,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	198,4	-	14,0	212,4	0,4	194,1	18,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	162,8	522,1	56,6	741,5	1,2	770,5	(29,0)
Conseil exécutif	109,7	-	10,0	119,7	0,2	110,0	9,7
Culture et Communications	114,8	-	18,7	133,6	0,2	131,9	1,7
Cybersécurité et Numérique	40,3	-	5,0	45,3	0,1	44,4	0,9
Économie, Innovation et Énergie	60,2	-	6,5	66,7	0,1	64,1	2,6
Éducation	11 343,2	1 283,9	1 170,2	13 797,3	22,8	13 225,9	571,4
Emploi et Solidarité sociale	318,8	-	35,0	353,8	0,6	342,1	11,7
Enseignement supérieur	5 157,2	205,8	606,8	5 969,8	9,9	5 764,0	205,8
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	189,9	-	23,2	213,1	0,4	196,4	16,7
Famille	91,7	-	10,0	101,7	0,2	92,8	8,9
Finances	94,7	-	8,8	103,6	0,2	95,9	7,7
Immigration, Francisation et Intégration	127,4	-	11,8	139,3	0,2	113,6	25,7
Justice	590,1	-	63,9	654,0	1,1	609,7	44,3
Langue française	33,5	-	3,6	37,1	0,1	29,1	8,0
Relations internationales et Francophonie	73,3	-	3,8	77,1	0,1	73,9	3,2
Ressources naturelles et Forêts	139,6	-	17,6	157,2	0,3	152,9	4,3
Santé et Services sociaux	31 624,7	1 456,7	2 810,2	35 891,7	59,4	32 602,1	3 289,6
Sécurité publique	1 065,9	-	89,9	1 155,8	1,9	1 122,7	33,1
Tourisme	25,3	-	2,6	27,9	-	27,5	0,3
Transports et Mobilité durable	103,3	-	13,7	117,0	0,2	111,8	5,3
Travail	11,9	-	1,2	13,1	-	12,6	0,5
Total	51 973,8	3 477,3	5 021,0	60 472,1	100,0	56 266,1	4 206,0
Dépenses comparatives 2022-2023	47 962,4	3 611,2	4 692,4	56 266,1			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le Fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Elles incluent, notamment, le coût lié à la réévaluation et aux obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés, l'amortissement des immobilisations, les dépenses d'actualisation, de même que les dépenses découlant d'une opération de restructuration. Elles comprennent également les sommes pouvant être virées à un fonds spécial par un ministère ou un organisme budgétaire en application d'une disposition législative à cet effet, jusqu'à concurrence des sommes portées au débit du fonds pour des biens ou des services fournis à ce ministère ou à cet organisme.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 26 826,1 M\$ en 2023-2024 et se ventilent comme suit :

- 13 701,2 M\$ pour les ministères, soit 51,1 %;
- 9 483,4 M\$ pour les établissements de santé et de services sociaux, soit 35,4 %;
- 3 092,7 M\$ pour les institutions d'enseignement, soit 11,5 %;
- 548,8 M\$ pour les autres bénéficiaires, soit 2,0 %.

En 2023-2024, les dépenses de fonctionnement augmentent de 4 439,5 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2022-2023. Cette hausse résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une augmentation de 1 823,5 M\$ s'expliquant principalement par les sommes prévues au Fonds de suppléance pour couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier;
- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 945,1 M\$ découlant principalement de l'indexation des dépenses non salariales du réseau de la santé et des services sociaux et des sommes additionnelles allouées pour augmenter les services à la population, notamment afin de renforcer les soins et services aux personnes âgées et aux personnes proches aidantes ainsi qu'en santé publique;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 128,0 M\$, qui s'explique principalement par l'indexation des dépenses non salariales des réseaux de l'enseignement supérieur et les sommes additionnelles découlant d'engagements des exercices précédents, dont le soutien à la persévérance et à la réussite des étudiants ainsi que les mesures visant à agir contre la rareté de la main-d'œuvre en enseignement supérieur;
- au portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration », une augmentation de 121,3 M\$, qui s'explique principalement par l'ajout de sommes allouées pour augmenter les services à la population, notamment pour accroître l'appui offert pour l'apprentissage du français ainsi que pour favoriser la régionalisation de l'immigration. Elle s'explique également par l'ajout de sommes découlant d'engagements précédents, dont les mesures visant à agir contre la rareté de la main-d'œuvre;
- au portefeuille « Cybersécurité et Numérique », une augmentation de 68,0 M\$ attribuable principalement au lancement d'un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité.

Dépenses de fonctionnement prévues en 2023-2024 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024					Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Fonctionnement ²	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	-	9 483,4	-	9 483,4	35,4	8 728,1	755,4
Ministère	530,0	-	-	530,0	2,0	384,3	145,8
Entreprises et organismes d'État	-	-	254,2	254,2	0,9	211,1	43,2
Organismes à but non lucratif	-	-	26,3	26,3	0,1	25,5	0,8
	530,0	9 483,4	280,5	10 294,0	38,4	9 348,9	945,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Ministère	10 087,6	-	-	10 087,6	37,6	8 267,1	1 820,5
Entreprises et organismes d'État	-	-	30,2	30,2	0,1	27,2	3,0
	10 087,6	-	30,2	10 117,8	37,7	8 294,3	1 823,5
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	-	1 125,1	-	1 125,1	4,2	1 005,0	120,1
Ministère	51,7	-	-	51,7	0,2	43,0	8,7
Entreprises et organismes d'État	-	-	8,6	8,6	-	9,5	(0,9)
	51,7	1 125,1	8,6	1 185,4	4,4	1 057,4	128,0
Immigration, Francisation et Intégration							
Ministère	369,4	-	-	369,4	1,4	248,2	121,3
	369,4	-	-	369,4	1,4	248,2	121,3
Cybersécurité et Numérique							
Ministère	131,4	-	-	131,4	0,5	63,4	68,0
	131,4	-	-	131,4	0,5	63,4	68,0
Autres portefeuilles							
Ministères	2 531,1	-	-	2 531,1	9,4	1 188,3	1 342,8
Institutions d'enseignement	-	1 967,6	-	1 967,6	7,3	1 982,7	(15,1)
Autres bénéficiaires	-	-	229,4	229,4	0,9	203,4	26,0
	2 531,1	1 967,6	229,4	4 728,1	17,6	3 374,4	1 353,7
Total³	13 701,2	12 576,2	548,8	26 826,1	100,0	22 386,6	4 439,5
Dépenses comparatives 2022-2023 ³	10 194,2	11 715,8	476,7	22 386,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

³ Tient compte, en 2022-2023, d'un montant négatif de 1 287,7 M\$ pour des crédits non dépensés

Dépenses de fonctionnement prévues en 2023-2024 par portefeuille excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024					Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Fonctionnement ²	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	45,3	-	-	45,3	0,2	44,4	0,9
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	35,0	-	-	35,0	0,1	63,0	(27,9)
Affaires municipales et Habitation	35,9	-	18,2	54,1	0,2	50,8	3,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	75,2	-	24,1	99,2	0,4	99,2	-
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	10 087,6	-	30,2	10 117,8	37,7	8 294,3	1 823,5
Conseil exécutif	43,8	-	2,4	46,2	0,2	55,5	(9,4)
Culture et Communications	33,3	-	132,6	165,8	0,6	145,8	20,1
Cybersécurité et Numérique	131,4	-	-	131,4	0,5	63,4	68,0
Économie, Innovation et Énergie	28,2	-	3,0	31,1	0,1	28,0	3,2
Éducation	192,8	1 967,6	-	2 160,4	8,1	2 174,8	(14,3)
Emploi et Solidarité sociale	180,2	-	0,7	180,9	0,7	185,2	(4,3)
Enseignement supérieur	51,7	1 125,1	8,6	1 185,4	4,4	1 057,4	128,0
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	118,8	-	-	118,8	0,4	112,8	6,1
Famille	114,8	-	-	114,8	0,4	102,3	12,5
Finances	51,2	-	6,1	57,3	0,2	53,0	4,3
Immigration, Francisation et Intégration	369,4	-	-	369,4	1,4	248,2	121,3
Justice	319,0	-	20,0	339,0	1,3	327,1	11,9
Langue française	12,3	-	-	12,3	-	10,7	1,6
Relations internationales et Francophonie	25,4	-	0,1	25,5	0,1	29,1	(3,7)
Ressources naturelles et Forêts	190,9	-	-	190,9	0,7	187,7	3,2
Santé et Services sociaux	530,0	9 483,4	280,5	10 294,0	38,4	9 348,9	945,1
Sécurité publique	555,5	-	5,1	560,6	2,1	533,0	27,6
Tourisme	6,5	-	17,3	23,9	0,1	24,2	(0,3)
Transports et Mobilité durable	459,3	-	-	459,3	1,7	428,0	31,3
Travail	7,4	-	-	7,4	-	7,5	(0,1)
Total ³	13 701,2	12 576,2	548,8	26 826,1	100,0	22 386,6	4 439,5
Dépenses comparatives 2022-2023 ³	10 194,2	11 715,8	476,7	22 386,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

³ Tient compte, en 2022-2023, d'un montant négatif de 1 287,7 M\$ pour des crédits non dépensés

LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses de capital comprennent les sommes versées pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations subventionnées par le gouvernement. Ces dépenses sont affectées suivant trois modes d'intervention utilisés par le gouvernement : le remboursement du principal de dette à long terme, les subventions pour fins d'immobilisations et les dépenses de capital affectées à un fonds spécial. Ainsi, le gouvernement subventionne, selon le cas, le coût des immobilisations des bénéficiaires ou le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires.

Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par le service de la dette à long terme. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements réalisés par les institutions d'enseignement supérieur, par les municipalités dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, ainsi que par les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

À la suite du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, le gouvernement a décidé de modifier les modalités de versements des subventions liées aux projets d'infrastructures. Ainsi les subventions relatives à des immobilisations subventionnées seront dorénavant versées comptant en remboursement des emprunts temporaires contractés pendant la construction plutôt qu'en remboursement du principal d'un service de dette. Ce changement de modalités de versement est mis en application de façon progressive, notamment pour les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les dépenses prévues pour le capital passent de 4 024,6 M\$ en 2022-2023 à 4 500,4 M\$ en 2023-2024, en hausse de 475,9 M\$.

Remboursement du principal

En 2023-2024, les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 87,0 % de l'ensemble des dépenses de capital.

Ces dépenses s'élèvent à 3 914,0 M\$ en 2023-2024 comparativement à 3 420,6 M\$ en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 493,4 M\$ s'expliquant notamment par une hausse aux portefeuilles « Éducation », « Enseignement supérieur » et « Santé et Services sociaux » découlant des investissements autorisés dans leurs réseaux respectifs.

Subventions pour fins d'immobilisations

Les subventions pour fins d'immobilisations représentent 9,3 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2023-2024. Elles sont principalement destinées aux organismes à but non lucratif, aux institutions d'enseignement et à d'autres bénéficiaires, dont les entreprises.

Elles s'élèvent à 420,4 M\$ en 2023-2024 par rapport à 447,4 M\$ en 2022-2023, en baisse de 27,0 M\$. Cette variation est attribuable notamment à une baisse au portefeuille « Affaires municipales et Habitation » en lien avec la révision de certains transferts dans le cadre des programmes d'infrastructures municipales et compensée en partie par une hausse au portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » en raison notamment de la mesure Accroître l'autonomie alimentaire du Québec, annoncée dans le cadre du Budget 2023-2024. Le niveau de transferts prévus permet d'assurer la réalisation des engagements gouvernementaux.

Dépenses de capital affectées à un fonds spécial

Les dépenses de capital à l'égard desquelles les ministères allouent des sommes aux fonds spéciaux représentent 3,7 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2023-2024. Ces dépenses s'élèvent à 166,1 M\$ en 2023-2024 par rapport à 156,7 M\$ en 2022-2023, en augmentation de 9,4 M\$.

Dépenses de capital prévues en 2023-2024 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024					Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Affectation à un fonds spécial	Immobilisations subventionnées		Total			
		Remboursement du principal	Subventions	M\$	%		
Éducation							
Institutions d'enseignement	-	1 345,0	68,1	1 413,1	31,4	1 012,1	401,0
Autres bénéficiaires	52,2	34,3	-	86,5	1,9	75,3	11,3
	52,2	1 379,4	68,1	1 499,7	33,3	1 087,4	412,3
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	-	1 350,7	-	1 350,7	30,0	1 292,5	58,2
	-	1 350,7	-	1 350,7	30,0	1 292,5	58,2
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	-	619,5	-	619,5	13,8	596,4	23,0
Entreprises et organismes d'État	-	4,1	-	4,1	0,1	3,6	0,4
	-	623,5	-	623,5	13,9	600,1	23,5
Affaires municipales et Habitation							
Municipalités	-	283,7	67,2	350,8	7,8	378,7	(27,9)
Organismes à but non lucratif	-	0,5	102,4	102,9	2,3	118,5	(15,6)
Autres bénéficiaires	-	4,9	-	4,9	0,1	5,0	(0,1)
	-	289,2	169,5	458,7	10,2	502,2	(43,6)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
Entreprises	-	-	97,9	97,9	2,2	66,0	31,9
Autres bénéficiaires	-	0,2	9,6	9,8	0,2	12,8	(3,0)
	-	0,2	107,4	107,7	2,4	78,8	28,9
Autres portefeuilles							
Entreprises et organismes d'État	-	146,4	37,2	183,7	4,1	137,2	46,4
Ministères	113,9	-	-	113,9	2,5	115,0	(1,1)
Autres bénéficiaires	-	124,6	38,0	162,6	3,6	211,4	(48,8)
	113,9	271,0	75,3	460,1	10,2	463,6	(3,4)
Total	166,1	3 914,0	420,4	4 500,4	100,0	4 024,6	475,9
Dépenses comparatives 2022-2023	156,7	3 420,6	447,4	4 024,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

Dépenses de capital prévues en 2023-2024 par portefeuille excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024					Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Affectation à un fonds spécial	Immobilisations subventionnées		Total			
		Remboursement du principal	Subventions	M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	-	289,2	169,5	458,7	10,2	502,2	(43,6)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	0,2	107,4	107,7	2,4	78,8	28,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	-	11,6	-	11,6	0,3	8,7	2,9
Conseil exécutif	-	8,4	-	8,4	0,2	6,3	2,1
Culture et Communications	-	166,6	-	166,6	3,7	155,3	11,3
Économie, Innovation et Énergie	0,1	17,5	0,7	18,3	0,4	29,6	(11,4)
Éducation	52,2	1 379,4	68,1	1 499,7	33,3	1 087,4	412,3
Emploi et Solidarité sociale	9,3	-	-	9,3	0,2	15,0	(5,7)
Enseignement supérieur	-	623,5	-	623,5	13,9	600,1	23,5
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	23,1	-	-	23,1	0,5	9,6	13,5
Famille	35,2	-	-	35,2	0,8	33,7	1,5
Justice	0,2	-	-	0,2	-	0,2	-
Ressources naturelles et Forêts	32,2	1,1	-	33,3	0,7	52,7	(19,4)
Santé et Services sociaux	-	1 350,7	-	1 350,7	30,0	1 292,5	58,2
Tourisme	13,8	54,5	-	68,3	1,5	64,0	4,3
Transports et Mobilité durable	-	11,4	74,5	85,9	1,9	88,4	(2,5)
Total	166,1	3 914,0	420,4	4 500,4	100,0	4 024,6	475,9
Dépenses comparatives 2022-2023	156,7	3 420,6	447,4	4 024,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Les dépenses d'intérêt considèrent le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement, incluant les affectations à un fonds spécial. Elles comprennent aussi les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

Pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'établissent à 7 763,0 M\$, comparativement à 8 622,5 M\$ pour 2022-2023.

Intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes

Les intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes s'élèvent à 1 406,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 91,6 M\$ comparativement à l'exercice financier 2022-2023, s'expliquant notamment par une hausse aux portefeuilles « Enseignement supérieur » et « Santé et Services sociaux » découlant de la variation des investissements autorisés dans leurs réseaux respectifs ainsi que de la hausse des taux d'intérêt et au portefeuille « Affaires municipales et Habitation » en raison principalement de l'augmentation du service de la dette associé à des projets réalisés dans le cadre de programmes d'infrastructures municipales.

Intérêts sur la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu

Les dépenses 2023-2024 affectées au service de la dette diminuent de 951,1 M\$ par rapport à 2022-2023, pour s'établir à 6 356,8 M\$. Cette diminution s'explique notamment par l'évolution prévue des taux d'intérêt.

Dépenses d'intérêt prévues en 2023-2024 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024				Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Dette subventionnée et autres ²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Santé et Services sociaux						
Établissements de santé et de services sociaux	553,2	-	553,2	39,3	531,3	21,9
	553,2	-	553,2	39,3	531,3	21,9
Enseignement supérieur						
Institutions d'enseignement	210,3	-	210,3	15,0	182,1	28,1
Entreprises et organismes d'État	2,1	-	2,1	0,1	1,9	0,2
	212,4	-	212,4	15,1	184,1	28,3
Affaires municipales et Habitation						
Municipalités	136,2	-	136,2	9,7	111,1	25,1
Organismes à but non lucratif	58,9	-	58,9	4,2	49,5	9,4
Autres bénéficiaires	0,6	-	0,6	-	0,9	(0,2)
	195,8	-	195,8	13,9	161,5	34,3
Autres portefeuilles						
Institutions d'enseignement	342,8	-	342,8	24,4	352,4	(9,7)
Entreprises et organismes d'État	41,9	-	41,9	3,0	33,7	8,2
Ministères	26,7	-	26,7	1,9	17,1	9,7
Autres bénéficiaires	33,5	-	33,5	2,4	34,6	(1,1)
	444,9	-	444,9	31,6	437,8	7,1
Dépenses de programmes	1 406,2	-	1 406,2	100,0	1 314,6	91,6
Service de la dette						
Dette directe	-	6 189,8	6 189,8		6 874,9	(685,1)
Compte des régimes de retraite	-	224,0	224,0		493,0	(269,0)
Avantages sociaux futurs	-	(57,0)	(57,0)		(60,0)	3,0
	-	6 356,8	6 356,8		7 307,9	(951,1)
Total	1 406,2	6 356,8	7 763,0		8 622,5	(859,5)
Dépenses comparatives 2022-2023	1 314,6	7 307,9	8 622,5			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

Dépenses d'intérêt prévues en 2023-2024 par portefeuille excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024				Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Dette subventionnée et autres ²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	195,8	-	195,8	13,9	161,5	34,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	-	-	-	-
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2,5	-	2,5	0,2	1,9	0,6
Conseil exécutif	1,6	-	1,6	0,1	1,5	0,1
Culture et Communications	40,1	-	40,1	2,9	40,0	0,1
Économie, Innovation et Énergie	2,6	-	2,6	0,2	2,7	(0,1)
Éducation	355,4	-	355,4	25,3	354,7	0,7
Emploi et Solidarité sociale	0,8	-	0,8	0,1	0,8	-
Enseignement supérieur	212,4	-	212,4	15,1	184,1	28,3
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	0,7	-	0,7	0,1	0,9	(0,1)
Famille	21,0	-	21,0	1,5	14,3	6,7
Ressources naturelles et Forêts	1,1	-	1,1	0,1	0,7	0,4
Santé et Services sociaux	553,2	-	553,2	39,3	531,3	21,9
Sécurité publique	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Tourisme	13,0	-	13,0	0,9	14,2	(1,2)
Transports et Mobilité durable	5,9	-	5,9	0,4	6,0	(0,1)
Dépenses de programmes	1 406,2	-	1 406,2	100,0	1 314,6	91,6
Service de la dette						
Dette directe	-	6 189,8	6 189,8		6 874,9	(685,1)
Compte des régimes de retraite	-	224,0	224,0		493,0	(269,0)
Avantages sociaux futurs	-	(57,0)	(57,0)		(60,0)	3,0
	-	6 356,8	6 356,8		7 307,9	(951,1)
Total	1 406,2	6 356,8	7 763,0		8 622,5	(859,5)
Dépenses comparatives 2022-2023	1 314,6	7 307,9	8 622,5			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de support comprennent les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et aux autres partenaires du gouvernement, mais ne constituant pas pour le gouvernement une acquisition directe de biens ou de services, un prêt ou un placement. Plus de 36,9 % de ces dépenses sont versées à des personnes.

Pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses de support s'élèvent à 22 064,0 M\$, soit une hausse de 1 164,1 M\$ par rapport à 2022-2023, dont :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 281,8 M\$ s'expliquant principalement par l'ajout de sommes additionnelles pour augmenter les services à la population, notamment le renforcement des soins et services aux personnes âgées et aux personnes proches aidantes, aux jeunes en difficulté, en santé mentale, en déficience physique et intellectuelle, ainsi que par la bonification de l'appui à la mission globale des organismes communautaires;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 277,7 M\$ qui s'explique notamment par l'accroissement des montants d'aide financière aux étudiants à la suite de l'indexation des différents paramètres, les sommes additionnelles découlant d'engagements des exercices précédents tels que la diminution de la contribution des parents ou du conjoint ainsi que la bonification permanente des frais de subsistance;
- au portefeuille « Emploi et Solidarité sociale », une augmentation de 213,0 M\$ s'expliquant principalement par l'indexation des prestations d'assistance sociale et par la bonification progressive des prestations annoncée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable » une augmentation de 173,2 M\$ s'expliquant principalement par l'ajout de sommes pour le financement du transport collectif;
- au portefeuille « Famille », une augmentation de 99,5 M\$ s'expliquant principalement par l'impact des mesures du Grand chantier pour les familles - Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Dépenses de support prévues en 2023-2024 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024				Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Santé et Services sociaux						
Personnes	2 705,7	-	2 705,7	12,3	2 707,8	(2,2)
Organismes à but non lucratif	1 112,1	-	1 112,1	5,0	948,7	163,5
Entreprises	751,7	-	751,7	3,4	679,1	72,6
Autres bénéficiaires	15,5	183,4	199,0	0,9	151,1	47,9
	4 585,1	183,4	4 768,5	21,6	4 486,7	281,8
Emploi et Solidarité sociale						
Personnes	3 051,0	293,8	3 344,8	15,2	3 152,6	192,2
Organismes à but non lucratif	66,6	443,2	509,8	2,3	492,5	17,3
Autres bénéficiaires	58,1	256,4	314,5	1,4	310,9	3,6
	3 175,8	993,4	4 169,1	18,9	3 956,1	213,0
Famille						
Organismes à but non lucratif	79,3	2 509,1	2 588,4	11,7	2 544,8	43,5
Entreprises	13,2	741,8	755,0	3,4	699,8	55,2
Autres bénéficiaires	6,0	1,4	7,4	-	6,5	0,9
	98,5	3 252,3	3 350,8	15,2	3 251,2	99,5
Transports et Mobilité durable						
Entreprises et organismes d'État	178,5	664,9	843,4	3,8	524,9	318,5
Entreprises	0,7	136,6	137,3	0,6	341,1	(203,8)
Autres bénéficiaires	186,7	191,9	378,6	1,7	320,1	58,5
	365,9	993,4	1 359,3	6,2	1 186,1	173,2
Enseignement supérieur						
Personnes	1 112,0	-	1 112,0	5,0	837,1	274,9
Autres bénéficiaires	16,1	25,0	41,1	0,2	38,3	2,8
	1 128,0	25,0	1 153,0	5,2	875,4	277,7
Autres portefeuilles						
Organismes à but non lucratif	1 686,1	180,4	1 866,5	8,5	1 863,8	2,7
Personnes	930,1	-	930,1	4,2	906,6	23,5
Autres bénéficiaires	3 598,9	867,8	4 466,7	20,2	4 374,0	92,7
	6 215,2	1 048,2	7 263,3	32,9	7 144,4	118,9
Total	15 568,4	6 495,6	22 064,0	100,0	20 899,9	1 164,1
Dépenses comparatives 2022-2023	14 671,9	6 228,1	20 899,9			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

Dépenses de support prévues en 2023-2024 par portefeuille excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024				Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Assemblée nationale	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	13,3	-	13,3	0,1	31,6	(18,3)
Affaires municipales et Habitation	2 009,3	269,8	2 279,1	10,3	2 222,8	56,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	771,1	-	771,1	3,5	741,0	30,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	26,8	25,0	51,8	0,2	54,9	(3,0)
Conseil exécutif	646,3	-	646,3	2,9	650,4	(4,1)
Culture et Communications	573,3	-	573,3	2,6	507,2	66,1
Cybersécurité et Numérique	0,4	-	0,4	-	0,1	0,3
Économie, Innovation et Énergie	889,2	366,2	1 255,4	5,7	1 314,3	(58,8)
Éducation	297,5	0,3	297,7	1,3	311,7	(13,9)
Emploi et Solidarité sociale	3 175,8	993,4	4 169,1	18,9	3 956,1	213,0
Enseignement supérieur	1 128,0	25,0	1 153,0	5,2	875,4	277,7
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	130,1	128,7	258,8	1,2	228,4	30,4
Famille	98,5	3 252,3	3 350,8	15,2	3 251,2	99,5
Finances	28,5	0,6	29,1	0,1	31,7	(2,6)
Immigration, Francisation et Intégration	217,2	-	217,2	1,0	153,0	64,2
Justice	296,3	14,1	310,4	1,4	366,2	(55,8)
Langue française	11,6	-	11,6	0,1	18,2	(6,6)
Relations internationales et Francophonie	52,0	3,1	55,2	0,3	56,8	(1,7)
Ressources naturelles et Forêts	1,8	78,8	80,5	0,4	72,1	8,4
Santé et Services sociaux	4 585,1	183,4	4 768,5	21,6	4 486,7	281,8
Sécurité publique	237,2	11,9	249,1	1,1	202,6	46,5
Tourisme	-	149,8	149,8	0,7	168,3	(18,6)
Transports et Mobilité durable	365,9	993,4	1 359,3	6,2	1 186,1	173,2
Travail	13,2	-	13,2	0,1	13,2	-
Total	15 568,4	6 495,6	22 064,0	100,0	20 899,9	1 164,1
Dépenses comparatives 2022-2023	14 671,9	6 228,1	20 899,9			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

LES DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions sont composées de la variation des provisions pour créances douteuses, des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement ainsi que des provisions pour moins-value sur les prêts, les placements et les avances.

Pour l'exercice financier 2023-2024, ces dépenses diminuent de 151,5 M\$ pour s'établir à 213,9 M\$. Plus précisément :

- les dépenses attribuables aux provisions pour créances douteuses totalisent 16,8 M\$, soit une diminution de 9,4 M\$ par rapport à 2022-2023 s'expliquant par un dépassement de dépenses à cette catégorie au portefeuille « Justice »;
- les dépenses liées aux autres provisions s'établissent à 197,1 M\$ en 2023-2024, diminuant de 142,1 M\$ par rapport à 2022-2023. Cette variation se retrouve au portefeuille « Économie, Innovation et Énergie » et s'explique notamment par la réévaluation de l'impact budgétaire prévu pour les interventions relatives au Fonds du développement économique.

Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions prévues en 2023-2024 par portefeuille excluant l'effet des mesures de soutien et de relance COVID-19 en 2022-2023¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024				Dépenses comparatives 2022-2023	Variation
	Créances douteuses	Autres provisions	Total			
			M\$	%		
Conseil exécutif	-	1,0	1,0	0,5	1,0	-
Culture et Communications	-	0,2	0,2	0,1	0,2	-
Économie, Innovation et Énergie	-	195,9	195,9	91,6	338,0	(142,1)
Emploi et Solidarité sociale	5,5	-	5,5	2,6	5,5	-
Enseignement supérieur	6,0	-	6,0	2,8	6,0	-
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Famille	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	-
Justice	5,0	-	5,0	2,3	14,4	(9,4)
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
Transports et Mobilité durable	-	-	-	-	-	-
Travail	-	-	-	-	-	-
Total	16,8	197,1	213,9	100,0	365,4	(151,5)
Dépenses comparatives 2022-2023	26,2	339,3	365,4			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

2. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR BÉNÉFICIAIRE

Les dépenses de programmes 2023-2024 de 115 482,8 M\$ se répartissent principalement entre les deux bénéficiaires suivants :

- 38 044,2 M\$, ou 32,9 %, pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 25 592,2 M\$, ou 22,2 %, pour les institutions d'enseignement.

Le solde de 51 846,4 M\$ se répartit entre les bénéficiaires suivants :

- 18 800,3 M\$, ou 16,3 %, prévus pour les ministères;
- 17 190,9 M\$, ou 14,9 %, accordés aux dépenses consacrées aux personnes, dont 9 017,1 M\$, ou 7,8 %, destinés aux professionnels de la santé;
- 6 352,1 M\$, ou 5,5 %, affectés aux organismes à but non lucratif;
- 3 451,3 M\$, ou 3,0 %, attribués aux entreprises;
- 3 417,4 M\$, ou 2,9 %, consacrés aux municipalités;
- 2 634,4 M\$, ou 2,3 %, assignés aux entreprises et organismes d'État.

La répartition des dépenses de programmes par portefeuille et par bénéficiaire est présentée à l'annexe 2.

Répartition du Budget de dépenses 2023-2024 par portefeuille et par catégorie¹
(en millions de dollars)

ANNEXE 1

	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	Total
Assemblée nationale	131,2	45,3	-	-	0,1	-	176,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	94,6	35,0	-	-	13,3	-	143,0
Affaires municipales et Habitation	117,7	54,1	458,7	195,8	2 279,1	-	3 105,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	212,4	99,2	107,7	-	771,1	-	1 190,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	741,5	10 117,8	11,6	2,5	51,8	-	10 925,2
Conseil exécutif	119,7	46,2	8,4	1,6	646,3	1,0	823,2
Culture et Communications	133,6	165,8	166,6	40,1	573,3	0,2	1 079,6
Cybersécurité et Numérique	45,3	131,4	-	-	0,4	-	177,2
Économie, Innovation et Énergie	66,7	31,1	18,3	2,6	1 255,4	195,9	1 570,1
Éducation	13 797,3	2 160,4	1 499,7	355,4	297,7	-	18 110,6
Emploi et Solidarité sociale	353,8	180,9	9,3	0,8	4 169,1	5,5	4 719,4
Enseignement supérieur	5 969,8	1 185,4	623,5	212,4	1 153,0	6,0	9 150,2
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	213,1	118,8	23,1	0,7	258,8	0,1	614,6
Famille	101,7	114,8	35,2	21,0	3 350,8	0,2	3 623,6
Finances	103,6	57,3	-	-	29,1	-	190,0
Immigration, Francisation et Intégration	139,3	369,4	-	-	217,2	-	725,9
Justice	654,0	339,0	0,2	-	310,4	5,0	1 308,6
Langue française	37,1	12,3	-	-	11,6	-	60,9
Relations internationales et Francophonie	77,1	25,5	-	-	55,2	-	157,7
Ressources naturelles et Forêts	157,2	190,9	33,3	1,1	80,5	-	463,0
Santé et Services sociaux	35 891,7	10 294,0	1 350,7	553,2	4 768,5	-	52 858,1
Sécurité publique	1 155,8	560,6	-	0,1	249,1	-	1 965,6
Tourisme	27,9	23,9	68,3	13,0	149,8	-	282,8
Transports et Mobilité durable	117,0	459,3	85,9	5,9	1 359,3	-	2 027,5
Travail	13,1	7,4	-	-	13,2	-	33,7
Dépenses de programmes	60 472,1	26 826,1	4 500,4	1 406,2	22 064,0	213,9	115 482,8
Service de la dette	-	-	-	6 356,8	-	-	6 356,8
Dépenses budgétaires	60 472,1	26 826,1	4 500,4	7 763,0	22 064,0	213,9	121 839,6

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Répartition des dépenses de programmes 2023-2024 par portefeuille et par bénéficiaire¹ (en millions de dollars)

ANNEXE 2

	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes ²	Ministères	Organismes à but non lucratif	Entreprises	Municipalités	Entreprises et organismes d'État	Total
Assemblée nationale	-	-	-	176,6	0,1	-	-	-	176,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	129,7	13,3	-	-	-	143,0
Affaires municipales et Habitation	-	5,8	373,9	129,7	239,7	3,1	2 310,3	42,9	3 105,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0,1	15,5	-	198,5	112,3	740,7	2,8	120,6	1 190,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1,3	24,0	-	10 754,4	9,9	-	40,4	95,2	10 925,2
Conseil exécutif	-	2,1	-	164,5	51,1	237,7	365,3	2,4	823,2
Culture et Communications	-	3,2	14,5	74,8	502,4	110,2	61,3	313,2	1 079,6
Cybersécurité et Numérique	-	-	-	176,7	0,4	-	-	-	177,2
Économie, Innovation et Énergie	47,6	183,1	92,5	283,1	457,8	399,6	89,2	17,2	1 570,1
Éducation	-	17 416,9	53,0	337,6	247,8	-	-	55,2	18 110,6
Emploi et Solidarité sociale	0,6	54,1	3 344,8	548,1	509,8	189,8	12,9	59,3	4 719,4
Enseignement supérieur	-	7 878,3	1 112,0	111,2	12,7	-	-	36,1	9 150,2
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	-	-	-	355,2	95,6	-	8,7	155,2	614,6
Famille	-	1,5	2,1	272,9	2 588,4	755,0	3,8	-	3 623,6
Finances	0,2	2,2	-	137,0	13,5	-	3,5	33,5	190,0
Immigration, Francisation et Intégration	-	-	125,0	508,7	82,9	-	9,3	-	725,9
Justice	-	-	275,2	887,4	35,2	-	-	110,8	1 308,6
Langue française	-	1,3	-	49,4	7,4	0,3	0,6	2,0	60,9
Relations internationales et Francophonie	-	2,0	0,4	102,5	47,3	2,0	-	3,5	157,7
Ressources naturelles et Forêts	-	-	-	380,3	28,1	48,8	0,4	5,4	463,0
Santé et Services sociaux	37 994,6	-	11 722,7	678,9	1 138,5	751,7	0,8	570,9	52 858,1
Sécurité publique	-	2,0	8,9	1 711,5	55,8	3,8	174,5	9,2	1 965,6
Tourisme	-	-	-	34,9	101,2	43,3	4,9	98,6	282,8
Transports et Mobilité durable	-	0,3	66,1	576,4	0,9	165,2	328,6	890,2	2 027,5
Travail	-	-	-	20,5	0,2	-	-	13,0	33,7
Dépenses de programmes	38 044,2	25 592,2	17 190,9	18 800,3	6 352,1	3 451,3	3 417,4	2 634,4	115 482,8

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant l'aide aux personnes et les professionnels de la santé

LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

1. LE NIVEAU D'EFFECTIFS 2023-2024 ET LA CROISSANCE ANTICIPÉE

L'allocation des niveaux d'effectifs 2023-2024 s'effectuera en fonction des priorités gouvernementales, en considérant les investissements requis pour répondre aux besoins de la population et assurer des services publics de qualité. Considérant l'état précaire du marché du travail, une croissance en cohérence avec les capacités d'embauches et l'évolution de la population active est priorisée pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1).

Ainsi, pour l'exercice financier 2023-2024, une croissance totale de la consommation des effectifs de l'administration publique de 6 800 équivalents temps complet (ETC)¹, ou de 1,2 %, est anticipée, dont 6 130 ETC sont prévus pour les effectifs des organismes hors fonction publique. Ces effectifs permettront principalement de réaliser les engagements gouvernementaux suivants :

- Santé et services sociaux : rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population, prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes et soutenir les personnes plus vulnérables;
- Éducation : aider nos jeunes à réussir en encourageant notamment la persévérance de même que la réussite scolaire;
- Enseignement supérieur : favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures;
- Langue française : valoriser la langue française et la culture québécoise sous toutes ses formes;
- Immigration, francisation et intégration : accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes et favoriser l'attraction et la rétention de travailleurs.

2. LA CONSOMMATION PRÉVUE EN 2022-2023

Pour l'exercice financier 2022-2023, la consommation prévue des heures rémunérées des organismes publics, sur la base des données réelles des mois d'avril à décembre 2022, est estimée à 1 030,8 millions d'heures rémunérées, soit l'équivalent de 564 400 ETC. Comparativement à la consommation réelle de l'exercice financier 2021-2022 (557 971 ETC), une hausse de 6 429 ETC est anticipée pour 2022-2023. La croissance totale de la consommation des effectifs de l'administration publique prévue dans la Stratégie de gestion des dépenses 2022-2023 était de 10 735 ETC, ou de 2,0 %.

- Pour les ministères et organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique, une consommation de 73 841 est anticipée, laquelle représente une croissance de 1 047 ETC, ou de 1,4 % par rapport à 2021-2022 (72 794 ETC).

¹ Excluant les impacts liés au renouvellement des conventions collectives.

- En ce qui concerne les organismes hors fonction publique, lesquels représentent 87,0 % du total des effectifs de l'exercice financier 2022-2023, une consommation de 490 559 ETC est anticipée. Comparativement à l'exercice 2021-2022 (485 177 ETC), il s'agit d'une augmentation de 5 382 ETC, ou de 1,1 %.

Variation des effectifs utilisés^{1,2}

(en milliers d'heures rémunérées et en ETC)

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Variation	1 235,0	676	52 289,4	28 631	53 524,4	29 307
Effectifs utilisés en 2020-2021	129 631,3	70 980	856 501,7	468 982	986 133,0	539 962
Variation	3 312,7	1 814	29 577,3	16 195	32 890,0	18 009
Effectifs utilisés en 2021-2022 ³	132 944,0	72 794	886 079,0	485 177	1 019 023,0	557 971
Variation prévue	1 912,1	1 047	9 829,1	5 382	11 741,3	6 429
Effectifs prévus en 2022-2023	134 856,1	73 841	895 908,1	490 559	1 030 764,3	564 400

¹ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14), de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

² Les données historiques tiennent compte de redressements effectués au cours des exercices financiers antérieurs.

³ Au cours de l'exercice financier 2021-2022, les changements suivants ont été apportés :

- La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a changé de statut et est devenue une société d'État;
- L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec a été institué en vertu de la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (RLRQ, chapitre I-13.012), sanctionnée le 11 mars 2021. En vertu de cette loi, les effectifs de l'Institut se retrouvent hors fonction publique alors qu'auparavant, ils étaient dans une unité administrative du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (Loi sur la fonction publique).

Effectifs en lien avec les mesures de soutien et de relance COVID-19

Les mesures mises en œuvre dans le contexte de la pandémie ont eu un impact direct sur la prestation de services rendus par le personnel des organismes du gouvernement, notamment celui du réseau de la santé et des services sociaux. Principalement, ces efforts ont permis de réaliser efficacement les tests de dépistage et les opérations de vaccination, de couvrir les heures supplémentaires effectuées par le personnel, ainsi que de répondre aux besoins de la population.

Les effets de ces mesures s'estompent progressivement à partir de 2022-2023. Ainsi, les effectifs relatifs aux mesures pour protéger la santé de la population sont inclus dans les heures rémunérées.

Malgré la fin progressive de plusieurs mesures, le contexte et les besoins ont évolué depuis leur mise en œuvre. Plusieurs secteurs subissent encore les impacts de la pandémie. L'évolution des effectifs doit s'adapter à cette réalité qui évolue sans cesse. La croissance prévue des effectifs permet de combler les besoins essentiels afin d'atténuer ces impacts et d'améliorer les services rendus à la population dans le contexte actuel.

3. LA CONSOMMATION RÉALISÉE EN 2021-2022

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, l'ensemble des organismes publics assujettis à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'États (RLRQ, chapitre G-1.011) ont présenté une consommation totale de 1 019,2 millions d'heures rémunérées, ce qui correspond à 557 971 ETC. Comparativement à l'exercice financier 2020-2021 (539 962 ETC), il s'agit d'une croissance de 18 009 ETC ou de 3,3 %. Bien que cette croissance excède l'objectif défini dans la Stratégie de gestion des dépenses 2021-2022, elle inclut les efforts additionnels réalisés dans le contexte de la pandémie.

Pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique, une consommation de 72 794 ETC a été constatée en 2021-2022, laquelle représente une croissance de 1 814 ETC, ou de 2,6 %, par rapport à l'exercice précédent (70 980 ETC).

Par ailleurs, pour les organismes hors fonction publique, une consommation totale de 485 177 ETC a été observée. Par rapport à l'exercice financier 2020-2021 (468 982 ETC), il s'agit d'une croissance de 16 195 ETC ou de 3,5 %. Cette croissance considère les efforts additionnels qui ont été requis dans le contexte de l'urgence sanitaire. En excluant l'effet occasionné par la pandémie de COVID-19, la consommation s'élève à 451 528 ETC pour 2021-2022, une hausse de 1 626 ETC par rapport à 2020-2021, ce qui respecte l'objectif de croissance de 9 550 ETC défini dans la Stratégie de gestion des dépenses 2021-2022.

Le détail par organisme public dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique et ceux considérés comme hors fonction publique est présenté respectivement aux annexes 1 et 2.

Consommation des effectifs 2021-2022**Ministères, organismes, réseaux du secteur public et sociétés d'État**(en heures rémunérées et en ETC)^{1,2}

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Affaires municipales et Habitation	3 224 656	1 766			3 224 656	1 766
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 822 060	2 093	440 346	241	4 262 406	2 334
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	5 011 736	2 744	2 632 223	1 441	7 643 959	4 185
Conseil exécutif	2 333 511	1 278	25 854	14	2 359 365	1 292
Culture et Communications	699 657	383	3 306 738	1 811	4 006 395	2 194
Économie et Innovation	962 797	527	273 697	150	1 236 494	677
Éducation	1 982 546	1 086	241 294 091	132 122	243 276 637	133 207
Énergie et Ressources naturelles	2 648 276	1 450	41 068 732	22 487	43 717 008	23 937
Enseignement supérieur	1 290 322	707	42 554 290	23 301	43 844 612	24 007
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	4 045 011	2 215	141 724	78	4 186 735	2 292
Famille	2 312 424	1 266			2 312 424	1 266
Finances	5 503 391	3 013	35 247 160	19 300	40 750 551	22 313
Forêts, Faune et Parcs	5 099 444	2 792	3 017 739	1 652	8 117 183	4 445
Immigration, Francisation et Intégration	3 043 841	1 667			3 043 841	1 667
Justice	11 768 550	6 444	2 331 460	1 277	14 100 011	7 721
Région de la Capitale nationale			89 710	49	89 710	49
Relations internationales et Francophonie	1 021 164	559	49 971	27	1 071 135	587
Santé et Services sociaux	5 627 495	3 081	510 714 845	279 645	516 342 340	282 726
Sécurité publique	29 062 791	15 913	560 047	307	29 622 838	16 220
Tourisme	342 021	187	879 764	482	1 221 785	669
Transports	22 195 898	12 153	1 422 361	779	23 618 259	12 932
Travail, Emploi et Solidarité sociale	20 946 352	11 469	28 461	16	20 974 813	11 485
Effectifs utilisés en 2021-2022	132 943 945	72 794	886 079 213	485 177	1 019 023 158	557 971

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.² Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2021-2022.

ANNEXE 1

Consommation 2021-2022
Loi sur la fonction publique (LFP)
(en heures rémunérées et en ETC)¹

	Heures rémunérées	ETC
Affaires municipales et Habitation		
Affaires municipales et Habitation	1 074 653	588
Commission municipale du Québec	138 592	76
Régie du bâtiment du Québec	987 464	541
Société d'habitation du Québec	571 386	313
Tribunal administratif du logement	452 561	248
Total Affaires municipales et Habitation	3 224 656	1 766
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 434 688	1 333
Commission de protection du territoire agricole du Québec	166 236	91
La Financière agricole du Québec	1 149 646	629
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	71 490	39
Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 822 060	2 093
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 366 318	748
Centre d'acquisitions gouvernementales	575 731	315
Commission de la fonction publique	73 591	40
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux	2 632 523	1 441
Infrastructures technologiques Québec	363 572	199
Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale	5 011 735	2 743
Conseil exécutif		
Conseil exécutif	2 204 669	1 207
Commission d'accès à l'information	128 841	71
Total Conseil exécutif	2 333 510	1 278
Culture et Communications		
Culture et Communications	692 120	379
Conseil du patrimoine culturel du Québec	7 536	4
Total Culture et Communications	699 656	383
Économie et Innovation		
Économie et Innovation	951 002	521
Commission de l'éthique en science et en technologie	11 795	6
Total Économie et Innovation	962 797	527
Éducation		
Éducation	1 874 034	1 026
Conseil du statut de la femme	43 959	24
Conseil supérieur de l'éducation	64 553	35
Total Éducation	1 982 546	1 086
Énergie et Ressources naturelles		
Énergie et Ressources naturelles	1 176 313	644
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	188 100	103
Fonds des ressources naturelles	334 186	183
Fonds d'information sur le territoire	949 677	520
Total Énergie et Ressources naturelles	2 648 276	1 450

ANNEXE 1 (suite)
Consommation 2021-2022
Loi sur la fonction publique (LFP)
 (en heures rémunérées et en ETC)¹

	Heures rémunérées	ETC
Enseignement supérieur		
Enseignement supérieur	1 110 867	608
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	38 828	21
Office des professions du Québec	140 628	77
Total Enseignement supérieur	1 290 322	707
Environnement et Lutte contre les changements climatiques		
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	3 954 338	2 165
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	90 673	50
Conseil de gestion du Fonds vert	0	0
Total Environnement et Lutte contre les changements climatiques	4 045 011	2 215
Famille		
Famille	866 404	474
Curateur public	1 446 019	792
Total Famille	2 312 423	1 266
Finances		
Finances	1 069 529	586
Fonds de financement	23 747	13
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	33 779	18
Institut de la statistique du Québec	695 253	381
Retraite Québec	3 681 083	2 016
Total Finances	5 503 391	3 013
Forêts, Faune et Parcs		
Forêts, Faune et Parcs	3 594 440	1 968
Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier	1 505 004	824
Total Forêts, Faune et Parcs	5 099 444	2 792
Immigration, Francisation et Intégration	3 043 841	1 667
Total Immigration, Francisation et Intégration	3 043 841	1 667
Justice		
Justice	7 103 928	3 890
Conseil de la magistrature	13 880	8
Conseil supérieur de la langue française	6 693	4
Directeur des poursuites criminelles et pénales	2 448 722	1 341
Fonds Accès Justice	9 529	5
Fonds d'aide aux actions collectives	11 369	6
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	22 556	12
Fonds des registres du ministère de la Justice	165 449	91
Fonds du Tribunal administratif du Québec	518 374	284
Magistrature et nomination des juges	675 418	370
Office de la protection du consommateur	224 924	123
Office québécois de la langue française	567 708	311
Total Justice	11 768 550	6 444
Relations internationales et Francophonie	1 021 164	559
Total Relations internationales et Francophonie	1 021 164	559

ANNEXE 1 (suite)

Consommation 2021-2022
Loi sur la fonction publique (LFP)
(en heures rémunérées et en ETC)¹

	Heures rémunérées	ETC
Santé et Services sociaux		
Santé et Services sociaux	2 400 609	1 314
Commissaire à la santé et au bien-être	34 105	19
Office des personnes handicapées du Québec	207 158	113
Régie de l'assurance maladie du Québec	2 985 623	1 635
Total Santé et Services sociaux	5 627 495	3 081
Sécurité publique		
Sécurité publique	11 439 761	6 264
Bureau des enquêtes indépendantes	87 451	48
Bureau du coroner	109 039	60
Comité de déontologie policière	23 631	13
Commissaire à la déontologie policière	71 375	39
Commission québécoise des libérations conditionnelles	78 447	43
Fonds des services de police	10 719 519	5 870
Régie des alcools, des courses et des jeux	367 752	201
Sûreté du Québec	6 165 815	3 376
Total Sécurité publique	29 062 791	15 913
Tourisme		
Fonds de partenariat touristique	342 021	187
Total Tourisme	342 021	187
Transports		
Transports	2 240 631	1 227
Commission des transports du Québec	198 379	109
Fonds aérien	474 856	260
Fonds de gestion de l'équipement roulant	758 959	416
Fonds des réseaux de transport terrestre	11 390 513	6 237
Société de l'assurance automobile du Québec	7 132 560	3 905
Total Transports	22 195 898	12 153
Travail, Emploi et Solidarité sociale		
Travail, Emploi et Solidarité sociale	11 278 673	6 176
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	8 696 148	4 762
Conseil de gestion de l'assurance parentale	22 119	12
Fonds du Tribunal administratif du travail	949 411	520
Total Travail, Emploi et Solidarité sociale	20 946 352	11 469
Total	132 943 945	72 794

¹ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2021-2022.

ANNEXE 2

Consommation 2021-2022
Hors fonction publique (HFP)
(en heures rémunérées et en ETC)¹

	Heures rémunérées	ETC
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	440 346	241
Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation	440 346	241
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		
Autorité des marchés publics	264 847	145
Société québécoise des infrastructures	2 367 376	1 296
Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 632 223	1 441
Conseil exécutif		
Centre de la francophonie des Amériques	25 854	14
Total Conseil exécutif	25 854	14
Culture et Communications		
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1 065 100	583
Conseil des arts et des lettres du Québec	145 938	80
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	344 007	188
Musée d'Art contemporain de Montréal	101 463	56
Musée de la Civilisation	386 868	212
Musée national des beaux-arts du Québec	266 727	146
Société de développement des entreprises culturelles	238 931	131
Société de la Place des Arts de Montréal	231 883	127
Société de télédiffusion du Québec	432 089	237
Société du Grand Théâtre de Québec	93 732	51
Total Culture et Communications	3 306 738	1 811
Économie et Innovation		
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	73 108	40
Fonds de recherche du Québec - Santé	80 516	44
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	65 567	36
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	54 506	30
Total Économie et Innovation	273 697	150
Éducation		
Commission scolaire excluant autochtones Cris, Inuits et Naskapis	241 282 982	132 116
Institut national des mines	11 109	6
Total Éducation	241 294 091	132 122
Énergie et Ressources naturelles		
Hydro-Québec	40 615 098	22 239
Régie de l'énergie	167 665	92
Société de développement de la Baie-James	162 090	89
Société du Plan Nord	123 879	68
Total Énergie et Ressources naturelles	41 068 732	22 487
Enseignement supérieur		
Cégep	42 062 413	23 031
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	491 877	269
Total Enseignement supérieur	42 554 290	23 301
Environnement et Lutte contre les changements climatiques		
Société québécoise de récupération et de recyclage	141 724	78
Total Environnement et Lutte contre les changements climatiques	141 724	78

ANNEXE 2 (suite)

Consommation 2021-2022
Hors fonction publique (HFP)
(en heures rémunérées et en ETC)¹

Finances		
Agence du revenu du Québec	20 849 911	11 416
Autorité des marchés financiers	1 448 555	793
Financement-Québec	12 184	7
Loto-Québec	1 708 809	936
Société des alcools du Québec	11 227 701	6 148
Total Finances	35 247 160	19 300
Forêts, Faune et Parcs		
Fondation de la faune du Québec	41 931	23
Société des établissements de plein air du Québec	2 975 808	1 629
Total Forêts, Faune et Parcs	3 017 739	1 652
Justice		
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	317 841	174
Commission des services juridiques	1 766 363	967
Société québécoise d'information juridique	247 256	135
Total Justice	2 331 460	1 277
Région de la Capitale nationale		
Commission de la capitale nationale du Québec	89 710	49
Total Région de la Capitale nationale	89 710	49
Relations internationales et Francophonie		
Office Québec-Monde pour la jeunesse	49 971	27
Total Relations internationales et Francophonie	49 971	27
Santé et Services sociaux		
Centres intégrés de santé et de services sociaux, centres intégrés univ. de santé et de serv. sociaux, établissements publics	500 055 599	273 808
Conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris	3 657 362	2 003
Corporation d'urgences-santé	2 789 541	1 527
Héma-Québec	2 578 740	1 412
Institut national de santé publique du Québec	1 215 764	666
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	417 839	229
Total Santé et Services sociaux	510 714 845	279 645
Sécurité publique		
École nationale de police du Québec	531 296	291
École nationale des pompiers du Québec	28 751	16
Total Sécurité publique	560 047	307
Tourisme		
Société du Centre des congrès de Québec	113 396	62
Société du Palais des congrès de Montréal	263 023	144
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	503 345	276
Total Tourisme	879 764	482
Transports		
Société des Traversiers du Québec	1 422 361	779
Total Transports	1 422 361	779
Travail, Emploi et Solidarité sociale		
Office de la sécurité économique des chasseurs cris	28 461	16
Total Travail, Emploi et Solidarité sociale	28 461	16
Total général	886 079 213	485 177

¹ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2021-2022.

ANNEXE 3

Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics^{1,2}
 (en ETC)

	2019-2020 ^{3,4}	2020-2021 ⁵	2021-2022	2022-2023 (prévision)
Catégories				
Personnel d'encadrement	25 805	27 687	28 619	29 612
Personnel professionnel	87 572	93 102	98 897	102 142
Personnel infirmier	67 412	71 110	71 806	72 543
Personnel enseignant	81 488	81 921	84 259	86 269
Personnel de bureau, technicien et assimilé	197 363	212 021	220 124	220 801
Agents de la paix	11 319	11 271	11 354	11 458
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	48 800	52 302	52 509	52 218
Étudiants et stagiaires	2 934	2 388	3 069	3 232
Effectifs utilisés - dénombrement	522 693	551 802	570 636	578 275
Moins : Effectifs exclus du contrôle ⁶	(12 038)	(11 840)	(12 665)	(13 875)
Effectifs utilisés - contrôle	510 655	539 962	557 971	564 400

¹ Les données historiques tiennent compte des redressements effectués au cours des exercices antérieurs.

² Pour le dénombrement des effectifs des Universités du Québec et ses universités constituantes ainsi que les instituts de recherche et écoles supérieures, les données correspondent à la période du 1^{er} mai au 30 avril de chacun des exercices financiers. Aucun ajustement n'a été apporté à ces données.

³ La période couverte comporte 262 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁴ Pour le dénombrement des effectifs des commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, ce sont les données de l'exercice financier 2014-2015 qui ont été utilisées.

⁵ Pour le dénombrement des effectifs des commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, ce sont les données de l'exercice financier 2020-2021 qui ont été utilisées.

⁶ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

ANNEXE 3 (suite)

Du point de vue du dénombrement, les organismes publics comprennent :

- les ministères et les organismes budgétaires et autres que budgétaires assujettis ou non à la Loi sur la fonction publique;
- l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et les écoles supérieures;
- les cégeps et les commissions scolaires;
- les centres intégrés de santé et de services sociaux, les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les établissements publics de santé et de services sociaux de même que le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5);
- les sociétés d'État.

Sont exclus du dénombrement, les effectifs de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que les établissements privés conventionnés visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

ANNEXE 4

LEXIQUE

Niveau d'effectifs : niveau maximal d'heures rémunérées qu'un organisme doit respecter.

Heures rémunérées : nombre d'heures travaillées et heures effectuées en temps supplémentaire.

Heures travaillées : nombre d'heures associées au corps d'emploi dans les conditions de travail duquel sont déduites les périodes de congé sans traitement (autres que celles décrites au paragraphe suivant) et d'aménagement de temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures. Pour le personnel dont le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme détermine l'horaire de travail, le nombre d'heures travaillées est réputé être de 35 heures par semaine.

Sont également considérées dans les heures travaillées les périodes où l'employé reçoit de l'assurance-salaire ou des indemnités pour accident de travail ou pour maladie professionnelle, celles où il est en retrait préventif ou bénéficie de périodes de congé liées aux dispositions des droits parentaux, de même que celles où il est en préretraite (totale ou partielle).

Heures effectuées en temps supplémentaire : Heures payées au-delà des heures habituelles du corps d'emploi. Les heures payées à taux majoré sont comptabilisées de la même manière que les heures supplémentaires payées à taux simple.

ETC : Nombre d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine. Pour ce faire, le total des heures rémunérées est divisé par 1 826,3.

APPENDICE

APPENDICE A

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Cet appendice présente l'évolution des principaux indicateurs économiques et budgétaires du Québec depuis l'exercice financier 2014-2015, soit pour une période de 10 ans. Il se compose de trois tableaux présentant :

- l'évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires;
- l'évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques;
- les dépenses par portefeuille.

A.1**Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires¹**

	Dépenses de programmes		Service de la dette		Dépenses budgétaires	
	M\$	variation en %	M\$	variation en %	M\$	variation en %
2014-2015	66 959	1,6	8 141	(3,5)	75 100	1,0
2015-2016	67 186	0,3	7 955	(2,3)	75 141	0,1
2016-2017	69 384	3,3	7 535	(5,3)	76 919	2,4
2017-2018	72 416	4,4	7 160	(5,0)	79 576	3,5
2018-2019	76 385	5,5	6 664	(6,9)	83 049	4,4
2019-2020	84 629	10,8	5 473	(17,9)	90 103	8,5
2020-2021	102 089	20,6	5 437	(0,7)	107 526	19,3
2021-2022	113 578	11,3	6 402	17,7	119 981	11,6
2022-2023 ²	117 867	3,8	7 308	14,2	125 175	4,3
2023-2024 ²	115 483	(2,0)	6 357	(13,0)	121 840	(2,7)

¹ Les dépenses budgétaires excluent les entités consolidées. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Prévisions

A.2

Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques^{1,2}

	Population en milliers ³	Taux de croissance du PIB ⁴	Taux d'inflation au Canada ⁵	Dépenses de programmes		
				en %	par habitant	
				du PIB	en \$	variation en %
2014-2015	8 150	3,0	2,0	17,8	8 216	1,1
2015-2016	8 175	2,9	1,1	17,3	8 218	-
2016-2017	8 226	3,0	1,4	17,4	8 435	2,6
2017-2018	8 302	4,9	1,6	17,3	8 723	3,3
2018-2019	8 402	5,0	2,3	17,4	9 092	4,1
2019-2020	8 503	4,6	1,9	18,4	9 952	8,6
2020-2021	8 577	(1,9)	0,7	22,6	11 903	16,4
2021-2022	8 602	11,8	3,4	22,5	13 203	9,8
2022-2023 ⁶	8 696	9,7	6,8	21,3	13 555	2,6
2023-2024 ⁶	8 776	2,7	3,5	20,3	13 159	(3,0)

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total.

² L'information concernant les données économiques provient de Statistique Canada et du ministère des Finances.

³ Population au 1^{er} juillet de l'exercice financier considéré

⁴ Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

⁵ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré

⁶ Prévisions

A.3

Dépenses par portefeuille¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2023-2024	Dépense probable 2022-2023	Dépenses réelles		
			2021-2022	2020-2021	2019-2020
Assemblée nationale	177	170	143	143	133
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	143	236	121	104	100
Affaires municipales et Habitation	3 105	3 175	3 194	3 606	2 577
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 190	1 160	1 142	1 064	1 014
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ²	10 925	14 489	1 155	1 191	1 967
Conseil exécutif ²	823	813	607	1 132	588
Culture et Communications	1 080	1 080	1 111	1 162	880
Cybersécurité et Numérique ²	177	116	51	34	11
Économie, Innovation et Énergie	1 570	1 741	1 631	1 823	2 707
Éducation	18 111	17 511	18 575	17 023	13 974
Emploi et Solidarité sociale	4 719	5 018	4 330	4 436	4 474
Enseignement supérieur	9 150	8 674	8 009	7 635	7 235
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	615	477	690	496	397
Famille	3 624	3 362	3 568	3 011	2 879
Finances ²	190	158	220	488	364
Immigration, Francisation et Intégration ²	726	470	365	338	331
Justice	1 309	1 372	1 244	1 099	1 068
Langue française	61	58	51	56	28
Relations internationales et Francophonie	158	166	177	141	138
Ressources naturelles et Forêts	463	498	529	590	441
Santé et Services sociaux ²	52 858	52 097	55 782	51 458	40 225
Sécurité publique	1 966	1 965	1 786	1 784	1 729
Tourisme	283	303	367	357	210
Transports et Mobilité durable	2 027	2 716	8 683	2 853	1 072
Travail	34	43	47	64	88
Dépenses de programmes	115 483	117 867	113 578	102 089	84 629
Service de la dette	6 357	7 308	6 402	5 437	5 473
Dépenses budgétaires	121 840	125 175	119 981	107 526	90 103

¹ Les dépenses par portefeuille sont présentées selon la structure budgétaire 2023-2024. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total. À noter que le reclassement des dépenses par portefeuille n'est pas définitif. Des discussions additionnelles pourraient faire varier la répartition de ces dépenses.

² Le budget de dépenses 2022-2023 de ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées dans les exercices financiers antérieurs sont diminuées en raison de tels transferts.

	Dépenses réelles				
	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Assemblée nationale	138	135	135	130	126
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	183	99	88	88	123
Affaires municipales et Habitation	1 980	1 930	1 777	1 749	1 847
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	942	885	846	867	922
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ²	849	738	870	871	790
Conseil exécutif ²	428	385	359	350	356
Culture et Communications	785	807	718	691	680
Cybersécurité et Numérique ²	7	7	6	6	7
Économie, Innovation et Énergie	1 325	895	1 051	606	735
Éducation	12 483	11 417	10 739	10 407	10 441
Emploi et Solidarité sociale	4 414	4 300	4 297	4 318	4 326
Enseignement supérieur	6 909	6 595	6 356	6 231	6 211
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	366	448	281	271	263
Famille	2 576	2 518	2 519	2 543	2 583
Finances ²	268	227	111	125	96
Immigration, Francisation et Intégration ²	208	221	169	150	156
Justice	1 001	926	862	868	835
Langue française	29	26	25	24	25
Relations internationales et Francophonie	135	144	129	109	106
Ressources naturelles et Forêts	461	482	382	340	368
Santé et Services sociaux ²	38 191	36 731	35 427	34 300	33 790
Sécurité publique	1 643	1 568	1 425	1 329	1 357
Tourisme	194	213	147	122	124
Transports et Mobilité durable	840	686	635	658	662
Travail	31	34	29	31	30
Dépenses de programmes	76 385	72 416	69 384	67 186	66 959
Service de la dette	6 664	7 160	7 535	7 955	8 141
Dépenses budgétaires	83 049	79 576	76 919	75 141	75 100

